Quatre-vingt-quatrième année. — N° 69. Le Numéro : 15 francs. Mercredi 19 Mars 1952.

JOURNAL OFFICIEL

DE LA REPUBLIQUE FRANÇAISE

LOIS ET DÉCRETS

ARRÊTÉS, CIRCULAIRES, AVIS, COMMUNICATIONS, INFORMATIONS ET ANNONCES

ABONNEMENTS	LOIS ET DÉCRETS			Débats de l'Assemblée nationale	Débats du Conseil de la République	Débats de l'Assemblée de l'Union française	Avis et Rapports du Conseil économique	ÉDITION COMPLÈTE		
Compte Chèque postal : 9063.13, Paris	UN AN	SIX MOIS	TROIS MOIS	UN AN	UN AN	UN AN	UN AN	UN AN	SIX MOIS	TROIS MOIS
	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS
Métropole et France d'outre-mer .	3.450	1.800	950	800	600	400	250	5.000	2.800	1.600
Etranger	6.600	3.400	1.750	2.100	1.600	800	450	12.500	6.550	3.500

L'Edition des LOIS ET DÉCRETS comprend : les textes des lois, décrets, arrêtés, circulaires, avis, communications, informations et les annonces. Les tables mensuelles et annuelles sont délivrées gratuitement aux abonnés d'un an.

L'Edition des DÉBATS DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE comprend le compte rendu *in extenso* des séances de l'Assemblée nationale, les questions écrites et les réponses des ministres à ces questions, et la table annuelle.

L'Edition des DÉBATS DU CONSEIL DE LA RÉPUBLIQUE comprend le compte rendu *in extenso* des séances du Conseil de la République, les questions écrites et les réponses des ministres à ces questions, et la table annuelle.

L'Edition des DÉBATS DE L'ASSEMBLÉE DE L'UNION FRANÇAISE comprend le compte rendu *in extenso* des séances de l'Assemblée de l'Union française et la table annuelle.

L'Edition des AVIS ET RAPPORTS DU CONSEIL ÉCONOMIQUE comprend les avis et rapports du Conseil économique et la table annuelle.

L'Edition COMPLÈTE comprend : outre l'Édition des Lois et Décrets et les Éditions des Débats de l'Assemblée nationale, du Conseil de la République et de l'Assemblée de l'Union française, les Avis et Rapports du Conseil économique, les Documents parlementaires et administratifs publiés en annexes. Toutes les Tables mensuelles et annuelles sont délivrées gratuitement aux abonnés d'un an.

PRIÈRE DE JOINDRE LA DERNIÈRE BANDE aux renouvellements et réclamations

DIRECTION, RÉDACTION ET ADMINISTRATION
QUAI VOLTAIRE, N° 31, PARIS-7e

POUR LES CHANGEMENTS D'ADRESSE AJOUTER 20 FRANCS

Les abonnements au *Journal officiel* partent des 1er et 16 de chaque mois. Envoyer le montant net en un mandat-poste, chèque ou chèque postal (compte courant n° 9063-13 Paris).

SOMMAIRE

DECRETS, ARRETES ET CIRCULAIRES

Présidence du conseil.

Décrets et *arrêtés* du 18 mars 1952 portant délégations de signature (p. 3091).

Arrêté portant nomination des membres du cabinet du secrétaire d'Etat à la présidence du conseil (rectificatif) (p. 3092).

Ministère de la justice.

Décrets des 10 et 17 mars 1952 portant nomination de cadis notaires (p. 3092).

Décrets du 12 mars 1952 portant nominations, attributions de fonctions, mise en disponibilité, admission à la retraite, rapportant les dispositions d'un précédent décret et rectificatif (magistrats et juges de paix) (p. 3092).

Arrêté du 12 mars 1952 fixant la liste des établissements pénitentiaires dans l'enceinte desquels il pourra être procédé aux exécutions capitales (p. 3094).

Arrêté portant délégations de magistrats à l'administration centrale (p. 3094).

Arrêté portant désignation du président de la commission départementale des dommages de guerre du territoire de Belfort (p. 3094).

Arrêté désignant le président du jury du concours de recrutement d'officiers de justice militaire (p. 3094).

Arrêté portant mutation (commis greffiers) (p. 3094).

Ministère des affaires étrangères.

Décret du 14 mars 1952 admettant un ministre plénipotentiaire à faire valoir ses droits à la retraite (p. 3102).

Ministère de l'intérieur.

Arrêté modifiant le régime de rémunération des fonctionnaires et agents des collectivités locales à compter du 10 septembre 1951 (rectificatif) (p. 3094).

Modification aux circonscriptions territoriales de communes (p. 3094).

Ministère de la défense nationale.

Décrets du 17 mars 1952 portant promotions et nominations dans l'ordre national de la Légion d'honneur et rectificatifs (p. 3094).

Décret n° 52-314 du 18 mars 1952 modifiant le décret n° 52-141 du 8 février 1952 fixant la composition, les dates d'appel et les obligations d'activité de la première fraction du contingent à incorporer en 1952 (p. 3095).

Décret n° 52-231 portant règlement d'administration publique relatif au statut des agents de surveillance relevant de l'administration de la guerre (rectificatif) (p. 3095).

Décrets portant concession de la médaille militaire (rectificatifs) (p. 3095).

Décrets portant promotions ou nominations dans les réserves de l'armée de terre (rectificatifs) (p. 3095).

Décret portant rappel à l'activité d'officiers en non-activité par suppression d'emploi (rectificatif) (p. 3096).

Arrêtés du 28 février 1952 portant remises de débets (p. 3097).

Arrêté du 5 mars 1952 portant ouverture de crédits (fonds de concours) (p. 3097).

Arrêtés portant dégagement des cadres, changement d'arme et modifiant de précédents arrêtés (armée de terre, active) (p. 3097).

Arrêté portant mises en position hors cadres, mission (armée de l'air, active) (p. 3097).

Arrêtés portant promotions, nominations et révocation (personnels civils extérieurs de la guerre et travaux maritimes) (p. 3097).

Décisions portant homologation de brevets de l'armée de l'air et rectificatifs (p. 3098).

Décision portant nomination dans le corps des sous-officiers (armée de l'air, réserve) (p. 3101).

Liste des candidats admis à subir les secondes épreuves éliminatoires d'harmonie du concours de recrutement de sous-chefs de musique de l'armée de terre (p. 3101).

Liste d'admission à l'école spéciale militaire interarmes (13e série) (concours des corps de troupe) (rectificatif) (p. 3101).

Tableau d'avancement des sous-officiers des troupes coloniales (rectificatif) (p. 3101).

Ministère des finances et des affaires économiques.

Arrêté du 15 mars 1952 portant nomination des membres du cabinet du secrétaire d'Etat aux affaires économiques (p. 3102).

Arrêté du 5 mars 1952 autorisant l'aliénation de la ferme domaniale de Bressonvillers, située sur le territoire de la commune de Leudeville et, par extension, sur celui de la commune de Vert-le-Grand (Seine-et-Oise) (p. 3102).

Arrêté du 6 mars 1952 fixant la date des élections pour le renouvellement des représentants du personnel au sein des commissions administratives paritaires à l'administration centrale du ministère des affaires économiques (p. 3102).

Arrêté fixant les traitements applicables, à compter des 1er janvier et 1er juillet 1950, aux fonctionnaires de l'administration académique (rectificatif) (p. 3103).

Tableau d'avancement, pour l'année 1951, de la caisse des dépôts et consignations et *arrêté* portant promotion (p. 3103).

Ministère de l'éducation nationale.

Citation à l'ordre de la Nation (p. 3101).

Arrêté du 1er mars 1952 portant remise de débet (p. 3101).

Arrêté du 13 mars 1952 modifiant la date d'ouverture de la session du certificat d'aptitude à l'enseignement du travail manuel (aspirantes) (p. 3101).

Arrêtés portant nominations, modifiant les dispositions de précédents arrêtés, conférant l'honorariat et rectificatif (enseignement supérieur et enseignement du premier degré) (p. 3102).

Liste des candidats admis à l'examen professionnel pour le grade d'économe (rectificatif) (p. 3102).

ENSEIGNEMENT TECHNIQUE, JEUNESSE ET SPORTS

Arrêté fixant la date du concours d'entrée dans les écoles nationales professionnelles et les écoles nationales professionnelles d'horlogerie (rectificatif) (p. 3102).

Ministère des travaux publics, des transports et du tourisme.

Arrêté du 1er mars 1952 érigeant la commune d'Obernai en station de tourisme (p. 3103).

Arrêté du 11 mars 1952 relatif au transport des hydrocarbures liquéfiés, à l'équipement électrique des véhicules routiers transportant des matières dangereuses et à la construction des camions-citernes transportant des hydrocarbures liquéfiés et des liquides inflammables (matières dangereuses 1952, n° 11) (p. 3103).

Arrêté du 15 mars 1952 portant création d'une commission chargée, auprès du secrétaire général de la marine marchande, de préparer la revision des textes législatifs et réglementaires relatifs à la sauvegarde de la vie humaine en mer (p. 3104).

Arrêté portant radiation d'un membre de la commission du transport des matières dangereuses (p. 3104).

Arrêtés et *décisions* portant nominations, titularisations, intégration, attributions de fonctions, affectation et cessation de mission:

Aviation civile et commerciale (p. 3104).

Ponts et chaussées (p. 3105).

Régisseurs d'avances (p. 3105)

Ministère de l'agriculture.

Décret du 13 mars 1952 portant délégation de signature (p. 3105).

Décret n° 52-315 du 17 mars 1952 modifiant certaines dispositions du décret du 29 août 1939 concernant la réglementation de la pêche fluviale (p. 3105).

Arrêté du 4 mars 1952 portant remise de débet (p. 3107).

Ministère de la France d'outre-mer.

Décret n° 52-316 et *arrêté* du 14 mars 1952 portant délégation et fixant les attributions du secrétaire d'Etat à la France d'outre-mer (p. 3107).

Décret conférant l'honorariat à des administrateurs de la France d'outre-mer (rectificatif) (p. 3107).

Arrêté du 6 mars 1952 portant modification des appellations des services administratifs de la France d'outre-mer (p. 3107).

Arrêtés portant mises en position de mission et détachement:

Administration générale (p. 3107).

Douanes (p. 3107).

Transmissions (p. 3107).

Ministère du travail et de la sécurité sociale.

Arrêtés des 14 et 18 mars 1952 portant nomination de membres du cabinet du ministre et délégation de signature (p. 3108).

Décret n° 52-256 fixant la date d'immatriculation au régime général des assurances sociales du personnel titulaire du port autonome de Bordeaux (rectificatif) (p. 3108).

Arrêté du 28 février 1952 relatif aux honoraires dus aux praticiens à l'occasion des examens médicaux effectués à la demande de la commission nationale prévue à l'article 52 de l'ordonnance du 19 octobre 1945 (p. 3108).

Arrêté du 6 mars 1952 relatif au budget de l'office national d'immigration pour l'exercice 1952 (p. 3108).

Arrêtés des 8 et 13 mars 1952 approuvant les statuts et la fusion de sociétés mutualistes (p. 3108).

Arrêté du 14 mars 1952 approuvant les modifications aux statuts d'une caisse de retraites (p. 3109).

Ministère de la santé publique et de la population.

Arrêté portant mise en disponibilité (sanatoriums) (p. 3109).

Tableau d'avancement, pour l'année 1951, des agents supérieurs et *arrêté* portant promotions (p. 3109).

Ministère des postes, télégraphes et téléphones.

Arrêtés portant maintien en disponibilité et rapportant les dispositions d'un précédent arrêté (administration centrale) (p. 3108).

Interdiction temporaire de fonctions (p. 3109).

INFORMATIONS PARLEMENTAIRES

Assemblée nationale. — Ordre du jour. — Comité constitutionnel. — Convocations de commissions. — Réunions de commissions (p. 3109).

Conseil de la République. — Ordre du jour. — Liste des documents mis en distribution. — Modification aux listes électorales des membres des groupes politiques. — Convocations de commissions. — Réunions de commissions (p. 3111).

INFORMATIONS RELATIVES A L'ASSEMBLEE DE L'UNION FRANÇAISE

Ordre du jour. — Nominations de membres de commissions. — Réunions de commissions du mardi 18 mars 1952. — Convocation de commission (p. 3112).

AVIS, COMMUNICATIONS ET INFORMATIONS

PRÉSIDENCE DU CONSEIL

Avis relatif à l'édition et à la mise en vente de publications officielles de la présidence du conseil (direction de la documentation) (p. 3113).

MINISTÈRE DE LA DÉFENSE NATIONALE

Avis de vacances d'emplois d'examinateur et correcteur d'admission à l'école polytechnique (p. 3113).

Avis de concours pour le recrutement d'élèves aspirants de réserve du commissariat de la marine (p. 3113).

Avis de concours pour le recrutement d'officiers du commissariat de la marine militaire (p. 3113).

MINISTÈRE DES FINANCES ET DES AFFAIRES ÉCONOMIQUES

Avis relatif aux conseils d'administration des sociétés d'assurances nationalisées (p. 3114).

Avis relatif aux conditions de vente, pour 1952, de la revue *Statistiques et études financières* (p. 3114).

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE

Avis relatif au concours de recrutement de professeurs techniques adjoints des ateliers dans les écoles nationales professionnelles et les collèges techniques de garçons (p. 3114).

MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS, DES TRANSPORTS ET DU TOURISME

Avis de concours d'accès dans les corps des professeurs de la marine marchande (p. 3114).

MINISTÈRE DE L'INDUSTRIE ET DU COMMERCE

Avis relatif à la mise en vente, par l'Imprimerie nationale, de l'*Annuaire de statistique industrielle* 1951 (p. 3113).

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE

Avis relatif au concours d'admission aux écoles régionales d'agriculture (additif) (p. 3114).

MINISTÈRE DE LA SANTÉ PUBLIQUE ET DE LA POPULATION

Avis de vacance du poste de directeur de l'hôpital-hospice de Laon (Aisne) (p. 3114).

Bulletin des recettes de la Société nationale des chemins de fer français (9e semaine de 1952) (p. 3115).

Annonces (p. 3116).

DEBATS PARLEMENTAIRES

(PUBLICATIONS SPÉCIALES VENDUES SÉPARÉMENT)

N° 29 A. N.

Assemblée nationale. — Compte rendu *in extenso* des débats du mardi 18 mars 1952. — Questions écrites. — Réponses des ministres aux questions écrites (p. 1339).

N° 26 C. R.

Conseil de la République. — Compte rendu *in extenso* des débats du mardi 18 mars 1952. — Questions écrites. — Réponses des ministres aux questions écrites (p. 655).

DEBATS DE L'ASSEMBLEE DE L'UNION FRANÇAISE

(PUBLICATION SPÉCIALE VENDUE SÉPARÉMENT)

N° 16

Compte rendu *in extenso* des débats du mardi 18 mars 1952 (p. 323).

DÉCRETS, ARRÊTÉS ET CIRCULAIRES

PRESIDENCE DU CONSEIL

Décret du 18 mars 1952 portant délégation de signature.

Le président du conseil des ministres, ministre des finances et des affaires économiques,

Vu le décret du 1er avril 1950, modifié par le décret du 5 juin 1950 relatif à la réorganisation de la défense nationale;

Vu le décret du 6 juin 1950 portant nomination du secrétaire général permanent de la défense nationale;

Vu le décret du 8 mars 1952 portant nomination des membres du Gouvernement,

Décrète:

Art. 1er. — Délégation permanente est donnée à M. Jean Mons, secrétaire général permanent de la défense nationale, à l'effet de signer, dans la limite de ses attributions, au nom du président du conseil des ministres:

1° Tous actes, arrêtés, décisions, en matière administrative et financière, à l'exclusion des décrets;

2° Toutes ordonnances de payement, de virement et de délégation, toutes pièces justificatives de dépenses, tous ordres de recettes, toutes décisions portant engagement de dépenses; tous marchés de fournitures, conventions, contrats et avenants, les arrêtés de débet et états exécutoires, les arrêtés de répartitions de crédits et, en général, toutes opérations comptables.

Art. 2. — En cas d'empêchement de M. Jean Mons, la délégation prévue à l'article 1er, sera exercée par M. le général de brigade Vezinet, secrétaire général adjoint.

Art. 3. — En cas d'empêchement de M. Jean Mons et de M. le général de brigade Vezinet, la délégation prévue à l'alinéa 2 de l'article 1er du présent décret, sera exercée par M. le lieutenant-colonel Rueflan ou, en son absence, par M. Turpin, administrateur civil.

Art. 4. — Le présent décret sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 18 mars 1952.

ANTOINE PINAY.

Délégations de signature.

Le président du conseil des ministres,

Vu le décret du 23 janvier 1947 autorisant les ministres à déléguer, par arrêté, leur signature;

Vu le décret du 6 mars 1952 portant nomination des membres du Gouvernement,

Arrête:

Art. 1er. — Délégation permanente est donnée à M. Jean Reymond, directeur des Journaux officiels, pour signer, au nom du président du conseil des ministres, les fiches d'engagement de dépenses, les ordonnances de payement, de virement et de délégation émises sur les crédits ouverts au budget de la présidence du conseil au titre de la direction des Journaux officiels, ainsi que les ordres de payement, les chèques, les pièces justificatives de dépenses, les ordres de recettes et autres pièces comptables, à l'exclusion des marchés de fournitures et de travaux.

Art. 2. — En cas d'absence ou d'empêchement du directeur des Journaux officiels, M. Maurice Ghauvin, secrétaire général, est autorisé à signer, en son nom, tous les documents visés à l'article 1er.

Art. 3. — Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 18 mars 1952.

ANTOINE PINAY.

Le président du conseil des ministres,

Vu le décret du 28 décembre 1945 fixant l'organisation du service de documentation extérieure et de contre-espionnage;

Vu le décret du 23 janvier 1947 autorisant les ministres à déléguer, par arrêté, leur signature;

Vu le décret du 8 mars 1952 portant nomination des membres du Gouvernement,

Arrête:

Art. 1er. — M. Pierre Boursicot, directeur général du service de documentation extérieure et de contre-espionnage, et, en cas d'absence et d'empêchement, M. Louis Fauvert, directeur des services administratifs et financiers, sont habilités à signer, par délégation du président du conseil des ministres, toutes ordonnances de payement, de virement et de délégation émises sur les crédits ouverts au budget de la présidence du conseil au titre du service de docu-

mentation extérieure et de contre-espionnage, tous ordres de recettes, toutes décisions portant engagement de dépenses, tous marchés de fournitures ou de travaux, tous contrats ou avenants, ainsi que l'approbation desdits marchés, contrats et avenants, tous arrêtés de débet et états exécutoires émis en application de l'article 54 de la loi du 13 avril 1898 et, d'une façon générale, toutes décisions ayant trait à l'exécution du budget ou à la gestion administrative du service de documentation extérieure et de contre-espionnage.

Art. 2. — Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 18 mars 1952.

ANTOINE PINAY.

Cabinet du secrétaire d'Etat à la présidence du conseil.

Rectificatif au *Journal officiel* du 11 mars 1952: page 2867, 2e colonne, 23e ligne:

Au lieu de:

Chargé de mission.

« M. Philippe Rambaud (Conseil de la République).

Attaché.

« M. Pierre Paganon (Assemblée nationale) »,

Lire:

Chargé de mission.

« M. Philippe Rambaud, sous-directeur aux services des affaires allemandes et autrichiennes (Conseil de la République).

Attaché parlementaire.

« M. Pierre Paganon, sous-préfet (Assemblée nationale) ».

MINISTERE DE LA JUSTICE

Décret du 10 mars 1952 portant nomination d'un cadi notaire.

Par décret en date du 10 mars 1952, M. Zarari Youcef, suppléant de cadi notaire à Kerrata, inscrit au tableau extraordinaire, est promu cadi notaire et affecté en cette qualité à la mahakma notariale de Sidi-Aich, en remplacement de M. Boucekkine, qui a été nommé à Michelet.

Décret du 17 mars 1952 portant nomination d'un cadi notaire.

Par décret en date du 17 mars 1952, M. Benhalla Lahcène, cadi notaire à Port-Gueydon, est nommé, sur sa demande, en la même qualité, à la mahakma notariale d'Akbou, en remplacement de M. Baba-Aissa, qui a été révoqué de ses fonctions.

Décret du 12 mars 1952 portant nominations de magistrats.

Par décret en date du 12 mars 1952, pris sur la proposition du Conseil supérieur de la magistrature, sont nommés:

Président de chambre à la cour d'appel de Paris, M. Constant, conseiller à ladite cour, en remplacement de M. Marneur, qui a été nommé conseiller à la cour de cassation.

Conseiller à la cour d'appel de Paris, M. Leygue, vice-président au tribunal de première instance de la Seine, en remplacement de M. Constant.

Vice-président au tribunal de première instance de la Seine, M. Gagne, juge d'instruction au tribunal de première instance de la Seine, en remplacement de M. Leygue.

Juge d'instruction au tribunal de première instance de la Seine, M. Baures, juge d'instruction adjoint au tribunal de première instance de la Seine, en remplacement de M. Gagne.

Juge d'instruction adjoint au tribunal de première instance de la Seine, M. Greiner, juge d'instruction au tribunal de première instance de Grenoble, en remplacement de M. Baures.

Président de chambre à la cour d'appel de Paris, M. Leser, conseiller à ladite cour, en remplacement de M. Aymard, qui a été nommé conseiller à la cour de cassation.

Conseiller à la cour d'appel de Paris, M. Beringuier, vice-président au tribunal de première instance de la Seine, en remplacement de M. Leser.

Vice-président au tribunal de première instance de la Seine, sur sa demande, M. Daumal, président de chambre à la cour d'appel de Douai, en remplacement de M. Beringuier.

Président de chambre à la cour d'appel de Douai, M. Henriquet, président de chambre à la cour d'appel de Fort-de-France (chambre de Cayenne), en remplacement de M. Daumal.

Conseiller à la cour d'appel de Paris, M. Pomier, juge d'instruction au tribunal de première instance de la Seine, en remplacement de M. Vivier, décédé.

Vice-président au tribunal de première instance de la Seine, M. Vismard, juge au tribunal de première instance de la Seine, en remplacement de M. Gaucher, qui a été mis en congé de longue durée.

Conseiller à la cour d'appel de Pau, sur sa demande, M. Milhes, substitut du procureur général près la cour d'appel de Pau, en remplacement de M. Dupoy, qui a été admis à faire valoir ses droits à la retraite.

Président du tribunal de première instance de Valence, M. Pinell, juge au tribunal de première instance de Lyon, en remplacement de M. Van Waetermeulen, qui a été nommé président du tribunal de première instance de Saint-Etienne.

Juge de 2e classe au tribunal de première instance d'Alès (poste créé), sur sa demande, M. Doujat, juge de 2e classe au tribunal de première instance de Louhans.

Juge de 3e classe au tribunal de première instance des Andelys, Mme Bequignon, épouse Audit, attaché titulaire au ministère de la justice, en remplacement de M. Ladure, qui a été nommé juge au tribunal de première instance de Rouen.

Juge de 3e classe au tribunal de première instance de Baugé, M. Deman, juge suppléant rétribué du ressort de la cour d'appel de Rennes, en remplacement de M. de L'Estang du Rusquec, non acceptant et dont la nomination a été rapportée.

Juge de 3e classe au tribunal de première instance de Neufchâteau, M. Durand (Jean-Jules-Hermas), juge de paix de 3e classe des cantons de Conflans et Chambley (Meurthe-et-Moselle) (loi du 28 avril 1919, article 18, § 8, modifié par l'article 8 de la loi du 16 juillet 1950), en remplacement de M. Silvera, qui a été nommé juge au tribunal de première instance de Bar-le-Duc.

Décret du 12 mars 1952 portant nominations de magistrats.

Par décret en date du 12 mars 1952, pris sur la proposition du conseil supérieur de la magistrature, sont nommés:

Conseiller à la cour d'appel d'Aix, M. Borricand, vice-président au tribunal de première instance d'Aix, en remplacement de M. Kernprobst, qui a été nommé vice-président au tribunal de première instance de Nice.

Vice-président au tribunal de première instance de Lyon, sur sa demande, M. Lavrand, président du tribunal de première instance de Sétif, en remplacement de M. Arbez-Carme, qui a été nommé conseiller à la cour d'appel de Lyon.

Juge de 2e classe au tribunal de première instance de Nontron, sur sa demande, M. Bloc, juge de 2e classe au tribunal de première instance de Ribérac, en remplacement de M. Ferradou, juge de 2e classe au tribunal de première instance de Nontron, qui est nommé, sur sa demande, juge de 2e classe au tribunal de première instance de Ribérac, en remplacement de M. Bloc.

Juge de 3e classe au tribunal de première instance de Loudun, M. Baillaud, juge suppléant rétribué du ressort de la cour d'appel de Pau, en remplacement de M. Maus, qui a été nommé juge au tribunal de première instance de Béthune.

M. Divisia, juge au tribunal de première instance de Brioc, est chargé, pour trois ans, des fonctions de l'instruction audit tribunal, en remplacement de M. David, qui a été nommé, sur sa demande, juge au tribunal de première instance de Toul.

M. Lathelier, juge au tribunal de première instance de Montbéliard, est chargé des fonctions de juge de paix de Montbéliard et l'Isle-sur-le-Doubs, en remplacement de Mme Kopinski, qui a été nommée juge au tribunal de première instance de Blois.

Décret du 12 mars 1952 portant nomination d'un magistrat.

Par décret en date du 12 mars 1952, pris sur la proposition du Conseil supérieur de la magistrature, M. Teissedre, conseiller à la cour d'appel de Lyon, est désigné pour exercer pendant une période de trois ans les fonctions de conseiller délégué à la protection de l'enfance auprès deladite cour, en remplacement de M. Teulat, qui est, sur sa demande, déchargé desdites fonctions.

Décret du 12 mars 1952 portant nomination de magistrats.

Par décret en date du 12 mars 1952, pris sur la proposition du Conseil supérieur de la magistrature:

Sont nommés:

Juge au tribunal de première instance de Philippeville, M. Barbier, juge suppléant rétribué du ressort de la cour d'appel d'Alger, en remplacement de M. Mercier, qui a été nommé juge au tribunal de première instance d'Aubusson.

Juge suppléant rétribué du ressort de la cour d'appel d'Alger, M. Gauthier, juge de paix de 4e classe de Vialar.

Juge de paix de 4e classe de Vialar, M. Champinois, suppléant rétribué du juge de paix de Dellys, en remplacement de M. Gauthier.

Juge de paix de Téiagh, sur sa demande, M. Benkemoun, juge de paix de M'Sila, en remplacement de M. Beauchamp, qui a été nommé juge suppléant rétribué du ressort de la cour d'appel d'Alger.

Juge de paix de 4e classe de M'Sila, M. Reulet, suppléant rétribué du juge de paix d'El-Kseur, en remplacement de M. Benkemoun.

Juge de paix de Djidjelli, sur sa demande, M. Corrieu, juge de paix de Mila, en remplacement de M. Mouly, qui a été nommé juge au tribunal de première instance de Guelma.

Juge de paix de 4e classe de Mila, M. Barreyre, suppléant rétribué du juge de paix de Tablat, en remplacement de M. Corrieu.

Juge de paix de Collo, sur sa demande, M. Jamot, juge de paix de Bernelle, en remplacement de M. Gauderon, qui a été nommé juge suppléant rétribué du ressort de la cour d'appel d'Alger.

Juge de paix de 4e classe de Bernelle, M. Cazes, suppléant rétribué du juge de paix de Marengo, en remplacement de M. Jamot.

Juge de paix de Philippeville, sur sa demande, M. Bonvino, juge de paix de Tebessa, en remplacement de M. Ardans, qui a été nommé juge suppléant rétribué du ressort de la cour d'appel d'Alger.

Juge de paix de 4e classe de Tebessa, M. Reydy, suppléant rétribué du juge de paix de Maison Carrée, en remplacement de M. Bonvino.

Juge de paix de 4e classe d'Herbillon, M. Durand, suppléant rétribué du juge de paix de l'Arba, en remplacement de M. Merqui, qui a été nommé juge suppléant rétribué du ressort de la cour d'appel d'Alger.

Juge de paix de 4e classe de Jemmapes, M. Saillard, suppléant rétribué du juge de paix dudit canton, en remplacement de M. Petit, qui a été nommé juge suppléant rétribué du ressort de la cour d'appel d'Alger.

Juge de paix de 4e classe de Sedrata, M. Huot-Marchand, suppléant rétribué du juge de paix de Mascara, en remplacement de M. Lasfargue, qui a été nommé juge de paix de Boghari.

Juge de paix de 4e classe de Bordj-bou-Arreridj, M. Pages, suppléant rétribué du juge de paix de Bougie, en remplacement de M. Ribière, qui a été nommé juge suppléant rétribué du ressort de la cour d'appel d'Alger.

Juge de paix de 4e classe d'Oued-Zenati, M. Sallebert, suppléant rétribué du juge de paix de Bordj-bou-Arrreridj, en remplacement de M. Amsellem, qui a été nommé juge suppléant rétribué du ressort de la cour d'appel d'Alger.

Juge de paix de 4e classe de Souk-Ahras, M. Amarger, suppléant rétribué du juge de paix de Kerrata, en remplacement de M. Pagni, qui a été nommé juge suppléant rétribué du ressort de la cour d'appel d'Alger.

Juge de paix de 4e classe de Barika, M. Bethenod, suppléant rétribué du juge de paix de Mercier-Lacombe, en remplacement de M. Vivien, qui a été nommé juge de paix de Bougie.

M. Lubeit, juge de 2e classe en disponibilité, est admis à faire valoir ses droits à la retraite.

Décret du 12 mars 1952 portant nomination de magistrats.

Par décret en date du 12 mars 1952, pris sur la proposition du Conseil supérieur de la magistrature, sont nommés:

Juge suppléant rétribué du ressort de la cour d'appel de Tunis, M. Morel, juge de paix de 3e classe de Gafsa.

Juge de paix de 3e classe de Gafsa, M. Mignucci, suppléant rétribué du juge de paix de Tunis (canton Sud), en remplacement de M. Morel.

Décret du 12 mars 1952 portant nomination de magistrats.

Par décret en date du 12 mars 1952, pris sur la proposition du Conseil supérieur de la magistrature, sont nommés juges suppléants rétribués du ressort de la cour d'appel d'Alger:

M. Petit, juge de paix de 3e classe de Jemmapes.

M. Beauchamp, juge de paix de 3e classe du Telagh.

M. Gauderon, juge de paix de 3e classe de Collo.

M. Ardans, juge de paix de 3e classe de Philippeville.

M. Pagni, juge de paix de 4e classe de Souk-Ahras.

M. Amsellem, juge de paix de 4e classe d'Oued-Zenati.

Décret du 12 mars 1952 chargeant un juge des fonctions de l'instruction.

Par décret en date du 12 mars 1952, pris sur la proposition du Conseil supérieur de la magistrature, Mlle Claudo, juge au tribunal de première instance de Saint-Jean-de-Maurienne, est chargée pour trois ans des fonctions de l'instruction audit tribunal, en remplacement de M. Carron, qui a été nommé juge au tribunal de première instance de Belley.

Décret du 12 mars 1952 chargeant un juge suppléant des fonctions de l'instruction.

Par décret en date du 12 mars 1952, pris sur la proposition du Conseil supérieur de la magistrature, M. Couderette, juge suppléant rétribué du ressort de la cour d'appel de Lyon, affecté au tribunal de première instance de Saint-Etienne, est chargé, à titre temporaire, des fonctions de l'instruction audit tribunal pour les exercer concurremment avec les magistrats titulaires, en remplacement de M. Truchard, qui a été nommé juge au tribunal de première instance de Rethel.

Décret du 12 mars 1952 portant mise en disponibilité d'un magistrat.

Par décret en date du 12 mars 1952, pris sur la proposition du Conseil supérieur de la magistrature, M. Taulier, juge de paix de Cancon, Castillonnès, Monclar, Montlanquin et Villeréal (Lot-et-Garonne) (3e classe), est mis en position de disponibilité pour convenances personnelles pour une période de trois mois, à compter de la date de publication du présent décret.

Décret du 12 mars 1952 nommant un juge suppléant rétribué du ressort de la cour d'appel de Tunis.

Par décret en date du 12 mars 1952, pris sur la proposition du Conseil supérieur de la magistrature, M. Ermeneux, suppléant rétribué de juge de paix, mis à la disposition du ministre des affaires étrangères pour exercer des fonctions judiciaires au tribunal mixte immobilier de Tunisie, est nommé juge suppléant rétribué du ressort de la cour d'appel de Tunis.

Décret du 12 mars 1952 nommant un juge suppléant rétribué du ressort de la cour d'appel de Basse-Terre (Guadeloupe).

Par décret en date du 12 mars 1952, pris sur la proposition du Conseil supérieur de la magistrature, M. Ermeneux, juge suppléant retribué du ressort de la cour d'appel de Tunis, est nommé juge suppléant rétribué du ressort de la cour d'appel de Basse-Terre (Guadeloupe).

Décret du 12 mars 1952 portant admission à la retraite de magistrats.

Par décret en date du 12 mars 1952, pris sur la proposition du Conseil supérieur de la magistrature, sont admis à faire valoir leurs droits à la retraite (loi du 20 septembre 1948):

A compter du 10 avril 1952. — M. Delondre, juge de paix de Châteaudun, Cloyes et Bonneval (Eure-et-Loir).

A compter du 13 avril 1952. — M. Armynot du Châtelet, juge de paix de Vertou, Aigrefeuille et Clisson (Loire-Inférieure).

A compter du 11 avril 1952. — M. Siedel, juge de paix de Montpellier (2e canton) (Hérault).

A compter du 20 avril 1952. — M. Latapie, juge de paix de Toulouse (canton Ouest) et Léguevin (Haute-Garonne).

Décret du 12 mars 1952 rapportant les dispositions du décret du 26 septembre 1951.

Par décret en date du 12 mars 1952 pris sur la proposition du conseil supérieur de la magistrature, sont rapportées les dispositions du décret du 26 septembre 1951 par lesquelles M. Casanova a été nommé suppléant rétribué du juge de paix d'Oudjda.

Décret portant nomination de juges de paix.

Rectificatif au *Journal officiel* du 5 mars 1952: page 2568, 2e colonne, 26e ligne, au lieu de: « Toulon (1er canton) (Var) (1re classe), M. Truc... », lire: « Toulon (1er et 2e cantons) (Var) (1re classe), M. Truc ».

Liste des établissements pénitentiaires dans l'enceinte desquels il pourra être procédé aux exécutions capitales.

Le garde des sceaux, ministre de la justice,

Vu l'article 26 du code pénal,

Sur le rapport du directeur des affaires criminelles et des grâces et du directeur de l'administration pénitentiaire,

Arrête:

Art. 1er. — La liste des établissements pénitentiaires dans l'enceinte desquels il pourra être procédé aux exécutions capitales, conformément aux dispositions de l'article 26 du code pénal, est fixé ainsi qu'il suit:

Cour d'appel d'Agen. — Maison d'arrêt d'Agen.

Cour d'appel d'Aix-en-Provence. — Maison d'arrêt des Beaumettes, à Marseille.

Cour d'appel d'Amiens. — Maison d'arrêt d'Amiens.

Cour d'appel d'Angers. — Maison d'arrêt d'Angers.

Cour d'appel de Basse-Terre. — Prison de Basse-Terre.

Cour d'appel de Bastia. — Maison d'arrêt de Bastia.

Cour d'appel de Besançon. — Maison d'arrêt de Besançon.

Cour d'appel de Bordeaux. — Maison d'arrêt de Bordeaux.

Cour d'appel de Bourges. — Maison d'arrêt de Bourges.

Cour d'appel de Caen. — Maison d'arrêt de Caen.

Cour d'appel de Chambéry. — Maison d'arrêt de Chambéry.

Cour d'appel de Colmar. — Maisons d'arrêt de Metz et Mulhouse.

Cour d'appel de Dijon. — Maison d'arrêt de Dijon.

Cour d'appel de Douai. — Maison d'arrêt de Douai.

Cour d'appel de Fort-de-France. — Prisons de Cayenne et Fort-de-France.

Cour d'appel de Grenoble. — Maison d'arrêt de Grenoble.

Cour d'appel de Limoges. — Maison d'arrêt de Limoges.

Cour d'appel de Lyon. — Maison d'arrêt de Lyon.

Cour d'appel de Montpellier. — Maisons d'arrêt de Rodez et Béziers

Cour d'appel de Nancy. — Maison d'arrêt de Nancy.

Cour d'appel de Nîmes. — Maison centrale de Nîmes.

Cour d'appel d'Orléans. — Maisons d'arrêt d'Orléans et Tours.

Cour d'appel de Paris. — Maisons d'arrêt de la Santé et de la Roquette à Paris, prisons de Fresnes, maisons d'arrêt d'Auxerre et Reims.

Cour d'appel de Pau. — Maison d'arrêt de Pau.

Cour d'appel de Poitiers. — Maison d'arrêt de Poitiers.

Cour d'appel de Rennes. — Maisons d'arrêt de Nantes, Rennes et Saint-Brieuc.

Cour d'appel de Riom. — Maison d'arrêt de Riom.

Cour d'appel de Rouen. — Maison d'arrêt de Rouen.

Cour d'appel de Saint-Denis. — Prison de Saint-Denis.

Cour d'appel de Toulouse. — Maison d'arrêt de Toulouse.

Art. 2. — L'arrêté du 6 juillet 1939, modifié, fixant la liste des établissements pénitentiaires dans l'enceinte desquels il pourra être procédé aux exécutions capitales, est abrogé.

Art. 3. — Le directeur des affaires criminelles et des grâces et le directeur de l'administration pénitentiaire sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Paris, le 12 mars 1952.

LÉON MARTINAUD-DÉPLAT.

Délégations de magistrats à l'administration centrale.

Par arrêté du 12 mars 1952, sont délégués dans les services de l'administration centrale du ministère de la justice:

M. Jetin, juge du livre foncier de 1re classe au tribunal cantonal de Hayange.

M. Cozette, procureur de la République près le tribunal de première instance de Rocroi.

M. Troiry, substitut du procureur de la République près le tribunal de première instance d'Angers.

M. Pinot, substitut de procureur de la République de 2e classe détaché au tribunal de première instance de la Seine.

M. Monnet, substitut de procureur de la République de 2e classe détaché au tribunal de première instance de la Seine.

M. Girault, juge de 2e classe au tribunal de première instance de Verdun.

M. Gaury, substitut du procureur de la République de 3e classe près le tribunal de première instance de Caen.

M. Cabannes, substitut du procureur de la République de 3e classe près le tribunal de première instance de Saint-Flour.

M. Ecoutin, substitut du procureur de la République de 3e classe près le tribunal de première instance d'Orléans.

M. Beraud, substitut du procureur de la République de 3e classe près le tribunal de première instance de la Roche-sur-Yon.

Commission départementale des dommages de guerre du territoire de Belfort.

Par arrêté du 14 mars 1952, M. Dupin de Beyssat, juge au tribunal de première instance de Belfort, est désigné pour exercer les fonctions de président de la commission départementale des dommages de guerre du territoire de Belfort, en remplacement de M. Maraux, qui a été nommé président du tribunal de première instance de Saint-Claude.

Nomination du président du jury du concours de recrutement d'officiers de justice militaire.

Par arrêté du 14 mars 1952, M. Boyer, président de chambre à la cour d'appel de Paris, est désigné en qualité de président du jury du concours ouvert en 1952 pour le recrutement d'officiers de justice militaire.

Commis greffiers.

Par arrêté en date du 14 mars 1952, M. Hiss (Georges-Etienne) commis greffier au tribunal cantonal d'Haguenau est muté en la même qualité au tribunal cantonal de Bischwiller, en remplacement de M. Fischer, qui a été muté à Metz.

MINISTERE DE L'INTERIEUR

Modification du régime de rémunération des fonctionnaires et agents des collectivités locales, à compter du 10 septembre 1951.

Rectificatif au *Journal officiel* du 2 mars 1952: page 2456, titre II, article 7, 3e et 6e alinéa, au lieu de: « la totalité du montant de la tranche de rémunération principale afférente à l'indice 100 », lire: « la totalité de la tranche égale au triple de la rémunération afférente à l'indice 100 ».

Modification aux circonscriptions territoriales de communes.

Par arrêté en date du 31 décembre 1951, le préfet de la Haute-Marne a prononcé la suppression de la commune d'Hoericourt (arrondissement et canton de Saint-Dizier).

MINISTERE DE LA DEFENSE NATIONALE

Décret du 17 mars 1952 portant promotion et nominations dans l'ordre national de la Légion d'honneur.

Par décret en date du 17 mars 1952, rendu sur la proposition du président du conseil des ministres et du ministre de la défense nationale, le conseil de l'ordre entendu, sont promu ou nommés dans l'ordre national de la Légion d'honneur, à titre civil:

Au grade d'officier.

M. Rochias (François), ancien aumônier militaire; 51 ans de services civils et militaires. Chevalier du 28 décembre 1918.

Au grade de chevalier.

Mlle Baud (Marie-Louise-Antonia), assistante sociale chef à la direction centrale de l'action sociale de la défense nationale; 12 ans de services civils.

MM.

Falempin (Adolphe-François-Achille), directeur d'usines; 13 ans de services civils et militaires.

Palvadeau (Paul-Aimé-André), avocat du ministère de la défense nationale; 28 ans de services civils et militaires.

Pesin (Gustave-Henri-Joseph), négociant; 29 ans de services civils et militaires.

Petit (Robert-Raoul), adjoint au maire de Dieppe; 15 ans de services civils et militaires.

Décret du 17 mars 1952 portant nominations dans l'ordre national de la Légion d'honneur.

Par décret en date du 17 mars 1952, rendu sur la proposition du président du conseil des ministres et du ministre de la défense nationale, le conseil de l'ordre entendu, sont nommés dans l'ordre national de la Légion d'honneur, à titre civil.

Au grade de chevalier.

MM.

Dijoud (René-Claude-Louis), sous-préfet de Cherbourg, organisateur de la base militaire de Cherbourg; 18 ans de services civils et militaires. Titres exceptionnels.

Ossude (François-Hippolyte-Marie), entrepreneur de travaux publics; 22 ans de services civils et militaires. Titres exceptionnels.

Décrets portant promotions et nominations dans l'ordre national de la Légion d'honneur.

Rectificatif au *Journal officiel* du 6 décembre 1945: page 1017 G, 2e colonne, au lieu de: « Grand (Roger), sous-lieutenant du ne régiment de marche du Tchad », lire: « Grisey (Roger), alias Grand (Roger), sous-lieutenant du 1/ régiment de marche du Tchad ».

Rectificatif au *Journal officiel* du 7 mars 1952, page 2695, 4re colonne, au lieu de: « Petit-Malle (Joannes), sergent-chef, bataillon français de l'O. N. U. », lire: « Petit-Male (Joannes), sergent-chef, bataillon français de l'O. N. U. ».

Décret n° 52-314 du 18 mars 1952 modifiant le décret n° 52-141 du 8 février 1952 fixant la composition, les dates d'appel et les obligations d'activité de la première fraction du contingent à incorporer en 1952.

Le président du conseil des ministres,

Sur le rapport du ministre de la défense nationale,

Vu la loi n° 51-1120 du 21 septembre 1951 complétant l'article 7 de la loi n° 50-1478 du 30 novembre 1950 portant à dix-huit mois la durée du service militaire actif;

Vu le décret n° 52-141 du 8 février 1952 fixant la composition, les dates d'appel et les obligations d'activité de la première fraction du contingent à incorporer en 1952,

Décrète:

Art. 1er. — Le deuxième alinéa de l'article 1er du décret n° 52-141 du 8 février 1952 est abrogé et remplacé par le suivant:

« Les jeunes gens nés entre le 1er septembre 1931 et le 31 janvier 1932, ces dates incluses, qui ont été reconnus aptes au service militaire par les conseils de revision, à l'exception de ceux exerçant à la date du 1er mars 1952 la profession de mineur de fond dans l'industrie charbonnière ».

Art. 2. — Le présent décret sera soumis à la ratification du Parlement, conformément aux dispositions de l'article 7 de la loi n° 50-1478 du 30 novembre 1950.

Art. 3. — Le ministre de la défense nationale est chargé de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 18 mars 1952.

ANTOINE PINAY.

Par le président du conseil des ministres:

Le ministre de la défense nationale,

R. PLEVEN.

Décret n° 52-231 portant règlement d'administration publique relatif au statut des agents de surveillance relevant de l'administration de la guerre.

Rectificatif au *Journal officiel* du 5 mars 1952:

Page 2573, article 4, supprimer: « 3° s'il ne sait lire et écrire ».

Page 2574, article 10, 1er alinéa, 16e ligne, supprimer: « ... à l'échelon comportant un traitement égal ou à défaut immédiatement supérieur »; après l'article 10, lire: « Art. 11. — Les décrets des 29 avril 1933 et 22 mars 1912 sont abrogés en ce qui concerne les concierges et gardiens de champ de tir, les gardiens et garçons des écoles et les surveillants de l'artillerie »; 60e ligne, au lieu de: « Art. 11. — Le vice-président du conseil, etc. », lire: « Art. 12. — Le vice-président du conseil, etc. ».

Décrets portant concession de la médaille militaire.

Rectificatif au *Journal officiel* du 7 juillet 1951: page 7186, 1re colonne, au lieu de: « Cellerien (René-Georges) », lire: « Celerien (René-Georges) ».

Rectificatif au *Journal officiel* du 7 mars 1952: page 2700, 2e et 3e colonne:

Au lieu de: « Bonnans (Paul), sergent-chef, 1e bataillon de marche du 2e régiment de tirailleurs algériens », lire: « Bonnans (Paul), sergent-chef, 4e bataillon de marche du 7e régiment de tirailleurs algériens »; au lieu de: « Bridi Louardi ben Mohamed, brigadier-chef, mle A. 2370, 1re compagnie de transport et de quartier général », lire: « Dridi Louardi ben Mohamed, brigadier-chef, mle A. 2370, 1re compagnie de transport et de quartier général ».

Au lieu de:

RÉGULARISATIONS

Langlet (René-Albert), maréchal des logis chef, 6e spahis marocains.

Pignol (Raymond-Paul), maréchal des logis chef, 6e spahis marocains.

Belaid ben ej Jilali ben Lahcen, 1re classe, mle A. 1867/44, 3e régiment de tirailleurs marocains, 1er bataillon.

Leroi (Joseph), sergent, 1/13e demi-brigade de légion étrangère.

Vo Van Rep, sergent, mle 324, 1/22e régiment d'infanterie coloniale.

Ben Aissa ben Moha ben Majour, sergent, mle 1303, 3e régiment de tirailleurs marocains, 1er bataillon.

Codvelle (Fernand), caporal, bataillon de marche de tirailleurs sénégalais n° 28.

Taib ben Ali, 2e classe, mle 1168/49, 6e groupe de spahis marocains portés.

Lire:

RÉGULARISATIONS

(Pour prendre rang du 14 septembre 1951.)

Langlet (René-Albert), maréchal des logis chef, 6e spahis marocains.

(Pour prendre rang du 17 septembre 1951.)

Pignol (Raymond-Paul), maréchal des logis chef, 6e spahis marocains.

(Pour prendre rang du 7 octobre 1951.)

Belaid ben Ej Jilali ben Lahcen, 1re classse, mle A. 1867/44, 3e régiment de tirailleurs marocains, 1er bataillon.

(Pour prendre rang du 8 octobre 1951.)

Leroi (Joseph), sergent, 1/13e demi-brigade de légion étrangère.

(Pour prendre rang du 16 octobre 1951.)

Vo Van Rep, sergent, mle 324, 1/22e régiment d'infanterie coloniale.

(Pour prendre rang du 3 novembre 1951.)

Ben Aissa ben Moha ben Majour, sergent, mle 1303, 3e régiment de tirailleurs marocains, 1er bataillon.

(Pour prendre rang du 18 décembre 1951.)

Codvelle (Fernand), caporal, bataillon de marche de tirailleurs sénégalais n° 28.

Taib ben Ali, 2e classe, mle 1168/49, 6e groupe de spahis marocains portés.

Décrets portant promotions ou nominations dans les réserves de l'armée de terre.

Rectificatif au *Journal officiel* du 22 décembre 1951:

TROUPES METROPOLITAINES

PREMIÈRE CATÉGORIE

Page 12690:

Au lieu de:

Infanterie.

Barre-Villeneuve (Yvan-Jean-Claude-François), 9e zouaves.

Cauvin (Jean-Louis-Maurice), 9e zouaves.

Godard (Lucien-Eugène), 2e zouaves.

Hazan (Moïse), 3e bataillon de zouaves.

Janichon (Roger), 2e R. T. A.

Marchand (Jean-Claude-Alexandre-Auguste), 3e zouaves.
Mathieu (Henry), 3e zouaves.
Soubrie (Jean-François), 2e R. T. A.
Vincent (Guy-Emile-Jean), 2e zouaves.

Lire:

Artillerie.

Barre-Villeneuve (Yvan-Jean-Claude-François), 3/8 R. A.
Cauvin (Jean-Louis-Maurice), 403e R. A. A.
Godard (Lucien-Eugène), 2/401e R. A. A.
Hazan (Moïse), 32e R. A.
Janichon (Roger), 33e R. A.
Marchand (Jean-Claude-Alexandre-Auguste), 32e R. A.
Mathieu (Henry), 32e R. A.
Soubrie (Jean-François), 2/32e R. A.
Vincent (Guy-Emile-Jean), 406e R. A. A.

Page 12692.

Au lieu de:

Train.

Pepe (Roger-Jean-Claude), 25e E. T.

Lire:

Artillerie.

Pepe (Roger-Jean-Claude), 405e R. A. A.

Page 12693:

Transmissions.

Au lieu de: « Ribout (Pierre-Louis-Léon), G. R. E. T. n° 3 », lire: « Ribout (Pierre-Louis-Léon), G. R. E. T. n° 2 ».

Même page:

Au lieu de:

DEUXIÈME CATÉGORIE

Infanterie.

Subdivision de Paris.

De Menthon (Louis-Bernard-Marie-Fidèle).

Lire:

PREMIÈRE CATÉGORIE

Infanterie.

De Menthon (Louis-Bernard-Marie-Fidèle), inspection des T. A. P., Paris.

Page 12696:

Au lieu de:

DEUXIÈME CATÉGORIE

Infanterie.

Subdivision de Bordeaux.

Boutitie (Pierre).

Lire:

PREMIÈRE CATÉGORIE

Infanterie.

Boutitie (Pierre), 1/11e R. I. P. C.

Même page:

DEUXIÈME CATÉGORIE

Arme blindée et cavalerie.

Subdivision de Toulon.

Au lieu de: « Holytink (Paul-Jean-Alfred) », lire: « Holjtink (Paul-Jean-Alfred) ».

Page 12699:

Train.

SUBDIVISION DE POITIERS

Au lieu de: « Clenot (Michel-Henri-Yves) », lire: « Clemot (Michel-Henri-Yves) ».

(Le reste sans changement.)

Rectificatif au *Journal officiel* du 30 décembre 1951, page 13298:

RÉSERVES

TROUPES METROPOLITAINES

Infanterie.

SUBDIVISION DE TOULON

Au lieu de: « Parucci-Agarrat (Maurice) », lire: « Parucci-Agarrat (Maurice-Céleslin-Hector) ».

Arme blindée et cavalerie.

9e RÉGION MILITAIRE

Rayer: « Biard (Claude-Marie-Joseph) ». (Déjà nommé sous-lieutenant par décret du 13 juillet 1951 [*Journal officiel* du 19 juillet 1951].)

(Le reste sans changement.)

Rectificatif au *Journal officiel* du 20 février 1952:

RÉSERVES

TROUPES METROPOLITAINES

Page 2081:

Infanterie.

Subdivision d'Arras.

Au lieu de: « Teich (Ferdinand-Armand-Alfred-Etienne), 29 août 1949 », lire: « Teich (Ferdinand-Armand-Alfred-Etienne), 19 août 1949 ».

Subdivision du Mans.

Au lieu de: « Debert (Charles-Henri-Léon), 1er décembre 1951 », lire: « Deberdt (Charles-Henri-Léon), 1er décembre 1951 ».

Subdivision de Bordeaux.

Au lieu de: « Mompeix (Raoul-Auguste), 1er décembre 1951 », lire: « Nompeix (Raoul-Auguste), 1er décembre 1951 ».

Page 2082:

Subdivision de Toulon.

Au lieu de: « Baril (Léon-Gustave), 1er décembre 1951 », lire: « Babil (Léon-Gustave), 1er décembre 1951 ».

Au lieu de: « Marrella (Gino-Pierre-Victor), 1er décembre 1951 », lire: « Marella (Gino-Pierre-Victor), 1er décembre 1951 ».

Page 2083:

Armée blindée et cavalerie.

Subdivision de Nancy.

Au lieu de: « Formell (Albert-Marcel), 1er décembre 1951 », lire: « Formell (Albert-Marcel), 1er décembre 1951 ».

Page 2085, 2e colonne:

Au lieu de:

Artillerie.

FORCES FRANÇAISES EN ALLEMAGNE

Mayeur (Henri-Fernand), 1er décembre 1951.

Lire:

Transmissions.

FORCES FRANÇAISES EN ALLEMAGNE

Mayeur (Henri-Fernand), 1er décembre 1951.

Sont nommés au grade de sous-lieutenant de réserve:

Page 2086, Subdivision de Montpellier, au lieu de: « Catégorie 6: Bogelmann (Robert-Gérard) », lire: « Catégorie 7: Bogelmann (Robert-Gérard) ».

(Le reste sans changement.)

Décret portant rappel à l'activité d'officiers en non-activité par suppressions d'emploi.

Rectificatif au *Journal officiel* du 11 mars 1952: page 2873, 2e colonne, II, Troupes coloniales, Artillerie, au lieu de: « M. le lieutenant Brun (André-Jules) », lire: « M. le lieutenant Bru (André-Jules) »; Services des matériels et bâtiments coloniaux, au lieu de: « M. le lieutenant Heymes (Roger-Jean) », lire: « M. le lieutenant Heymes (Roger-Léon) »; Service de santé, au lieu de: « M. le capitaine d'administration Bergean (Charles-Alfred) », lire: « M. le capitaine d'administration Bergeon (Charles-Alfred) ».

Remises de débets.

Par arrêté interministériel du secrétaire d'Etat à la marine et du secrétaire d'Etat à la présidence du conseil et aux finances, en date du 28 février 1952, remise gracieuse est faite à M. Le Begue (Marcel), domicilié 141, rue du Général-Leclerc, à Saint-André-lez-Lille (Nord), de la somme de 12.437 F représentant un trop-perçu de délégation de solde de l'exercice 1946.

Par arrêté interministériel du secrétaire d'Etat à la marine et du secrétaire d'Etat à la présidence du conseil et aux finances en date du 28 février 1952, remise gracieuse est faite à M. Mouisset (Maurice), domicilié villa Constance, avenue Emilie, à Antibes (Alpes-Maritimes), de la somme de 14.608 F dont il a été constitué débiteur pour trop-perçu de solde et dette d'habillement.

Fonds de concours.

Par arrêté du 8 mars 1952, un crédit de 1.721.210.400 F a été ouvert au ministre de la défense nationale, sur l'exercice 1952, au titre du chapitre 9050: « Service des transmissions, équipement », du budget de la défense nationale, section guerre.

Il sera pourvu à cette dépense au moyen de la recette d'égal montant constatée à la ligne « Fonds de concours pour dépenses d'intérêt public ».

Dégagement des cadres (armée de terre, active).

Par arrêté du 14 mars 1952:

L'officier dont le nom suit, déjà bénéficiaire de l'article 12 de la loi n° 46-607 du 5 avril 1946, est admis, à compter du 1er avril 1952, au bénéfice de l'article 7 de ladite loi.

TROUPES METROPOLITAINES

Intendance.

M. l'intendant militaire de 2e classe Michot (Albert-Philippe), direction centrale de l'intendance.

Les arrêtés ci-après, portant dégagement des cadres d'officiers de l'armée active au titre de la loi n° 46-607 du 5 avril 1946, sont, à titre de régularisation, modifiés comme suit:

1° *Arrêté du 16 juillet 1950.*

TROUPES METROPOLITAINES

Infanterie.

Au titre de l'article 7.

Au lieu de:

(A compter du 1er août 1950.)

M. le capitaine Cailliau (Jean-Maurice-Henri). — Général commandant la division de Fez,

Lire:

(A compter du 1er juin 1950.)

M. le capitaine Cailliau (Jean-Maurice-Henri). — Général commandant supérieur des troupes du Maroc à Rabat.

2° *Arrêté du 13 février 1952.*

Infanterie.

Au titre de l'article 7.

Au lieu de:

(A compter du 1er mars 1952.)

M. le lieutenant Soustelle (René-Marceau-Jacques). — Général commandant la subdivision militaire de Paris,

Lire:

Au titre de l'article 8.

(A compter du 1er octobre 1950.)

M. le lieutenant Soustelle (René-Marceau-Jacques). — Général commandant la subdivision militaire de Paris.

Les conditions dans lesquelles les officiers, dégagés des cadres au titre de l'article 7, recevront application de l'article 10 et, le cas échéant, de l'article 13 de la loi n° 46-607 du 5 avril 1946, feront l'objet de dispositions ultérieures.

De même, un arrêté ultérieur fixera les conditions d'application, aux officiers dégagés des cadres au titre des articles 7 et 8, des dispositions de l'article 11 de la loi susvisée.

Changement d'arme (armée de terre, active).

Par arrêté du 6 mars 1952, M. le lieutenant du cadre des adjoints techniques du service des matériels, subdivision artillerie, Donato (Luc-Sauveur), est admis, par voie de changement d'arme, avec son grade et son ancienneté de grade, dans le service des matériels, subdivision génie, pour compter du 1er janvier 1952.

Mises en position hors cadres (mission) (armée de l'air, active).

Par arrêté du secrétaire d'Etat à l'air en date du 13 mars 1952, sont placés hors cadres (mission) à la disposition du service des essences des armées, à compter du 1er janvier 1952, les officiers d'active de l'armée de l'air dont les noms suivent, actuellement détachés au service des essences des armées:

Corps des officiers de l'air.

CADRE SÉDENTAIRE.

Les capitaines.

MM. Didelle (Fernand-Georges), né le 20 novembre 1908.
Dupas (Maurice-Désiré-Anatole), né le 26 décembre 1907.
Girard (Emile-Paul), né le 23 décembre 1907.
Gironnay (Paul-Louis-Alfred), né le 10 octobre 1906.
Gonnay (Maurice-Marcel-Louis), né le 14 août 1907.
Guieu (Charles-Edmond), né le 28 décembre 1908.
M. le lieutenant Linder (Marcel), né le 5 août 1908.

Corps des officiers mécaniciens de l'air.

Les capitaines:

MM. Debort (Octave-Jean-Marie), né le 11 octobre 1905.
Roublique (Eugène-Henri), né le 11 décembre 1908.
M. le lieutenant Macron (Edgard-Charles), né le 7 mai 1905.

La solde et les indemnités de ces officiers, qui supporteront les retenues légales comme s'ils étaient dans les cadres, seront imputées au budget annexe du service des essences des armées.

Personnels civils extérieurs de la guerre.

Par arrêté en date du 6 février 1952, M. Batzenhoffer (Alfred), contrôleur de l'ex-C. S. T. T. E., du groupe régional d'exploitation des transmissions de la 2e région militaire, est révoqué de ses fonctions sans suspension de ses droits à pension.

Les dispositions de cet arrêté auront effet à compter du lendemain du jour de sa notification à l'intéressé.

Travaux maritimes.

Par arrêté du secrétaire d'Etat à la marine en date du 7 mars 1952:

1° Est promu à la classe exceptionnelle dans l'emploi de chef de travaux, pour compter du 1er janvier 1952, M. le chef de travaux Grimaud (Pierre), port matriculaire: Toulon.

2° Est promu à l'emploi de chef de travaux, pour compter du 16 février 1952, M. l'agent technique principal de 1re classe Sardet (André), port matriculaire: Brest, en remplacement de M. Sabatier, retraité.

3° Reçoivent un avancement en classe dans l'emploi d'agent technique principal, pour compter du 1er mars 1952, les agents techniques principaux dont les noms suivent:

2e tour (choix). M. Vieillefosse (Pierre), agent technique principal de 3e classe, port matriculaire: Toulon, reliquat de bonifications: néant.

3e tour (choix). M. Véronis (Jean), agent technique principal de 3e classe, port matriculaire: Toulon, reliquat de bonifications: néant.

Pour mémoire: 1er tour (ancienneté). M. Difraya (Thomas), agent technique principal de 2e classe (en service détaché), port matriculaire: Toulon, reliquat de bonifications: néant.

4° Sont promus à l'emploi d'agent technique principal, les agents techniques de 1re classe dont les noms suivent:

a) Pour compter du 1er janvier 1952.

2e tour (choix). M. Calléja (Georges), port matriculaire: Toulon, reliquat de bonifications: néant.

3e tour (choix). M. Marneffe (Robert), port matriculaire: Cherbourg, reliquat de bonifications: néant.

1er tour (ancienneté). M. Hellec (Joseph), port matriculaire: Brest, reliquat de bonifications: néant.

b) Pour compter du 16 mars 1952.

2e tour (choix). M. Bernard (Lucien), port matriculaire: Brest, reliquat de bonifications: néant.

3e tour (choix). M. Rolland (Louis), port matriculaire: Brest, reliquat de bonifications: néant.

1er tour (ancienneté). M. Bencivengo (André), port matriculaire: Toulon, reliquat de bonifications: néant.

5° Reçoivent un avancement en classe dans l'emploi d'agent technique, les agents techniques dont les noms suivent:

a) Pour compter du 1er janvier 1952.

3e tour (choix). M. Le Meur (Joseph), agent technique de 3e classe, port matriculaire: Toulon, reliquat de bonifications: 5 mois 9 jours.

1er tour (ancienneté). M. Turco (Gaëtan), agent technique de 3e classe, port matriculaire: Toulon, reliquat de bonifications: 5 mois 9 jours.

2e tour (choix). M. Fabre (Emile), agent technique de 3e classe, port matriculaire: Toulon, reliquat de bonifications: 4 mois.

b) Pour compter du 16 février 1952.

3e tour (choix). M. Cirio (Louis), agent technique de 2e classe, port matriculaire: Toulon, reliquat de bonifications: 13 jours.

1er tour (ancienneté). M. Gilbert (Charles), agent technique de 2e classe, port matriculaire: Toulon, reliquat de bonifications: 5 mois 1 jour.

2e tour (choix). M. Grange (Adrien), agent technique de 3e classe, port matriculaire: Toulon, reliquat de bonifications: 9 jours.

3e tour (choix). M. Fabre (Raoul), agent technique de 2e classe, port matriculaire: Toulon, reliquat de bonifications: néant.

1er tour (ancienneté). M. Campion (François), agent technique de 3e classe, port matriculaire. Toulon, reliquat de bonifications: 9 jours.

Homologation de brevets de l'armée de l'air.

Par décision n° 3300 SPAA 4/B en date du 6 mars 1952, le secrétaire d'Etat à l'air décerne les brevets suivants au personnel ci-après:

I. — PERSONNEL NAVIGANT

A. — **Brevet militaire de pilote d'avion.**

(A compter du 29 février 1952.)

31065 Deviller (Georges-L.-J.), lieutenant-colonel, né le 3 août 1909, I. G. A. A.

B. — **Brevet militaire d'observateur en avion.**

1° Sans sous-spécialité.

(A compter du 28 mai 1940.)

7137 Marin des Bouillères (Hubert-M.), aspirant de réserve, né le 12 juillet 1917, C. M. A 226 (1).

2° Sous-spécialité: « Navigateur ».

La sous-spécialité de « navigateur » est attribuée, à compter du 4e août 1944, à M. le capitaine Germain (Louis), né le 31 décembre 1918, de la Z. D. A. 901, titulaire du brevet d'observateur en avion, homologué sous n° 5718 à compter du 9 mars 1940 (1).

C. — **Brevet militaire de radiotélégraphiste en avion.**

Sous-spécialité: « Radiotélégraphiste navigateur ».

La sous-spécialité de « radiotélégraphiste navigateur » est attribuée à compter du 17 décembre 1951 aux sous-officiers ci-après, titulaires du brevet militaire de radiotélégraphiste en avion:

Devesse (René), adjudant-chef, né le 4 février 1922, brevet n° 4421.
Deleron (Fernand), adjudant, né le 15 juillet 1923, brevet n° 1831.
Martin (Pierre), sergent, né le 18 mai 1927, brevet n° 2006.
Portal (Paul), sergent-chef, né le 25 janvier 1924, brevet n° 1855.
Laporte (Christian), sergent-chef, né le 11 octobre 1924, brevet n° 1723.
Barboux (Maxime), sergent-chef, né le 31 août 1926, brevet n° 1893.
Chataignier (Marcel), adjudant, né le 22 novembre 1921, brevet n° 987.
Vives (Emmanuel), sergent-chef, né le 28 novembre 1924, brevet n° 1728.

II. — PERSONNEL NON NAVIGANT SPECIALISTE

A. — **Brevet supérieur de mécanicien d'aéronautique.**

Spécialité: « Télémécanicien ».

Sous-spécialité: « Radio-électricien ».

(A compter du 6 juin 1951.)

8092 Bozon (André), adjudant-chef, né le 7 mars 1914, C. M. A. 223 (1) (2).

B. — **Brevet élémentaire de mécanicien d'aéronautique.**

a) *Spécialité: « Avion ».*

(A compter du 20 novembre 1943.)

8217 Peigney (Paul-H.), sergent, né le 8 avril 1922, B. A. 1/121 (1) (3).

b) *Spécialité: « Télémécanicien ».*

1° Sous-spécialité: « Détection électromagnétique ».

(A compter du 3 mai 1951.)

5649 Armange (Jean), sergent, né le 4 novembre 1930, B. A. 723.

(A compter du 4 mai 1951.)

5650 Segura (Francis), sergent, né le 5 août 1929, B. A. 723.

(A compter du 7 septembre 1951.)

5651 Bachoue (Jean), sergent, né le 5 mai 1929, B. A. 723.
5652 Lebeau (Michel), sergent, né le 12 avril 1930, B. A. 723.
5653 Langlois (Maurice), sergent, né le 17 août 1930, B. A. 723.
5654 Jacquin (Robert), sergent, né le 3 juin 1929, B. A. 723.

2° Sous-spécialité: « Téléphone ».

(A compter du 17 novembre 1951.)

5655 Dorr (René), sergent, né le 17 juin 1932, B. A. 1/124.
5656 Maury (Emile), sergent, né le 9 mai 1932, B. A. 1/124.

(A compter du 23 janvier 1952.)

5657 Barnetche (Guy), sergent, né le 15 octobre 1931, B. E. 725.
5658 Herail (Gabriel), sergent, né le 31 mars 1931, B. E. 725.
5659 Wegscheider (René), sergent, né le 12 octobre 1929, B. E. 725.
5660 Turplin (Michel), sergent, né le 21 novembre 1931, B. E. 725.
5661 Simon (Guillaume), sergent, né le 29 août 1931, B. E. 725.
5662 Maillet (Edmond), sergent, né le 7 avril 1931, B. E. 725.
5663 Bech (Gérard), sergent, né le 14 octobre 1930, B. E. 725.
5664 Bosch (Jean-Pierre), sergent, né le 23 mars 1930, B. E. 725.
5665 Guillaume (Jacques), sergent, né le 27 août 1931, B. E. 725.
5666 Marc (Francis), sergent, né le 7 mars 1930, B. E. 725.
5667 Cerviotti (Xavier), sergent, né le 3 mars 1931, B. E. 725.
5668 Ganovelli (Marc), sergent, né le 7 avril 1931, B. E. 725.
5669 Chalencon (Jean), sergent, né le 13 août 1931, B. E. 725.
5670 Permingeat (Jean), sergent, né le 2 novembre 1931, B. E. 725.
5671 Petit (Roland), sergent, né le 6 juin 1931, B. E. 725.

3° Sous-spécialité: « Télégraphe ».

(A compter du 23 janvier 1952.)

5672 Le Deunff (Claude), sergent, né le 16 août 1931, B. E. 725.
5673 Bernadac (André), sergent, né le 25 septembre 1931, B. E. 725.
5674 Yvernon (Edmond), sergent, né le 27 janvier 1931, B. E. 725.
5675 Mahous (Jean), sergent, né le 24 décembre 1929, B. E. 725.
5676 Le Rumeur (Pierre), sergent, né le 20 mars 1925, B. E. 725.
5677 Maurice (Jean), sergent, né le 19 juillet 1931, B. E. 725.
5678 Givry (Albert), sergent, né le 17 avril 1931, B. E. 725.
5679 Clouzet (Achille), sergent, né le 26 février 1930, B. E. 725.
5680 Meunier (Daniel), sergent, né le 29 mai 1929, B. E. 725.
5681 Danduran (Robert), sergent, né le 13 mai 1931, B. E. 725.
5682 Grand (André), sergent, né le 13 septembre 1930, B. E. 725.
5683 Bouillon (Georges), sergent, né le 14 juin 1931, B. E. 725.
5684 Wellner (Jean), sergent, né le 27 mai 1929, B. E. 725.
5685 Martelat (Raymond), sergent, né le 21 novembre 1931, B. E. 725.
5686 Duparchy (Michel), sergent, né le 22 juillet 1931, B. E. 725.
5687 Barelaud (André), sergent, né le 13 août 1931, B. E. 725.

4° Sous-spécialité: « Lignes ».

(A compter du 2 octobre 1951.)

5688 Arlatte (André), sergent, né le 29 août 1929, B. A. 240.
5689 Bendavid (Serge), sergent, né le 15 mars 1932, B. A. 240.
5690 Dervin (Jean), sergent, né le 17 juillet 1930, B. A. 240.
5691 Jauconnet (Guy), sergent, né le 3 mars 1932, B. A. 240.
5692 Gailiot (André), sergent, né le 8 mars 1932, B. A. 240.
5693 Kieffer (Honoré), sergent, né le 5 août 1929, B. A. 240.
5694 Pauchard (Christian), sergent, né le 17 octobre 1931, B. A. 240.
5695 Seynave (Roger), sergent, né le 17 décembre 1930, B. A. 240.

(A compter du 23 janvier 1952.)

5696 Le Noach (Michel), sergent, né le 30 décembre 1930, B. E. 725.
5697 Guipouy (Henri), sergent, né le 13 janvier 1927, B. E. 725.
5698 Egert (Gilbert), sergent, né le 22 juin 1931, B. E. 725.
5699 Gravigny (Jean), sergent, né le 1er juin 1930, B. E. 725.

5700 Roborel de Climens (Jacques), sergent, né le 19 janvier 1928, B. E. 725.
5701 Lepage (Jean), sergent, né le 4 mai 1931, B. E. 725.
5702 Audouard (Pierre), sergent, né le 24 mars 1931, B. E. 725.
5703 Mallet (Robert), sergent, né le 16 janvier 1932, B. E. 725.
5704 Robin (Jean-Claude), sergent, né le 13 janvier 1931, B. E. 725.
5705 Marquette (Claude), sergent, né le 12 octobre 1931, B. E. 725.
5706 Fargeton (Daniel), sergent, né le 22 juin 1931, B. E. 725.
5707 Verge (Jean), sergent, né le 1er juin 1929, B. E. 725.
5708 Longerinas (Michel), sergent, né le 1er octobre 1929, B. E. 725.
5709 Marchetto (Louis), sergent, né le 24 avril 1928, B. E. 725.
5710 Le Saux (Raymond), sergent, né le 8 novembre 1930, B. E. 725.
5711 Philipot (Georges), sergent, né le 4 avril 1931, B. E. 725.
5712 Lombard (Jacques), sergent, ne le 26 novembre 1931, B. E. 725.
5713 Gourier (Gabriel), sergent, né le 3 décembre 1926, B. E 725.
5714 Moinet (Roger), sergent, né le 22 mai 1930, B. E. 725.
5715 Picault (Francis), sergent, né le 10 août 1931, B. E. 725.
5716 Richard (Jean-Claude), sergent, né le 28 août 1929, B. E. 725.
5717 Thiebaut (André), sergent, né le 22 avril 1930, B. E. 725.
5718 Regnier (Norbert), sergent, né le 18 décembre 1930, B. E. 725.
5719 Goblet (Léon), sergent, né le 5 septembre 1930, B. E. 725.
5720 Montfort (René), sergent, né le 9 décembre 1930, B. E. 725.
5721 Menard (Claude), sergent, né le 4 septembre 1927, B. E 725.

III. — PERSONNEL NON NAVIGANT DU SERVICE GENERAL

A. — Brevet supérieur du service général.

1° *Spécialité « Fusilier de l'air ».*

(A compter du 19 mai 1951.)

4691 Glansily (Joseph), sergent-chef, né le 6 février 1918, 4e R. A. (4).

(A compter du 20 mai 1951.)

4692 Courrouy (Max-M.), sergent-chef, né le 21 janvier 1922, 1re Div. Aé. (4).

(A compter du 8 juin 1951.)

4693 Chichignoud (René), sergent-chef, né le 31 janvier 1918, Air Maroc (4).

(A compter du 28 décembre 1951.)

4694 Perrier (André-A.), sergent-chef, né le 27 juin 1917, 4e R. A. (4).

2° *Spécialité « Chef de sécurité incendie ».*

(A compter du 15 mai 1948.)

56 Troude (Guy), adjudant, né le 29 novembre 1912, 4e R. A.

(A compter du 25 janvier 1952.)

57 Merville (Charles), sergent-chef, né le 10 avril 1923, B. A. 209.
58 Ginglinger (Léon), adjudant, né le 10 décembre 1916, B. A. 115.
59 Hinz (René), adjudant-chef, né le 11 mai 1908, B. A. 134.
60 Lloberes (Maurice), sergent-chef, né le 6 novembre 1920, B. A. 745.
61 Dourin (Henri), adjudant, né le 13 janvier 1914, B. A. 708.
62 Garaudet (Raymond), sergent-chef, né le 12 janvier 1920, B. A. 702.
63 Pochet (Roland), adjudant-chef, né le 6 mars 1908, B. A. 135.
64 Rougier (René), sergent, né le 26 octobre 1925, B. A. 706.
65 Pouilly (Pierre), sergent, né le 5 octobre 1921, B. A. 102.
66 Pied (Yves), sergent, né le 24 avril 1925, B. A. 145.
67 Gounin (Etienne), sergent, né le 30 décembre 1922, B. A. 115.
68 Meynot (Maurice), sergent-chef, né le 28 août 1924, 4e escadre de chasse.
69 Roturier (Louis), sergent-chef, né le 8 octobre 1916, A. E. M. A. 2/724.
70 Duranton (Jacques), sergent-chef, né le 23 avril 1923, C. P. O. A.
71 Cerdan (Michel), sergent-chef, né le 25 mai 1916, B. A. 151.
72 Velay (Albert), sergent, né le 5 décembre 1927, B. A. 141.
73 Rouzies (Albert), sergent-chef, né le 25 avril 1916, E. A. A. 607.
74 Palet (René), sergent-chef, né le 3 février 1923, C. E. 872.
75 Lenfant (Alcide), sergent-chef, né le 23 février 1915, B. A. 107.
76 Antoine (Gaston), sergent-chef, né le 16 avril 1917, B. A. 112.

3° *Spécialité « Gérant de mess ».*

(A compter du 1er juillet 1948.)

436 Vautrin (Jean-Marie), adjudant-chef, né le 7 août 1913, 4e R. A. (4).

(A compter du 17 avril 1949.)

437 Lamarque (Paul), adjudant-chef, né le 19 août 1909, 3e R. A. (4).

(A compter du 1er septembre 1951.)

138 Chartier (Marcel), aspirant d'active, né le 16 février 1914, 3e R. A. (4).

(A compter du 26 septembre 1951.)

139 Lefèvre (Louis), adjudant-chef, né le 17 juillet 1920, B. A. 708 (4).

B. — Brevet élémentaire du service général.

1° *Spécialité « Contrôleur adjoint d'opérations aériennes ».*

(A compter du 13 février 1952.)

158 Mars (Jean), adjudant, né le 9 décembre 1920, D. A. T.

2° *Spécialité « Exploitant des transmissions ».*

Sous-spécialité « Chef opérateur radioélectrique ».

(A compter du 30 avril 1951.)

828 Berthelot (Maurice), caporal, né le 7 mars 1928, B. A. 1/101 (3).

3° *Spécialité « Fusilier de l'air ».*

(A compter du 25 août 1949.)

3140 Rousseaux (Louis), sergent, né le 17 octobre 1927, 1e R. A. (4).

(A compter du 1er avril 1951.)

3141 Mollet (Raymond), sergent, né le 22 novembre 1925, 1er R.A. (4).

(A compter du 10 avril 1951.)

3142 Nicolas (René-R.), sergent-chef, né le 6 février 1916, 1e R. A. (4).
3143 Perrier (André-A.), sergent-chef, né le 27 juin 1917, 1e R. A. (4).

(A compter du 17 avril 1951.)

3144 Lerondeau (André), sergent, né le 21 juillet 1925, 1e R. A. (4).

(A compter du 1er juin 1951.)

3145 Long Tran Van, sergent-chef, né le 17 février 1921, Air E.O. (3/4).

(A compter du 5 juin 1951.)

3146 Bernard (Jean), sergent, né le 4 janvier 1924, 1e R. A. (4).
3147 Cabane (Henri), sergent, né le 1er mai 1926, 4e R. A. (4).
3148 Mantanaro (Marcel), sergent, né le 27 novembre 1927, 1e R.A. (4).

(A compter du 25 juin 1951.)

3149 Callamand (Marcel), sergent, né le 25 novembre 1924, 1e R.A. (4).

(A compter du 3 août 1951.)

3150 Balaguer (Georges), sergent, né le 12 novembre 1923, 1e R.A. (4).
3151 Bernard (Emile), sergent, né le 27 avril 1915, 1e R. A. (4).
3152 Collignon (Serge), sergent, né le 4 mai 1925, 1e R. A. (4).

(A compter du 27 novembre 1951.)

3153 Gilbert (René), sergent, né le 7 janvier 1917, 1e R. A. (4).

(A compter du 28 novembre 1951.)

3154 Besson (Marcel-A.), sergent-chef, né le 18 juillet 1919, 1e R.A. (4).
3155 Madeline (André-P.), sergent-chef, né le 14 août 1924, 1e R.A. (4).
3156 Capo (Ladislas), sergent, né le 18 juillet 1928, 1e R. A. (4).
3157 Genest (Jean-A.), sergent, né le 29 janvier 1930, 1e R. A. (4).
3158 Berthon (Alfred), sergent, né le 20 juillet 1924, 1e R. A. (4).
3159 Bougerol (Jean), sergent, né le 27 janvier 1927, 1e R. A. (4).
3160 Couvret (Roger), sergent, né le 5 février 1918, 1e R. A. (4).
3161 Hodot (Louis), sergent, né le 4 décembre 1924, 1e R. A. (4).
3162 Juza (Jacques-L.), sergent, né le 28 juillet 1924, 1e R. A. (4).
3163 Loursac (Alphée-L.), sergent, né le 24 février 1930, 1e R. A. (4).
3164 Maugeis de Bourguesdon (Yves), sergent, né le 1er mars 1926, 1e R. A. (4).
3165 Montariol (Charles), sergent, né le 11 novembre 1928, 1e R.A. (4).

(A compter du 1er décembre 1951.)

3166 Balourdet (René), sergent, né le 1er juillet 1928, 1e R. A. (4).
3167 Dameron (Lucien), sergent, né le 19 décembre 1916, 1e R. A. (4).
3168 Delmas (Georges), sergent, né le 28 janvier 1924, 1e R. A. (4).
3169 Escaffit (Henri-P.), sergent, né le 19 juin 1927, 1e R. A. (4).
3170 Ginoux (Lucien), sergent, né le 5 mai 1926, 1e R. A. (4).
3171 Jean (Georges), sergent, né le 10 mars 1924, 1e R. A. (4).
3172 Mallarino (Jean), sergent, né le 19 octobre 1930, 1e R. A. (4).
3173 Malbuvet (Eugène), sergent, né le 22 avril 1923, 1e R. A. (4).
3174 Marie (René), sergent, né le 6 juin 1929, 1e R. A. (4).
3175 Ospital (Pierre), sergent, né le 27 juillet 1928, 1e R. A. (4).
3176 Pehlivanian (Gilbert), sergent, né le 4 octobre 1926, 1e R. A. (4).

3477 Saint-Jacques (Antoine-P.), sergent, né le 1er juillet 1924, 4e R. A. (4).
3478 Soule (Georges), sergent, né le 2 novembre 1922, 4e R. A. (4).
3479 Villard (Francis-A.), sergent, né le 19 avril 1925, 4e R. A. (4).

(A compter du 8 décembre 1951.)

3480 Faure (Louis-G.), sergent, né le 11 mai 1925, 4e R. A. (4).
3481 Mercieux (Julien-E.), sergent, né le 7 juillet 1927, 4e R. A. (4).

(A compter du 13 décembre 1951.)

3482 Ponzone (Pierre), adjudant-chef, né le 11 novembre 1916, 4e R. A. (4).
3483 Ravison (Edmond-Ch.), sergent, né le 11 juillet 1923, 4e R. A. (4).

(A compter du 17 décembre 1951.)

3484 Antonini (Pascal), sergent, né le 20 avril 1924, Air Tunisie (4).

La date de prise d'effet du brevet élémentaire de fusilier de l'air, homologué sous le n° 2863 (D. M. n° 12000/SPAA 4/B du 13 septembre 1951, insérée au *Journal officiel*, n° 227, du 26 septembre 1951) et attribué au sergent Braham (Robert-M.), né le 7 octobre 1926 (de la 2e R. A.) est reportée du 16 mars 1951 au 1er novembre 1950.

4° *Spécialité: « Comptable ».*

Sous-spécialité: « Comptable administratif ».

(A compter du 8 novembre 1951.)

4886 Lavant (Michel), adjudant-chef, né le 7 mars 1914, C. A. T. A. 853 (3).

(A compter du 12 décembre 1951.)

4887 Pennamen (Jean-R.), caporal, né le 20 novembre 1927, B. A. 1/120 (3).

5° *Spécialité: « Secrétaire dactylographe ».*

(A compter du 1er janvier 1950.)

2903 Bonnet (André-G.), sergent, né le 13 mars 1924, G. M. M. T. A. (4).
2904 Mullier (Gabriel), sergent, né le 24 septembre 1922, G. M. M. T. A. (4).

(A compter du 30 juin 1950.)

2905 Bellais (Marcel), adjudant-chef, né le 13 mai 1917, 2e R. A. (4).
2906 Chaussard (Henri-M.), adjudant-chef, né le 10 août 1914, 4e R. A. (4).
2907 Lesne (Charles), adjudant-chef, né le 27 août 1913, 4e R. A. (4).
2908 Martel (Julien-A.), adjudant-chef, né le 26 octobre 1911, 4e R.A. (4).
2909 Broucksaux (André-R.), adjudant, né le 3 juin 1915, 4e R. A. (4).
2910 Capgras (Ernest-H.), sergent-chef, né le 29 janvier 1922, 4e R. A. (4).
2911 Chaux (Joseph), sergent-chef, né le 30 mars 1924, 4 R. A. (4).
2912 Chomeyrac (Henri-R.), sergent chef, né le 27 février 1916, 4e R. A. (4).
2913 Vial (Alfred-P.), sergent-chef, né le 6 juin 1923, 4e R. A. (4).

6° *Spécialité: « Chiffreur ».*

(A compter du 15 février 1952.)

320 Habold (Pierre), sergent, né le 19 août 1926, B. A. 102.
321 Schaffler (Jacques), sergent, né le 29 mai 1928, Air A. O. F.
322 Sagnier (André), sergent, né le 7 mars 1928, Z. D. A. 901.
323 Guyot (Gérard), sergent, né le 21 mars 1926, C. T. A. 805.
324 Gouy (Joseph), sergent-chef, né le 11 juillet 1924, B. A. 122.

7° *Spécialité: « Infirmier ».*

(A compter du 15 décembre 1951.)

460 Leccia (Augustin), sergent, né le 2 avril 1921, S. A. 126.
461 Thomas (Léon), sergent, né le 5 octobre 1923, B. A. 109.
462 Lesquelet (Albert), caporal, né le 25 avril 1930, B. A. 156.

8° *Spécialité: « Maître d'hôtel ».*

(A compter du 1er juillet 1951.)

76 Carroy (Lucien-G.), sergent-chef, né le 5 octobre 1922, Air E. O. (4).

(A compter du 1er septembre 1951.)

77 Chavot (René), sergent, né le 18 octobre 1922, Air E. O. (4).

(A compter du 1er octobre 1951.)

78 Maugis (Edgar-M.), sergent-chef, né le 9 juin 1920, Air E. O. (4).

(A compter du 15 décembre 1951.)

79 Lacombe (Roger), sergent-chef, né le 23 septembre 1920, 4e R. A. (4).

IV. — BREVET MILITAIRE DE PILOTE DE PLANEURS LEGERS

1° *Type B.*

(A compter du 23 mars 1950.)

353 Rubillon (André), sergent, né le 18 mars 1930, B. A. 701 (3).

(A compter du 6 octobre 1950.)

354 Chouard (Jacques), caporal-chef, né le 3 août 1930, B. A. 1/134 (3).

(A compter du 4 décembre 1950.)

355 Rousselin (Pierre), sergent-chef, né le 11 novembre 1921, B. A. 117 (3).

(A compter du 24 avril 1951.)

356 Poingt (Jean), lieutenant, né le 6 août 1914, E. A. A. 601 (3).

(A compter du 10 août 1951.)

357 Chaland (André-A.), sergent-chef, né le 26 mai 1926, 3e Esc. Chasse (3).

(A compter du 6 novembre 1951.)

358 Toujas (Stéphane), adjudant, né le 31 juillet 1919, B. A. 710 (3).

(A compter du 26 décembre 1951.)

359 Deceuninck (Marcel), lieutenant, né le 25 mars 1907, M. R. H. 784 (3).
360 Fabrigoulle (Henri), adjudant-chef, né le 28 septembre 1918, S. C. A. 591 (3).

(A compter du 31 décembre 1951.)

361 Cassan (Paul), sergent, né le 7 avril 1924, B. A. 1/701 (3).

2° *Type C.*

(A compter du 28 septembre 1950.)

362 Fourre (Irénée-J.), 2e classe, né le 16 juillet 1931, B. A. 2/139 (3).

(A compter du 10 septembre 1951.)

363 Plantier (Henry), sergent-chef, né le 15 juin 1923, B. A. 267 (3).

(A compter du 26 décembre 1951.)

364 Vanuxem (Maxime), capitaine, né le 24 août 1913, 4e R. A. (3).
365 Montinet (Jean), adjudant-chef, né le 15 septembre 1912, M. R. H. 784 (3).
366 Verillon (René), adjudant, né le 28 août 1918, M. R. H. 784 (3).

3° *Type D.*

(A compter du 19 juin 1950.)

367 Lecoq (René), sergent, né le 9 octobre 1924, B. A. 706 (3).

(A compter du 1er août 1950.)

368 Notebaert (Michel), 1re classe, né le 20 novembre 1930, B. A. 1/120 (3).

(A compter du 2 novembre 1950.)

369 Jouvet (Robert), sergent, né le 29 avril 1928, B. A. 702 (3).

(A compter du 20 novembre 1951.)

370 Brun (René), sergent, né le 24 avril 1922, B. A. 1/112 (3).

4° *Type E.*

(A compter du 3 juillet 1951.)

371 Aubert (André), sergent-chef, né le 23 octobre 1922, B. A. 706 (3).

5° *Moniteur.*

(A compter du 12 décembre 1950.)

372 Aubert (André), sergent-chef, né le 23 octobre 1922, B. A. 706 (3).

(A compter du 5 septembre 1951.)

373 Le Coq (René), sergent, né le 9 octobre 1924, B. A. 706 (3).

Les intéressés sont classés dans leur nouvelle spécialité à compter de la date d'homologation des brevets octroyés par la présente

(1) Régularisation.
(2) Transformation.
(3) Equivalence.
(4) Reclassement.

décision, sauf en ce qui concerne les pilotes de planeurs légers qui restent classés dans le corps de personnel auquel ils appartiennent.

Les affectations et grades portés sur cette décision sont ceux figurant aux dossiers des ayants droit lors de l'élaboration du présent travail. En cas de mutation ou de changement de grade il y a lieu d'avertir la nouvelle formation du militaire en cause.

Les commandants d'unité voudront bien, chacun en ce qui le concerne, donner tous ordres nécessaires pour assurer la mise à jour rigoureuse des pièces matricules des intéressés.

Par ailleurs, les commandants de centre mobilisateur seront tenus de mettre à jour les dossiers du personnel des réserves et de notifier ces homologations.

Rectificatif à la D. M. n° 7997/SPAA 4 A 3 du 27 mai 1949 insérée au *Journal officiel* n° 132 du 3 juin 1949:

Page 5147, 2e colonne, après la 10e ligne, ajouter: « (A compter du 1er janvier 1948) ».

Rectificatif à la D. M. n° 2101/SPAA 1/B du 7 mars 1950 insérée au *Journal officiel* n° 64 du 15 mars 1950:

Page 2892, 2e colonne, 80e ligne, au lieu de: « 1621 Goussot (Franck), caporal, B. A. 740 », lire: « 1621 Coussot (Franck), caporal, B. A. 740 ».

Rectificatif à la D. M. n° 2300 SPAA 4/B du 15 février 1952 insérée au *Journal officiel* n° 50 du 26 février 1952:

Page 2270, 2e colonne, 37e ligne, au lieu de: « 3116 Bailly (Michel-L.), sergent, né le 18 février 1928, Air E. O. (3) », lire: « 3416 Bailly (Michel-L.), sergent, né le 19 février 1928 ».

Page 2270, 2e colonne, 68e ligne, au lieu de: « 3133 Risscher (Alexandre-H.), sergent, né le 5 décembre 1924 », lire: « 3133 Risacher (Alexandre-H.) ».

Nominations dans le corps des sous-officiers (armée de l'air, réserve).

Par décision du secrétaire d'Etat à l'air en date du 12 mars 1952:

I. — L'élève officier de réserve désigné ci-après, titulaire du brevet de préparation militaire supérieure (liste n° 1), est nommé:

Au grade d'aspirant de réserve.

(Rang du 28 janvier 1952.)

M. Denis (Bernard), né le 15 février 1928, B. A. n° 706.

II. — Les élèves officiers de réserve désignés ci-après, titulaires du brevet de préparation militaire supérieure (liste n° 2) sont nommés:

Au grade de sergent de réserve.

(Rang du 17 janvier 1952.)

M. Gasnot (Michel-Célestin-André), né le 16 mai 1926, B. A. n° 706.

(Rang du 25 janvier 1952.)

M. Zamaron (Bernard-Jean-Adrien), né le 15 mai 1928, B. A. n° 706.

Liste des candidats admis à subir les secondes épreuves éliminatoires d'harmonie du concours de recrutement de sous-chefs de musique de l'armée de terre.

Sont admis à subir les secondes épreuves éliminatoires d'harmonie:

Pour sous-chef de musique.

Les musiciens:

MM. Adriansen (Noël-André-Yves), caporal-chef, 7e R. T. A.
Augier (Pierre), caporal-chef, 99e demi-brigade d'infanterie.
Dubois (Etienne), sergent-chef, base aérienne n° 102.
Durand (Marcel), maréchal des logis chef, 1er B. M. R. G.
Greil (Alfred-Jules), brigadier-chef, 1er E. R. T.
Janssen (Julien-Eugène), sergent, 5e régiment du génie.
Portero (René-Sylvain), 2e classe, 1er E. R. T.
Sicco (Joseph-Antoine), sergent, 8e régiment de transmissions.
Vellozzi (Laurent), maréchal des logis chef, 1er E. R. T.
Wantiez (Fernand), caporal-chef, 3e R. I. C.

Les candidats devront être mis en route pour subir les secondes épreuves de manière à être rendus à Paris le 24 mars 1952 dans la matinée.

Ils se présenteront à la place de Paris (bureau de garnison, caserne Dupleix), où ils recevront toutes instructions utiles.

Ils auront à exécuter, selon leur instrument, les morceaux suivants:

Basson. — (MM. Adriansen et Augier) Prélude et danse de M. Mazellier. Editeur Costallat.

Saxophone. — (MM. Dubois et Portero) Pastorale de Léon Moreau. Editeur Leduc.

Clarinette. — (M. Sicco) Cantegril de Busser. Editeur Leduc.

Basse. — (MM. Greil, Vellozzi et Wantiez) Morceau de concours de Barat. Editeur Leduc.

Trompette. — (M. Janssen) Légende de l'Armor d'Alexandre Georges. Editeur Enoch.

Bugle. — (M. Durand) Cantabile et Scherzetto de Gaubert. Editeur Leduc.

Les postulants devront apporter au concours la partie d'accompagnement, transposée s'il y a lieu, ainsi que deux partitions nécessaires au jury pour suivre l'exécution de l'épreuve.

Il est interdit aux concurrents d'avoir un accompagnateur particulier.

Ils devront se rendre le 29 mars, à neuf heures, au Conservatoire national de musique, 14, rue de Madrid, afin de répéter les morceaux imposés avec l'accompagnatrice désignée par le jury.

L'horaire des épreuves s'établira comme suit:

Epreuve éliminatoire d'harmonie, de six heures à vingt-quatre heures, le 25 mars 1952;

Epreuve d'orchestration militaire, de six heures à vingt-quatre heures, le 27 mars 1952;

Epreuve d'exécution instrumentale et de lecture, à neuf heures, le 31 mars 1952.

Liste d'admission à l'école spéciale militaire interarmes (13e série). (concours des corps de troupe).

Rectificatif au *Journal officiel* du 27 décembre 1950: page 13212, 1re colonne, au lieu de: « 137 Rilhac de Nozières (André-Louis-Gustave), sergent E. M. B. G. 1 », lire: « 137 Rilhac (Louis-Gustave-André), sergent, 118e bataillon de transmissions ».

Tableau d'avancement des sous-officiers des troupes coloniales.

Rectificatif au *Journal officiel* du 29 janvier 1952:

Page 1238, artillerie, rayer: « 72 Halopeau (Jean) ».

Même page, télégraphistes, pour le grade de sergent-chef, entre les nos 26 Viard (André) et 27 Bourgoin (Gilbert), mettre: « Halopeau (Jean) ».

(Le reste sans changement.)

MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE

Citation à l'ordre de la Nation.

(A titre posthume.)

Le président du conseil des ministres, sur la proposition du ministre de l'éducation nationale, cite à l'ordre de la Nation:

Martin (André-Paul), dit J.-A. Martin, membre des expéditions polaires françaises, membre dirigeant du Club alpin français, pour les motifs suivants: a organisé et mené à bien en 1946, dans des conditions difficiles, une fructueuse mission scientifique au Spitzberg. Remarquable organisateur et réalisateur, a participé à la préparation de la première campagne des expéditions polaires françaises au Groenland (été 1948) et surtout à celle des expéditions antarctiques dans lesquelles il assurait la lourde responsabilité de second. A trouvé la mort le 21 octobre 1949 à bord du *Commandant-Charcot*, au large du cap de Bonne-Espérance, lors du second voyage de ce navire vers la Terre Adélie.

Fait à Paris, le 18 mars 1952.

ANTOINE PINAY.

Par le président du conseil des ministres:
Le ministre de l'éducation nationale,
ANDRÉ MARIE.

Remise de débet.

Par arrêté du 1er mars 1952, il est fait remise gracieuse à Mme Bernardet (Raymonde), commis à l'inspection principale de l'enseignement technique de Marseille, d'une somme de 10.000 F, solde d'un trop-perçu sur émoluments.

Date d'ouverture de la session du certificat d'aptitude à l'enseignement du travail manuel (aspirantes).

Le ministre de l'éducation nationale,

Vu l'arrêté du 14 février 1952 fixant les dates du concours d'admission aux écoles normales supérieures de Saint-Cloud et Fontenay-aux-Roses, ainsi que des sessions des certificats d'aptitude relevant de l'enseignement du premier degré en 1952;

Sur la proposition de l'inspection générale,

Arrête:

Art. 1er. — La date d'ouverture de la session du certificat d'aptitude à l'enseignement du travail manuel (aspirantes) est fixée au mardi 3 juin 1952, au lieu du lundi 2 juin 1952.

Art. 2. — Le registre d'inscription sera clos le 3 avril 1952. Les inscriptions seront reçues, pour Paris, à la Sorbonne, et en province, dans les inspections académiques.

Art. 3. — MM. les recteurs et inspecteurs d'académie sont chargés de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Paris, le 13 mars 1952.

Pour le ministre et par délégation:
Le directeur du cabinet,
MARCEL BOUISSET.

Enseignement supérieur.

Par arrêté en date du 12 mars 1952, les membres du conseil de l'université de Paris dont les noms suivent sont nommés, pour la durée de leur mandat audit conseil, assesseurs des doyens des facultés ci-dessous désignées:

Faculté de droit: M. Petot.
Faculté de médecine: M. Verne.
Faculté des sciences: M. Robert Levy.
Faculté des lettres: M. Jean Bayet.
Faculté de pharmacie: M. Delaby.

Par arrêté en date du 12 mars 1952, M. Bequignon, membre du conseil de l'université de Strasbourg, est nommé, pour la durée de son mandat audit conseil, assesseur du doyen de la faculté des lettres de cette université.

Par arrêté en date du 12 mars 1952, l'arrêté du 4 août 1950 portant nomination de M. Brachin, en qualité de maître de conférences, est modifié ainsi qu'il suit:

« M. Brachin, docteur ès lettres, inscrit sur la liste des candidats aux fonctions de maître de conférences, maître de conférences à titre provisoire, pour un an, à la faculté des lettres de l'université de Bordeaux, est nommé, à compter du 1er octobre 1948, maître de conférences de langue et littérature allemandes à cette même faculté, et titularisé dans le grade correspondant. »

Par arrêté en date du 12 mars 1952, l'arrêté du 27 septembre 1951, nommant Mlle Desport, maître de conférences, est modifié ainsi qu'il suit:

« Mlle Desport, docteur ès lettres, inscrite sur la liste des candidats aux fonctions de maître de conférences, maître de conférences à titre provisoire, pour un an, à la faculté des lettres de l'université de Bordeaux, est nommée, à compter du 1er octobre 1948, maître de conférences de philologie latine à cette même faculté, et titularisée dans le grade correspondant. »

Par arrêté en date du 12 mars 1952, la date d'effet de l'arrêté du 27 septembre 1951, titularisant M. Boulat dans les fonctions de maître de conférences à la faculté des sciences de l'université de Clermont-Ferrand, est reportée au 1er janvier 1951.

Par arrêté en date du 12 mars 1952, le titre de doyen honoraire de la faculté de droit de l'université de Grenoble, est conféré à M. Jeanneney, ancien doyen de cette faculté.

Enseignement du premier degré.

Rectificatif au *Journal officiel* du 24 novembre 1948: page 11409, 2e colonne, dernier paragraphe, au lieu de: « Sont mis à la disposition du secrétaire d'Etat à l'enseignement technique pendant une période de cinq ans, pour exercer leurs fonctions dans des centres d'apprentissage de l'académie d'Aix-Marseille, les instituteurs et institutrices dont les noms suivent: Audibert (René), Vaucluse, C. A. Marseille, 1er octobre 1947 », lire: « Audibert (René), Basses-Alpes, C. A. Port-de-Bouc, 1er octobre 1947 ».

Liste des candidats admis à l'examen professionnel pour le grade d'économe.

Rectificatif au *Journal officiel* du 2 mars 1952: page 2468, 2e colonne, au lieu de: « 18 Servolle (Lucien), adjoint des services économiques à l'école normale d'instituteurs du Mans », lire: « 11 Servolle (Lucien), adjoint des services économiques à l'école normale d'instituteurs du Mans ».

ENSEIGNEMENT TECHNIQUE, JEUNESSE ET SPORTS

Date du concours d'entrée dans les écoles nationales professionnelles et les écoles nationales professionnelles d'horlogerie.

Rectificatif au *Journal officiel* du 4 mars 1952: page 2527, 7e ligne, au lieu de: « le 29 juin 1952 », lire: « le 26 juin 1952 » (le reste sans changement).

MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES

Décret du 14 mars 1952 admettant un ministre plénipotentiaire à faire valoir ses droits à la retraite.

Par décret en date du 14 mars 1952, M. de Robien (Louis-Marie-Anne-Joseph), ancien ministre plénipotentiaire, révoqué par décret du 14 septembre 1944, est admis à faire valoir ses droits à une pension de retraite à compter du 8 janvier 1951.

MINISTERE DES FINANCES ET DES AFFAIRES ECONOMIQUES

Cabinet du secrétaire d'Etat aux affaires économiques.

Le secrétaire d'Etat aux affaires économiques,

Vu les décrets des 8 et 14 mars 1952 portant nomination des membres du Gouvernement;

Vu le décret n° 48-1233 du 28 juillet 1948, modifié par le décret n° 51-1030 du 21 août 1951, portant règlement d'administration publique en ce qui concerne les cabinets ministériels,

Arrête:

Art. 1er. — Sont nommés au cabinet du secrétaire d'Etat aux affaires économiques:

Conseiller, chargé de la direction du cabinet.

M. Henri Desfougères, conseiller d'Etat.

Conseillers techniques.

M. Ivan-Mathieu Labry, inspecteur général de l'économie nationale.
M. André Nespoulous-Neuville, inspecteur des finances.

Chargé de mission.

M. Jacques Devinat, attaché commercial.

Chef adjoint du cabinet.

M. Pierre Brunon, secrétaire général de préfecture.

Chef du secrétariat particulier.

M. Pierre Carli, sous-préfet.

Attaché parlementaire.

M. François Berrod, administrateur de la France d'outre-mer.

Art. 2. — Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République française et prendra effet à compter du 15 mars 1952.

Fait à Paris, le 15 mars 1952.

TONY RÉVILLON.

Aliénation de la ferme domaniale de Bressonvilliers située sur le territoire de la commune de Leudeville et par extension sur celui de la commune de Vert-le-Grand (Seine-et-Oise).

Par arrêté du 5 mars 1952, est autorisée la vente aux enchères publiques, dans les formes déterminées par les lois des 15, 16 floréal an X, 5 ventôse an XII et 18 mai 1850, de la ferme domaniale de Bressonvilliers, d'une superficie totale de 119 ha 93 a 37 ca, située sur le territoire de la commune de Leudeville et par extension sur celui de la commune de Vert-le-Grand (Seine-et-Oise).

Date des élections pour le renouvellement des représentants du personnel au sein des commissions administratives paritaires à l'administration centrale du ministère des affaires économiques.

Le ministre des affaires économiques,

Vu la loi n° 46-2294 du 19 octobre 1946 portant statut général des fonctionnaires;

Vu le décret n° 47-1370 du 24 juillet 1947 portant règlement d'administration publique pour l'application de l'article 22 de la loi du 19 octobre 1946 et relatif aux commissions administratives paritaires et aux comités techniques paritaires, modifié par les décrets n° 48-1708 du 5 novembre 1948, n° 50-30 du 1er janvier 1950 et n° 50-834 du 11 juillet 1950;

Vu l'arrêté du 22 janvier 1952 portant modification d'un arrêté du 22 décembre 1949, création et organisation de commissions administratives paritaires à l'administration centrale du ministère des affaires économiques,

Sur le rapport du directeur adjoint chargé de l'administration générale,

Arrête:

Art. 1er. — Les opérations électorales pour la désignation des représentants du personnel au sein des commissions administratives paritaires de l'administration centrale du ministère des affaires économiques compétentes, pour les agents ci-après indiqués, se dérouleront le jeudi 24 avril 1952:

I. — Inspecteurs généraux et inspecteurs de l'économie nationale.

II. — Contrôleurs d'Etat.

III. — Experts économiques d'Etat.

IV. — Commissaires aux prix.

V. — Secrétaires aux prix.

Art. 2. — Les listes des candidats, établies conformément aux dispositions de l'article 11 du décret n° 47-1370 du 24 juillet 1947, devront parvenir au service chargé de l'administration générale le jeudi 3 avril, avant dix-huit heures.

Art. 3. — Un arrêté ultérieur fixera les conditions de déroulement du scrutin.

Art. 4. — Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 6 mars 1952.

Le ministre des affaires économiques,
Pour le ministre et par délégation:
Le directeur du cabinet,
PIERRE RIEDINGER.

Traitements applicables à compter des 1er janvier et 1er juillet 1950 aux fonctionnaires de l'administration académique.

Rectificatif au *Journal officiel* du 25 octobre 1951, page 10681, 4e colonne:

GRADES ET EMPLOIS	CLASSES et échelons.	INDICES	TRAITEMENTS annuels bruts. à compter du 1er janvier 1950.	TRAITEMENTS annuels bruts. à compter du 1er juillet 1950.
			francs.	francs.
.....	.....	.....	.....	.....
Secrétaire principal de l'administration académique.				
Au lieu de:				
4e classe fonctionnelle...	.....	.....	.....	.....
	.....	.....	.....	.....
	1er échelon..	350	417.000	453.000
3e classe fonctionnelle...	.....	.....	.....	.....
	.....	.....	.....	.....
	1er échelon..	330	396.000	427.000
2e classe fonctionnelle...	.....	.....	.....	.....
	.....	.....	.....	.....
	1er échelon..	310	375.000	401.000
Lire:				
4e classe fonctionnelle...	.....	.....	.....	.....
	.....	.....	.....	.....
	1er échelon..	350	417.000	453.000
	2e échelon transitoire	325	387.000	418.000
	1er échelon transitoire.	300	356.000	384.000
3e classe fonctionnelle...	.....	.....	.....	.....
	.....	.....	.....	.....
	1er échelon..	330	396.000	427.000
	2e échelon transitoire.	305	366.000	392.000
	1er échelon transitoire.	280	335.000	358.000
2e classe fonctionnelle...	.....	.....	.....	.....
	.....	.....	.....	.....
	1er échelon..	310	375.000	401.000
	2e échelon transitoire.	285	344.000	366.000
	1er échelon transitoire.	260	313.000	331.000

Tableau d'avancement de la caisse des dépôts et consignations pour l'année 1951.

Agent supérieur de 2e classe proposé pour la 1re classe.

M. Thiollay.

PROMOTION

Par arrêté du 29 février 1952, M. Thiollay, agent supérieur de 2e classe, 2e échelon, est nommé agent supérieur de 1re classe, 1er échelon, à compter du 1er novembre 1951.

MINISTERE DES TRAVAUX PUBLICS, DES TRANSPORTS ET DU TOURISME

Erection de la commune d'Obernai en station de tourisme.

Par arrêté interministériel en date du 1er mars 1952, la commune d'Obernai (Bas-Rhin) a été érigée en station de tourisme et une chambre d'industrie touristique y a été constituée.

Transport des hydrocarbures liquéfiés, à l'équipement électrique des véhicules routiers transportant des matières dangereuses et à la construction des camions-citernes transportant des hydrocarbures liquéfiés et des liquides inflammables (matières dangereuses 1952, n° 14).

Le ministre des travaux publics, des transports et du tourisme,

Sur la proposition du directeur général des chemins de fer et des transports,

Vu l'acte dit loi n° 263 du 5 février 1942 relatif au transport et à la manutention des matières dangereuses ou infectes;

Vu l'arrêté du 15 avril 1945 approuvant un nouveau règlement pour le transport des matières dangereuses et infectes par chemin de fer, par voie de terre et par voies de navigation intérieure;

Vu l'arrêté du 1er février 1950 relatif à la signalisation des véhicules routiers transportant des gaz inflammables;

Vu l'avis de la commission du transport des matières dangereuses instituée par décret du 27 février 1941,

Arrête:

Article unique. — Le texte actuel du règlement du 15 avril 1945 pour le transport des matières dangereuses et infectes est modifié de la manière suivante:

1° Compléter l'article 292 par le paragraphe 2 ci-après:

« 2. — Le chargement des hydrocarbures liquéfiés en vrac (gr. 14.411) est interdit sur remorque attelée à un camion. »

2° Le texte de l'article 308 *bis* est remplacé par:

308 bis. — *Circulation.*

« 1. — Véhicules routiers circulant en convoi (voir art. 21 *bis*).

« 2 — Véhicules routiers transportant des hydrocarbures liquéfiés (gr. 14.411):

« *a*) La circulation et l'exploitation des véhicules routiers transportant des hydrocarbures liquéfiés chargés en vrac (gr. 14.411) seront soumises à des règles spéciales fixées par une instruction du ministère de l'industrie et du commerce (direction des carburants);

« *b*) Les camions-citernes et les containers-citernes d'origine étrangère renfermant des hydrocarbures liquéfiés (gr. 14.411) sont admis à circuler en France s'ils répondent aux prescriptions requises par leur pays d'origine, pour ce genre de transport »;

3° A l'article 963 (appendice n° 2, précautions contre le feu), ajouter un paragraphe 5°:

« 5° Le conducteur doit pouvoir, de son poste, couper les circuits électriques des appareils générateurs de courant; il ne doit pouvoir couper le circuit de batterie que d'un point situé hors du tableau de bord. »

4° Le paragraphe 1er de l'article 982 (appendice n° 2, précautions contre le feu) est complété par les dispositions ci-après:

« Il est interdit d'effectuer le chargement ou le déchargement des hydrocarbures liquéfiés au moyen de tuyauteries mobiles dont les extrémités métalliques ne sont pas connextées électriquement.

« Il est interdit d'ouvrir les vannes pour le chargement ou le déchargement d'hydrocarbures liquéfiés avant que les citernes des véhicules aient été reliées électriquement aux réservoirs fixes, eux-mêmes mis à la terre. »

5° A l'article 1001, lire comme suit le début du premier alinéa:

« Le présent appendice réglemente la construction des citernes amovibles (containers), des wagons-citernes, des camions-citernes et des bateaux-citernes, ... (le reste sans changement). »

6° A l'article 1006 (construction des camions-citernes, liaison avec les citernes, liaison des containers et des citernes amovibles transportés par route avec les camions qui les transportent), ajouter le paragraphe 2 suivant:

« 2. — Sur les camions-citernes destinés au transport des hydrocarbures liquéfiés ou des liquides inflammables, l'extrémité du tuyau d'évacuation des gaz d'échappement doit se trouver aussi loin que possible de l'orifice des soupapes d'échappement et des vannes des citernes. »

7° Au paragraphe 4 de l'appendice n° 9 (signalisation des véhicules routiers transportant des gaz inflammables), ajouter l'alinéa suivant:

« Lorsque ces véhicules routiers transporteront des hydrocarbures liquéfiés en vrac, le drapeau et le panneau arrière seront soit revêtus d'une peinture ou d'un produit réfléchissant ou luminescent, soit écairés la nuit. »

Fait à Paris, le 11 mars 1952.

Pour le ministre des travaux publics, des transports et du tourisme par délégation:

Le secrétaire général aux travaux publics,

E. DORGES.

NOTA. — En raison de son importance, le règlement approuvé par l'arrêté du 15 avril 1945 n'a pas été inséré au *Journal officiel*. La deuxième édition de ce document à jour à la date du 31 mai 1951 est en vente dans les magasins de l'imprimerie nationale: Paris, 27, rue de la Convention (15e); 19, rue Scribe (9e), et 91, avenue des Champs-Elysées (8e). Compte courant postal: service d'édition et de vente des publications officielles: 39, rue de la Convention, Paris (15e), n° 9060-06 Paris.

Création d'une commission chargée, auprès du secrétaire général de la marine marchande, de préparer la revision des textes législatifs et réglementaires relatifs à la sauvegarde de la vie humaine en mer.

Le ministre des travaux publics, des transports et du tourisme,

Vu la loi du 4 janvier 1950 autorisant le Président de la République à ratifier la convention internationale sur la sauvegarde de la vie humaine en mer, signée à Londres le 10 juin 1948;

Vu l'échange des instruments de ratification entre le Gouvernement de la République française et le gouvernement du Royaume-Uni, à qui ont été confiés les fonctions assignées à l'organisation maritime consultative intergouvernementale;

Vu l'article XI, paragraphe *b*, de la convention précitée prévoyant l'entrée en vigueur de la convention douze mois après la date à laquelle la quinzième ratification aura été déposée;

Vu la note du 3 décembre 1951 par laquelle l'ambassade de Grande-Bretagne a notifié au ministère des affaires étrangères le dépôt, en date du 19 novembre 1951, aux archives du Foreign Office de la quinzième ratification de la convention précitée,

Arrête.

Art. 1er. — Une commission est chargée, auprès du secrétaire général de la marine marchande, de préparer la revision des textes législatifs et réglementaires relatifs à la sauvegarde de la vie humaine en mer.

Art. 2. — Cette commission est composée:

D'un conseiller d'Etat, président;

De sept représentants du ministère des travaux publics, des transports et du tourisme, dont six pour le secrétariat général de la marine marchande;

D'un représentant du ministère de la défense nationale (secrétariat d'Etat à la marine);

D'un représentant du ministère des finances;

D'un représentant du ministère de la France d'outre-mer;

D'un représentant du ministère des postes, télégraphes et téléphones;

De six représentants de l'armement maritime;

De trois représentants de l'industrie de la construction navale;

D'un représentant du comité central des assureurs maritimes;

D'un représentant du bureau Véritas;

De six représentants du personnel navigant.

De quatre personnalités désignées en raison de leur compétence en matière de sécurité maritime.

Art. 3. — Le président peut faire appel à toutes autres personnes dont il estimerait convenable de s'assurer le concours dans l'intérêt des travaux de la commission.

Art. 4. — Il peut être constitué des sous-commissions chargées des travaux préparatoires.

Des rapporteurs sont désignés par le secrétaire général de la marine marchande auprès de la commission et des sous-commissions.

Art. 5. — La direction de l'administration générale et des gens de mer assure le secrétariat de la commission.

Fait à Paris, le 15 mars 1952.

Pour le ministre et par délégation:

Le secrétaire général de la marine marchande,

RENÉ COURAU.

Radiation d'un membre de la commission du transport des matières dangereuses.

Par arrêté du 11 mars 1952, le ministre des travaux publics, des transports et du tourisme a mis fin aux fonctions de M. de Foresta, ingénieur des ponts et chaussées, au sein de la commission du transport des matières dangereuses.

Aviation civile et commerciale.

MÉTÉOROLOGIE

Par arrêté en date du 4 mars 1952, en application de l'ordonnance n° 45-1283 du 15 juin 1945 relative aux candidats aux services publics empêchés d'y accéder par suite d'événements de guerre, M. Bacara (Jacques), est intégré dans le cadre des adjoints techniques de la météorologie en qualité d'adjoint technique de 4e classe, à compter du 1er janvier 1946 (effet pécuniaire au 1er mars 1946, date d'entrée en service de l'intéressé en qualité d'auxiliaire).

NAVIGATION AÉRIENNE

Par arrêté en date du 4 mars 1952 et en exécution de l'arrêté du 31 octobre 1951 fixant pour l'année 1948 le tableau normal d'avancement des personnels appartenant au corps des ingénieurs d'exploitation de la navigation aérienne, les fonctionnaires dont les noms suivent sont nommés et titularisés:

INGÉNIEURS PRINCIPAUX D'EXPLOITATION DE LA NAVIGATION AÉRIENNE

De 1er échelon.

(A dater du 1er janvier 1948.)

MM. Chef (Maurice), Estève (Charles), Turpin (Marcel), Adam (Roger).

(A dater du 1er juillet 1948.)

M. Connan (Marcel).

Par arrêté en date du 4 mars 1952 et en exécution de l'arrêté du 31 octobre 1951 fixant pour l'année 1949 le tableau normal d'avancement des personnels appartenant au corps des ingénieurs d'exploitation de la navigation aérienne, les fonctionnaires dont les noms suivent sont nommés et titularisés:

INGÉNIEURS PRINCIPAUX D'EXPLOITATION DE LA NAVIGATION AÉRIENNE

De 1er échelon.

(A dater du 1er janvier 1949.)

MM. Sutter (Pierre), Cabiran (André), Cunin (Georges), Didier (Jean), Domeneghetty (Louis), Job (Albert), Latron (Pierre), Beranger (Paul), Villermet (Georges), Dupas (Jean), Hœrter (Pierre), Schumacher (Auguste), Denquin (Jean).

Par arrêté en date du 4 mars 1952 et en exécution de l'arrêté du 31 octobre 1951 fixant pour l'année 1950 le tableau normal d'avancement des personnels appartenant au corps des ingénieurs d'exploitation de la navigation aérienne, les fonctionnaires dont les noms suivent sont nommés et titularisés:

INGÉNIEURS PRINCIPAUX D'EXPLOITATION DE LA NAVIGATION AÉRIENNE

De 1er échelon.

(A dater du 1er janvier 1950.)

MM. Digo (Marcel), Duvallet (Roger), Servais (Louis), Paoli (Louis), Premy (René), Berlemes (André), Bidault (Louis), Bouet (Robert), Brunet (Roger), Caudrillet (Gabriel), Ferrier (Louis), Pailles (Robert), Bon (Etienne), Gravereau (Jean), Jourdan (Marcel), Schoene (Pierre), Sichez (Paul), Honoré (Marcel), Muriot (Jean), Oguez (François), Paureau (Georges), Cornemont (René), Poulain (Marius), Gautier (Pierre), Nill (Armand), Deschamps (Pierre), Joubert (Lucien).

De 2e échelon.

(A dater du 1er janvier 1950.)

MM. Chef (Maurice), Estève (Charles), Turpin (Marcel), Adam (Roger).

(A dater du 1er juillet 1950.)

M. Connan (Marcel).

Par arrêté en date du 4 mars 1952 et en exécution de l'arrêté du 31 octobre 1951 fixant pour l'année 1951 le tableau normal d'avancement des personnels appartenant au corps des ingénieurs d'exploitation de la navigation aérienne, les fonctionnaires dont les noms suivent sont nommés et titularisés:

INGÉNIEURS PRINCIPAUX D'EXPLOITATION DE LA NAVIGATION AÉRIENNE

De 1er échelon.

(A dater du 1er janvier 1951.)

MM. Forgeat (Raymond), Rabion de Pratviel (Henri), Isrin (Max), Boisseau (Pierre).

De 2e échelon.

(A dater du 1er janvier 1951.)

MM. Sutter (Pierre), Cabiran (André), Cunin (Georges), Didier (Jean), Domeneghetty (Louis), Job (Albert), Latron (Pierre), Beranger (Paul), Villermet (Georges), Dupas (Jean), Hœrter (Pierre), Schumacher (Auguste), Denquin (Jean).

Par arrêté en date du 6 mars 1952, les élèves ingénieurs d'exploitation de la navigation aérienne dont les noms suivent, en fonctions au ministère des travaux publics, des transports et du tourisme, secrétariat général à l'aviation civile et commerciale, service de la navigation aérienne, sont nommés à l'emploi d'ingénieur d'exploitation de la navigation aérienne, 1er échelon, et titularisés dans le grade correspondant à compter du 13 décembre 1950:

MM. Weishaupt (Gabriel), Frendo (Georges).

La durée des services militaires à utiliser pour l'avancement des intéressés sera fixée ultérieurement.

Ponts et chaussées.

Par arrêté du 28 février 1952, M. Amathieu (André), ingénieur ordinaire de 3e classe des ponts et chaussées à Charleville, a été chargé, à compter du 1er mars 1952, à la même résidence de l'arrondissement Nord, du service ordinaire des ponts et chaussées des Ardennes, en remplacement de M. Gaudel, appelé à une autre destination.

Par arrêté du 28 février 1952, M. Cazes (Pierre), inspecteur général de 1re classe des ponts et chaussées, a été chargé, à compter du 1er mars 1952, de la première circonscription d'inspection générale des ponts et chaussées.

Par arrêté du 28 février 1952, M. Caudrelier-Benac, ingénieur de 1re classe des ponts et chaussées à Senlis, a été chargé, à compter du 1er mars 1952, en sus de ses fonctions actuelles, d'assurer, à titre provisoire, l'intérim du poste d'ingénieur en chef du service ordinaire des ponts et chaussées et du service vicinal du département de l'Oise.

Par arrêté du 28 février 1952, M. Franceschi, ingénieur des travaux publics de l'Etat à Corte, a été chargé en sus de ses attributions actuelles et pour compter du 1er mars 1952 de l'intérim de l'arrondissement de Corte du service des ponts et chaussées du département de la Corse.

Par décision en date du 26 décembre 1951, il a été mis fin, à compter du 1er janvier 1952, à la mission confiée près le haut commissariat de la République française en Sarre à M. Labarrière, ingénieur des travaux publics de l'Etat de 1re classe, faisant fonctions d'ingénieur des transports à l'administration centrale du ministère des travaux publics, des transports et du tourisme.

M. Labarrière demeure, en qualité de faisant fonctions d'ingénieur des transports, affecté à l'administration centrale du ministère des travaux publics, des transports et du tourisme, direction générale des chemins de fer et des transports:

Jusqu'au 29 février 1952, pour mettre au point les études entreprises sur les services routiers sarrois;

A compter du 1er mars 1952, pour occuper un emploi de son grade au service du contrôle des transports routiers.

Par décision en date du 26 décembre 1951, M. Marchal, ingénieur adjoint des travaux publics de l'Etat de 1re classe, détaché au ministère des affaires étrangères — mission diplomatique de la République française en Sarre — a été chargé, en sus de ses fonctions actuelles, d'assurer l'intérim de la direction du bureau français des transports routiers à Sarrebruck, en remplacement de M. Labarrière, appelé à d'autres fonctions.

La présente décision a pris effet au 1er janvier 1952.

Régisseurs d'avances.

Par arrêté en date du 6 mars 1952, M. Peretti (Joseph), commis principal de classe exceptionnelle, est nommé régisseur d'avances auprès de l'arrondissement de Meknès, en remplacement de M. Noto (Jean-Baptiste), admis à faire valoir ses droits à la retraite.

MINISTERE DE L'AGRICULTURE

Décret du 13 mars 1952 portant délégation de signature.

Le président du conseil des ministres,

Sur le rapport du ministre de l'agriculture,

Vu le décret du 31 mai 1862 portant règlement général sur la comptabilité publique, notamment les articles 62, 82 et 84;

Vu le décret n° 47-233 du 23 janvier 1947 autorisant les ministres à déléguer par arrêté leur signature;

Vu le décret du 8 mars 1952 portant nomination des membres du Gouvernement;

Vu l'arrêté du 13 mars 1952 portant nomination des membres du cabinet,

Décrète:

Art. 1er. — Délégation permanente est donnée à M. Gabriel du Pontavice, conseiller technique au cabinet du ministre de l'agriculture, à l'effet de signer, au nom du ministre, tous arrêtés, actes et décisions, à l'exclusion des décrets, et de signer également tous titres exécutoires mis en application de l'article 54 de la loi du 13 avril 1898.

Art. 2. — Le ministre de l'agriculture est chargé de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris le 13 mars 1952.

ANTOINE PINAY.

Par le président du conseil des ministres:

Le ministre de l'agriculture,

CAMILLE LAURENS.

Décret n° 52-315 du 17 mars 1952 modifiant les articles 1er, 2, 9, 12, 14, 15, 17, 19, 24, 25 et 30 du décret du 29 août 1939 concernant la réglementation de la pêche fluviale.

Le président du conseil des ministres,

Sur le rapport du ministre de l'agriculture et du ministre des travaux publics, des transports et du tourisme,

Vu la loi du 15 avril 1829 modifiée, relative à la pêche fluviale, et notamment son article 26;

Vu le décret du 29 août 1939 modifié par les décrets des 29 avril 1943, 9 février 1945, 17 septembre 1945, 5 août 1946, 18 juillet 1947, 27 août 1948 et 14 septembre 1950;

Le conseil d'Etat entendu,

Décrète:

Art. 1er. — Les dispositions de l'article 1er du décret du 29 août 1939 susvisé sont remplacées par les dispositions suivantes:

« En vue d'assurer la police et la conservation de la pêche, les ministres de l'agriculture et des travaux publics fixent par arrêté, pour chaque département, le classement des cours d'eau en deux catégories:

« La première comprend ceux qui sont principalement peuplés de truites;

« La deuxième comprend les autres cours d'eau.

« Dans les eaux de la première catégorie, la pêche est interdite pendant une période de cent jours consécutifs, comprise entre le 1er octobre et le 15 mars inclusivement.

« Dans les eaux de la deuxième catégorie, la pêche est interdite pendant une période de soixante jours consécutifs, comprise entre le 1er février et le 13 juillet inclusivement.

« Chacune des interdictions prescrites aux deux alinéas qui précèdent s'applique aux écrevisses, aux grenouilles et à toutes espèces de poissons autres que le saumon.

« Outre ces interdictions générales, la pêche de certaines espèces de poissons est interdite dans les cours d'eau de ces deux catégories pendant les périodes ci-après définies:

« 1° Pour le saumon, du 1er octobre au 10 janvier inclusivement;

« 2° Pour l'esturgeon, du 1er juillet au 31 décembre inclusivement;

« 3° Pour les truites et l'omble chevalier, pendant la période de cent jours prévue au 4e alinéa du présent article;

« 4° Pour les corégones, pendant une période de quarante-cinq jours consécutifs, comprise entre le 1er février et le 15 mai inclusivement;

« 5° Pour l'ombre commun, pendant une période de soixante jours consécutifs, comprise entre le 1er mars et le 15 mai inclusivement;

« 6° Pour tous les autres poissons, à l'exception du brochet, pendant la période de soixante jours prévue au 5e alinéa du présent article.

« La pêche du brochet est interdite dans les eaux de la deuxième catégorie pendant une période de quarante-cinq jours consécutifs, comprise entre le 1er février et le 15 mai inclusivement; durant cette période le colportage et la mise en vente du brochet, même en provenance des eaux de la première catégorie, sont interdits.

« La pêche des écrevisses est interdite dans les eaux de la première catégorie, du 16 octobre au 13 juillet inclusivement ».

Art. 2. — L'article 2 du décret du 29 août 1939 susvisé est complété par un deuxième alinéa ainsi rédigé:

« Pour les grands lacs, notamment ceux du Bourget et d'Annecy, ils peuvent établir des règlements particuliers comportant des dérogations aux prescriptions de l'article 1er ».

Art. 3. — Les dispositions de l'article 9 du même décret sont remplacées par celles ci-après:

« Les poissons et écrevisses ne peuvent être pêchés et doivent être rejetés à l'eau si leurs longueurs sont inférieures à:

« 1° 1,45 m pour l'esturgeon;

« 2° 0,48 m pour le saumon;

« 3° 0,40 m pour le brochet et le sandre;

« 4° 0,30 m pour les aloses;

« 5° 0,27 m pour l'anguille, l'ombre commun, les lamproies marine et fluviatile et la carpe;

« 6° 0,23 m pour les truites et le saumon de fontaine;

« 7° 0,20 m pour les corégones, l'omble chevalier, l'ide, la lotte, le loup ou bar, le mulet ou muge;

« 8° 0,14 m pour le flet, les perches commune et noire et la tanche;

« 9° 0,11 m pour les écrevisses à pieds rouges;

« 10° 0,09 m pour les écrevisses à pieds blancs et les écrevisses américaines.

« La longueur des poissons ci-dessus mentionnés est mesurée du bout du museau à l'extrémité de la nageoire caudale; celle des écrevisses de la pointe de la tête, pinces et antennes non comprises, à l'extrémité de la queue déployée.

« Dans les cours d'eau de montagne et dans ceux coulant en terrain granitique, les préfets peuvent abaisser jusqu'à 17 cm la longueur minimum de la truite commune dont la pêche est autorisée en vue de la consommation familiale; le colportage et la mise en vente des truites communes mesurant moins de 23 cm demeurent passibles des sanctions édictées par l'article 30 de la loi du 15 avril 1829 ».

Art. 4. — L'article 12 du même décret est complété comme suit:

« La mesure des mailles et l'espacement des verges seront prises avec une tolérance de un dixième ».

Art. 5. — Les dispositions de l'article 14 du même décret sont remplacées par les dispositions suivantes:

« Pour permettre la destruction des espèces déclarées nuisibles ainsi que pour la pêche de la crevette blanche vivant dans les eaux saumâtres, de l'anguille et de la lamproie, les préfets peuvent autoriser exceptionnellement l'emploi de filets ou engins comportant des mailles ou espacements plus réduits et déterminer les conditions d'emploi et les emplacements de ces filets et engins.

« Ils peuvent, pour la pêche de l'anguille d'avalaison, autoriser l'emploi de filets et engins spécialement appropriés et permettre, pour cette même pêche, des dérogations à l'obligation de la relève hebdomadaire des engins et des filets, prévue à l'article 15 ci-après ».

Art. 6. — Le deuxième alinéa de l'article 15 du même décret est remplacé par les dispositions suivantes:

« Ils doivent être retirés de l'eau et déposés à terre pendant trente-six heures de chaque semaine du samedi dix-huit heures au lundi six heures, à l'exception, toutefois, des nasses, des carrelets de moins de deux mètres de côté, du petit épervier défini à l'article 16 et de la balance à écrevisses.

« Pendant le même temps, les engins actionnés tels que les vire-blanchards doivent être arrêtés et les nasses ne peuvent pas être relevées.

« Toutefois, les préfets pourront pendant ce même laps de temps, après avis de la commission de la pêche fluviale et approbation ministérielle, autoriser l'emploi de carrelets ayant au plus cinq mètres de coté, dans certains emplacements des fleuves et rivières spécialement désignés ».

Art. 7. — Les dispositions de l'article 17 du même décret sont remplacées par les dispositions suivantes:

« Dans les cours d'eau de première catégorie, la pêche ne pourra s'exercer qu'au moyen de la ligne flottante tenue à la main, de la vermée, de la bosselle à anguilles, ou de la balance à écrevisses.

« Toutefois, sur proposition des préfets et après avis de la commission de la pêche fluviale, des arrêtés ministériels pourront dans ceux des cours d'eau de première catégorie qui auront été désignés à cet effet, autoriser l'emploi de certains filets et engins réglementaires ».

Art. 8. — Les dispositions de l'article 19 du même décret sont remplacées par les dispositions suivantes:

« Il est interdit:

« 1° De pêcher, de quelque façon que ce soit, même à la ligne flottante tenue à la main:

« *a*) Sur les cours d'eau du domaine public dans les emplacements désignés sous la lettre *a* du paragraphe 2° ci-après.

« *b*) Sur tous les cours d'eau, dans les échelles à poissons.

« 2° De pêcher avec tout autre engin que la ligne flottante tenue à la main par un seul pêcheur:

« *a*) Sur les barrages et dans l'intérieur des écluses, ainsi que sur une longueur de 50 mètres en amont et en aval des extrémités de ces ouvrages;

« *b*) Dans les pertuis, vannages, coursiers d'usines et chutes naturelles.

« 3° D'accoler aux écluses, barrages, chutes naturelles, des nasses, paniers et filets à demeure. Toutefois, pour la pêche de l'anguille d'avalaison, les préfets, sauf pour les barrages et écluses des eaux du domaine public, peuvent autoriser des dérogations à ces prescriptions. Dans ce cas, ils fixent la nature des engins autorisés, ainsi que les emplacements, les époques et heures où ils peuvent être utilisés;

« 4° De pêcher à la main, de pêcher sous la glace, de pêcher en troublant l'eau et en fouillant sous les racines ou autres retraites fréquentées par le poisson; toutefois, pour la pêche à la ligne du goujon, le pilonnage effectué par le pêcheur lui-même est autorisé;

« 5° D'employer tous procédés et de faire usage de tous engins tels que foènes, harpons, fourches, tridents, grappins, crochets permettant de darder, harponner ou accrocher le poisson autrement que par la bouche; l'emploi de la gaffe et celui de l'épuisette sont autorisés pour retirer de l'eau le poisson déjà ferré;

« 6° De se servir d'armes à feu, de lumières ou feux, d'engins électriques, de fagots, de lacets ou de collets, sans préjudice des interdictions édictées par l'article 25 de la loi du 15 avril 1829.

Art. 9. — L'article 24 du même décret est complété comme suit:

« Les services chargés de la police de la pêche pourront, sur la demande des détenteurs du droit de pêche, se substituer à ceux-ci pour procéder aux opérations nécessaires à la sauvegarde des intérêts de l'Etat, de la pisciculture et des détenteurs du droit de pêche ».

Art. 10. — Les dispositions de l'article 25 du même décret sont remplacées par les dispositions suivantes:

« Sur la demande des détenteurs du droit de pêche et en vue de détruire certaines espèces, les préfets peuvent exceptionnellement autoriser en tous temps, dans des emplacements déterminés, des pêches extraordinaires avec tous engins et par tous moyens.

« Ces opérations seront exécutées sous la direction du service compétent. Les poissons recueillis au cours de ces pêches extraordinaires sont répartis de la manière suivante:

« *a*) Ceux qui appartiennent aux espèces nuisibles ou envahissantes sont remis aux pêcheurs jusqu'à concurrence du montant de leurs frais; au delà de la valeur ainsi déterminée, ils deviennent la propriété de l'Etat;

« *b*) Ceux qui n'appartiennent pas aux espèces nuisibles ou envahissantes deviennent la propriété de l'Etat s'ils ont péri au cours de la pêche; ils doivent être immédiatement remis à l'eau en cas contraire ».

Art. 11. — L'article 30 du même décret est complété comme suit:

« Elle propose au ministre de l'agriculture et au ministre des travaux publics toute mesure reconnue comme indispensable à la conservation du poisson et au maintien de l'équilibre piscicole des cours d'eau ».

Art. 12. — Le ministre de l'agriculture et le ministre des travaux publics, des transports et du tourisme sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 17 mars 1952.

ANTOINE PINAY.

Par le président du conseil des ministres:

Le ministre de l'agriculture,
CAMILLE LAURENS.

Le ministre des travaux publics, des transports et du tourisme,
ANDRÉ MORICE.

Remise de débet.

Par arrêté du 4 mars 1952, il est fait remise gracieuse à M. Albert Chaise, ex-contrôleur à la direction départementale du ravitaillement général de la Seine, de la somme de 1.382 F dont il est redevable à titre de trop-perçu sur traitement.

MINISTERE DE LA FRANCE D'OUTRE-MER

Décret n° 52-316 du 14 mars 1952 portant délégation d'attributions au secrétaire d'Etat à la France d'outre-mer.

Le président du conseil des ministres,

Sur le rapport du ministre de la France d'outre-mer,

Vu le décret du 8 mars 1952 portant nomination des membres du Gouvernement,

Décrète:

Art. 1er. — M. Aujoulat, secrétaire d'Etat à la France d'outre-mer, exerce sous l'autorité du ministre de la France d'outre-mer les attributions qui lui sont déléguées par arrêté de ce dernier.

Art. 2. — Il reçoit délégation du ministre de la France d'outre-mer pour signer en son nom tous actes, arrêtés et décisions dans les limites de ses attributions, telles qu'elles sont fixées par l'arrêté prévu à l'article 1er du présent décret.

Il contresigne les décrets relatifs à ces mêmes attributions.

Art. 3. — Il peut lui-même déléguer sa signature dans les conditions prévues au décret du 23 janvier 1947 autorisant le ministre à déléguer par arrêté sa signature.

Art. 4. — Le ministre de la France d'outre-mer est chargé de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 14 mars 1952.

ANTOINE PINAY.

Par le président du conseil des ministres:

Le ministre de la France d'outre-mer,
PIERRE PFLIMLIN.

Attributions du secrétaire d'Etat à la France d'outre-mer.

Le ministre de la France d'outre-mer,

Vu le décret du 8 mars 1952 portant nomination des membres du Gouvernement;

Vu le décret n° 52-316 du 14 mars 1952 portant délégation d'attributions au secrétaire d'Etat à la France d'outre-mer,

Arrête:

Art. 1er. — M. Aujoulat, secrétaire d'Etat à la France d'outre-mer, est chargé de toutes les affaires que le ministre de la France d'outre-mer lui confie spécialement dans le cadre de l'action d'ensemble du département.

Art. 2. — Par délégation du ministre de la France d'outre-mer, les services ci-dessous:

Direction du service de santé;
Inspection générale de l'enseignement et de la jeunesse;
Service central du travail et de la main-d'œuvre;
Service des affaires sociales;
Office de la recherche scientifique d'outre-mer,

sont placés sous l'autorité de M. Aujoulat, qui a compétence pour examiner toutes les incidences des questions dont il a la charge, y compris celles qui portent sur la coopération technique internationale et sur l'exécution du plan.

Art. 3. — M. Aujoulat assiste le ministre de la France d'outre-mer auprès du comité directeur du F. I. D. E. S. et du comité économique interministériel.

Art. 4. — Délégation permanente est donnée à M. Aujoulat pour signer tous actes relatifs aux affaires de sa compétence dans les conditions prévues à l'article 2 du décret n° 52-316 du 14 mars 1952.

Art. 5. — Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République française et inséré au *Bulletin officiel* du ministère de la France d'outre-mer.

Fait à Paris, le 14 mars 1952.

PIERRE PFLIMLIN.

Décret conférant l'honorariat à des administrateurs de la France d'outre-mer.

Rectificatif au *Journal officiel* du 20 février 1952, page 2112, 1re colonne, *in fine*:

Au lieu de:

Administrateurs honoraires de la France d'outre-mer.

MM. Bauduin (Claude), Geraudel (Claude), Leroy (Paul), Souche (Henry), Thiollier (Marie-Michel),

Lire:

Administrateurs honoraires de la France d'outre-mer.

MM. Bauduin (Claude), Geraudel (Claude), Goedert (Georges), Leroy (Paul), Souche (Henry), Thiollier (Marie-Michel).

Modification des appellations des services administratifs de la France d'outre-mer.

Par arrêté du 6 mars 1952, les appellations des services ci-dessous désignés sont modifiées comme suit:

« Service administratif central » au lieu de « Service administratif colonial ».

« Service administratif de Bordeaux » au lieu de « Service colonial de Bordeaux ».

« Service administratif de Marseille » au lieu de « Service colonial de Marseille ».

Administration générale.

Par arrêté en date du 6 mars 1952, M. Bouffault (Albert), chef de bureau de 2e bureau d'administration générale, est maintenu en service détaché auprès de la caisse centrale de la France d'outre-mer pour une période de trois ans, à compter du 1er février 1952.

Les retenues de 6 p. 100 pour pension auxquelles est astreint M. Bouffault au profit de la caisse de retraites de la France d'outre-mer et la contribution complémentaire à laquelle est tenue la caisse centrale de la France d'outre-mer envers le même organisme, seront versées dans les conditions prévues par les articles 11 et 83 du décret du 1er novembre 1928, modifié par les décrets des 16 juin 1937, 31 décembre 1937 et 3 janvier 1952.

Douanes.

Par arrêté du ministre de la France d'outre-mer en date du 6 mars 1952, M. Chaigne (Hubert), inspecteur central de 2e catégorie du cadre métropolitain des douanes, en service à Madagascar, est placé dans la position de mission en France, pour une durée maximum d'un mois, à compter du 13 janvier 1952.

Transmissions.

Par arrêté du ministre de la France d'outre-mer en date du 6 mars 1952, M. Olivier (Maurice), ingénieur principal de 3e classe du cadre général des transmissions d'outre-mer, a été placé dans la position de mission à Genève, pour la période s'étendant du 16 août 1951 au 17 novembre 1951, en vue de représenter le territoire de l'Afrique occidentale française au sein de la délégation des territoires d'outre-mer à la conférence extraordinaire des radiocommunications de Genève.

Pendant la durée de sa mission, M. Olivier, classé au groupe II, aura droit au régime de rémunération prévu par les articles 12 et 17 du décret du 23 juin 1950.

Les dépenses résultant du payement des émoluments et indemnités prévus ci-dessus sont imputables au budget de l'Afrique occidentale française.

MINISTERE DES POSTES, TELEGRAPHES ET TELEPHONES

Administration centrale.

Par arrêtés du 13 mars 1952:

Ont été maintenues en disponibilité:

Pour une période de 2 ans, à compter du 13 mars 1952: Mme Tartarin commis d'ordre et de comptabilité;

Pour la période du 13 mars 1952 au 19 février 1954: Mme Piliette, agent d'exploitation.

Ont été rapportées les dispositions de l'arrêté du 11 juin 1951 en ce qui concerne la nomination en qualité de sténodactylographe stagiaire de Mme Cros.

MINISTERE DU TRAVAIL ET DE LA SECURITE SOCIALE

Cabinet du ministre.

Le ministre du travail et de la sécurité sociale,

Vu les décrets des 8 et 11 mars 1952 portant nomination de membres du Gouvernement;

Vu le décret du 28 juillet 1948 portant règlement d'administration publique en ce qui concerne les cabinets ministériels,

Arrête:

Art. 1er. — Sont nommés au cabinet du ministre du travail et de la sécurité sociale:

Conseillers techniques.

M. Alain de Lacoste-Lareymondie, auditeur de 1re classe au conseil d'Etat.

M. Léon Fleck, auditeur de 1re classe au conseil d'Etat.

Attaché de cabinet.

M. Louis de Costier.

Chef du secrétariat particulier.

Mme Magdelaine Nillus, agent contractuel au ministère du travail et de la sécurité sociale.

Art. 2. — Le présent arrêté, qui prendra effet à compter du 12 mars 1952, sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 18 mars 1952.

PIERRE GARET.

Délégation de signature.

Le ministre du travail et de la sécurité sociale,

Vu le décret du 8 mars 1952 portant nomination de membres du Gouvernement;

Vu le décret du 23 janvier 1947 autorisant les ministres à déléguer, par arrêté, leur signature;

Vu l'arrêté du 11 mars 1952 portant nomination de membres du cabinet du ministre du travail et de la sécurité sociale,

Arrête:

Art. 1er. — Délégation permanente est donnée à M. Bernard Cuminal, chef de cabinet, pour signer, au nom du ministre du travail et de la sécurité sociale, tous actes, arrêtés et décisions, à l'exclusion des décrets.

Art. 2. — Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 14 mars 1952.

PIERRE GARET.

Décret n° 52-296 fixant la date d'immatriculation au régime général des assurances sociales du personnel titulaire du port autonome de Bordeaux.

Rectificatif au *Journal officiel* du 8 mars 1952: page 2825, 2e colonne, article 1er, 1re, 2e et 3e ligne, au lieu de: « ...ses nom, prénoms, date de naissance... », lire: « ...ses nom, prénoms, adresse, date de naissance... ».

Honoraires dus aux praticiens à l'occasion des examens médicaux effectués à la demande de la commission nationale prévue à l'article 52 de l'ordonnance du 19 octobre 1945.

Le ministre du travail et de la sécurité sociale,

Vu l'article 52 de l'ordonnance du 19 octobre 1945 fixant le régime des assurances sociales applicable aux assurés des professions non agricoles;

Vu l'arrêté du 15 octobre 1947 relatif à la composition et au fonctionnement de la commission nationale prévue à l'article 52 de l'ordonnance du 19 octobre 1945 n° 45-2454, et notamment l'article 3;

Vu l'article 43 de l'ordonnance du 19 octobre 1945;

Vu l'arrêté du 28 août 1950 relatif aux honoraires dus aux praticiens, à l'occasion des examens spéciaux prévus pour l'obtention du bénéfice de l'assurance « longue maladie »;

Sur proposition du directeur général de la sécurité sociale,

Arrête:

Art. 1er. — Les honoraires du médecin désigné pour effectuer un examen complémentaire, en application de l'article 3 dernier alinéa de l'arrêté du 15 octobre 1947, sont ceux prévus à l'arrêté pris en application de l'article 43 de l'ordonnance du 19 octobre 1945.

La charge de ces honoraires incombe, dans tous les cas, à la caisse régionale.

Art. 2. — Le maître des requêtes au conseil d'Etat, directeur général de la sécurité sociale, est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Paris, le 28 février 1952.

Pour le ministre et par délégation:
Le conseiller technique,
MAURICE NEUVILLE.

Budget de l'office national d'immigration pour l'exercice 1952.

Par arrêté du 6 mars 1952, les évaluations de recettes du budget de l'office national d'immigration pour l'exercice 1952 ont été fixées à la somme de 472.225.000 F; les crédits ouverts à l'office national d'immigration pour le même exercice ont été fixés à la somme de 458.378.012 F.

Approbation des statuts de sociétés mutualistes.

DÉPARTEMENT D'EURE-ET-LOIR

Par arrêté du ministre du travail et de la sécurité sociale en date du 8 mars 1952, ont été approuvés les statuts de la société mutualiste ci-après: Société mutualiste de la famille rurale d'Eure-et-Loir, n° 28-189, à Chartres, 7, place des Epars.

DÉPARTEMENT DE LA GUADELOUPE

Par arrêté du ministre du travail et de la sécurité sociale en date du 13 mars 1952, ont été approuvés les statuts de la société mutualiste ci-après: Société mutualiste Sainte-Anne, n° 102-82, à Petit-Bourg (maison des mutualistes).

Par arrêté du ministre du travail et de la sécurité sociale en date du 8 mars 1952, ont été approuvés les statuts de la société mutualiste ci-après:

Mutualité ouvrière, n° 102-83, aux Abymes (Guadeloupe).

L'Assistance solidaire, n° 102-84, à Pointe-à-Pitre.

Notre-Dame-de-Nazareth, dénommée Abeille, n° 102-85, les Mangles, commune du Petit-Canal (Guadeloupe).

DÉPARTEMENT DE L'ISÈRE

Par arrêté du ministre du travail et de la sécurité sociale en date du 8 mars 1952 ont été approuvés les statuts de la société mutualiste ci-après: La Mutuelle familiale de Veurey-Voroize, n° 38-1254, à Veurey-Voroize.

DÉPARTEMENT DU PUY-DE-DÔME

Par arrêté du ministre du travail et de la sécurité sociale en date du 8 mars 1952 ont été approuvés les statuts de la société mutualiste ci-après: Secours au décès, n° 63-353, à Riom (manufacture des tabacs).

Fusion de sociétés mutualistes.

DÉPARTEMENT DE CONSTANTINE

Par arrêté du ministre du travail et de la sécurité sociale en date du 8 mars 1952, a été approuvée la fusion de la société mutualiste dite: Société scolaire de secours mutuels et de prévoyance de la circonscription d'inspection primaire de Constantine, n° 92-34, à Constantine, avec la société mutualiste dite: Mutualité accidents élèves du département de Constantine, n° 92-103, à Constantine.

Approbation des modifications aux statuts d'une caisse de retraites.

Par arrêté du 14 mars 1952, ont été approuvées les modifications aux statuts de la caisse professionnelle de retraites du personnel de banque, section 2 APB, 18, rue La Fayette, Paris (9e), autorisée à fonctionner dans les conditions prévues aux articles 43 à 58 du décret modifié du 8 juin 1946.

MINISTERE DE LA SANTE PUBLIQUE ET DE LA POPULATION

Sanatoriums.

Par arrêté en date du 7 janvier 1952, M. le docteur Rongières, médecin adjoint au sanatorium de Roquefraîche, à Lauris (Vaucluse), est mis en disponibilité, sur sa demande, pour une durée d'un an, à compter du 1er février 1952.

Tableau d'avancement des agents supérieurs pour l'année 1951.

Par arrêté du 28 février 1952, les agents supérieurs dont les noms suivent sont inscrits au tableau d'avancement de grade pour l'année 1951:

I. — *Pour une promotion à la 1re classe.*

M. Moulonguet-Doleris (Claude).

II. — *Pour une promotion à la 2e classe.*

M. Kaczmarek (Henri), à compter du 5 mars 1951.

PROMOTIONS

Par arrêté du 4 mars 1952:

M. Moulonguet-Doleris (Claude), agent supérieur de 2e classe, est promu à la 1re classe, 1er échelon, à compter du 1er janvier 1951.

M. Kaczmarek (Henri), agent supérieur de 3e classe, est promu à la 2e classe, 1er échelon, à compter du 5 mars 1951.

Ministère de la justice.

Interdiction temporaire de fonctions.

D'un jugement rendu le 11 mars 1952 par le tribunal de première instance de Strasbourg, l'exercice de ses fonctions a été interdit temporairement à Me Ledig (Alphonse), huissier à Schiltigheim. Me Zinck, huissier à Schiltigheim, est nommé administrateur pour la durée de l'interdiction temporaire.

INFORMATIONS PARLEMENTAIRES

ASSEMBLEE NATIONALE

ANNÉE 1952

Ordre du jour du jeudi 20 mars 1952.

A neuf heures trente. — SÉANCE PUBLIQUE

1. — Fixation de la date de discussion de l'interpellation de M. Minjoz sur: 1° l'inadmissible carence des services compétents qui n'ont fait aucune diligence pour s'assurer de la véritable identité et du passé de feu Ducreux-Tacnet, député des Vosges, alors qu'il était l'objet de plaintes ou de recherches; 2° les mesures que le Gouvernement compte prendre ou proposer à l'Assemblée nationale pour empêcher le renouvellement d'un pareil scandale.

2. — Suite de la discussion des propositions de loi: 1° de M. Minjoz et plusieurs de ses collègues (n° 1218) tendant à modifier l'article 5 de la loi n° 50-1478 du 30 novembre 1950 portant à dix-huit mois la durée du service militaire actif et modifiant certaines dispositions de la loi du 31 mars 1928 relative au recrutement de l'armée; 2° de MM. de Benouville et Prélot (n° 2407) tendant à compléter et à modifier l'article 5 de la loi n° 50-1478 du 30 novembre 1950 relative au recrutement de l'armée. (Nos 2454-2914. — M. de Villeneuve, rapporteur.)

3. — Discussion de la proposition de loi (n° 641) de M. Le Coutalier et plusieurs de ses collègues tendant à compléter l'article 61 de la loi n° 48-1450 du 20 septembre 1948 portant réforme du régime des pensions civiles et militaires et à permettre la revision administrative de certaines pensions. (Nos 2344-2974. — M. Le Coutalier, rapporteur.)

4. — Discussion du projet de loi tendant à la modification des dispositions relatives à l'organisation transitoire de la justice à Madagascar et dépendances et aux Comores. (N° 676. — M. Duveau, rapporteur.)

5. — Discussion de la proposition de loi (n° 525) de M. Pierre Villon et plusieurs de ses collègues tendant à permettre aux vieux métayers pouvant justifier de plus de vingt-cinq années de métayage de bénéficier de l'allocation aux vieux travailleurs salariés. (N° 1887. — M. Castera, rapporteur.)

6. — Discussion, en deuxième lecture, du projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale dans sa première législature, portant modification des articles 48 à 58 de la loi du 28 octobre 1946 sur les dommages de guerre. (Nos 1962-2463. — M. René Schmitt, rapporteur.)

7. — Discussion de la proposition de loi de MM. Francis Leenhardt et Minjoz tendant à la réparation des préjudices de carrière subis par certains fonctionnaires. (N° 869. — M. Wagner, rapporteur.)

8. — Discussion de la proposition de loi (n° 585) de MM. Frédéric-Dupont et Léon Noël tendant à faire bénéficier les combattants d'Indochine et de Corée de toutes les dispositions relatives aux combattants. (N° 1992. — M. Commentry, rapporteur.)

9. — Discussion, en deuxième lecture, du projet de loi portant statut général du personnel des communes et des établissements publics communaux. (Nos 925-2639 — M. Jean Nenon, rapporteur.)

10. — Discussion des propositions de loi: 1° de MM. Jean-Paul David (n° 139) tendant à modifier les dispositions de la loi n° 49-420 du 25 mars 1949 portant revision des rentes viagères constituées entre particuliers; 2° de M. Gaillard (n° 163) tendant à modifier l'article 1er de la loi n° 49-420 du 25 mars 1949 revisant certaines rentes viagères constituées entre particuliers; 3° de MM. Defos du Rau et Siefridt (n° 396) tendant à compléter les dispositions des lois n° 49-420 du 25 mars 1949 et n° 51-695 du 24 mai 1951 portant revision et majoration de certaines rentes viagères; 4° de MM. Defos du Rau, Garet et Siefridt (n° 411) tendant à compléter l'article 4 de la loi du 25 mars 1949 sur la revision des rentes viagères entre particuliers; 5° de M. Estradère et plusieurs de ses collègues (n° 508) tendant à introduire le principe de l'échelle mobile en faveur des rentes viagères; 6° de M. Frédéric-Dupont et plusieurs de ses collègues (n° 623) tendant à revaloriser les rentes viagères souscrites auprès des institutions de prévoyance ou de sécurité sociale prévues par l'article 18 de l'ordonnance du 4 octobre 1945; 7° de M. Frédéric-Dupont et plusieurs de ses collègues (n° 624) modifiant le taux et les conditions de revalorisation des rentes viagères; 8° de M. Minjoz et plusieurs de ses collègues (n° 1217) tendant à revaloriser les rentes viagères visées par les lois n° 48-777 du 4 mai 1948, n° 49-420 du 25 mars 1949, n° 49-1098 du 2 août 1949 et n° 51-695 du 24 mai 1951; 9° de M. Minjoz et plusieurs de ses collègues (n° 1497) tendant à revaloriser les rentes viagères versées par les personnes morales en tant que charge accessoire d'un legs; 10° de M. Médecin (n° 1551) tendant à interpréter la loi du 2 août 1949 en ce qui concerne les contrats dits « de capital à prime unique » (dispositions concernant les rentes viagères constituées entre particuliers). (Nos 2360-2968. — M. Maurice Grimaud, rapporteur.)

11. — Discussion de la proposition de loi (n° 211) de M. Lambert et plusieurs de ses collègues tendant à modifier et à compléter la loi n° 46-1181 du 24 mai 1946 relative à l'attribution de prêts d'installation du crédit agricole mutuel aux jeunes ménages agriculteurs. (N° 1782. — M. Billat, rapporteur.)

12. — Discussion de la proposition de loi (n° 1021) de M. Charpentier et plusieurs de ses collègues tendant à compléter l'article 56 de l'ordonnance du 17 octobre 1945 modifiée relatif à la conversion du métayage en fermage (N° 1032. — M. Lamarque-Cando, rapporteur.)

13. — Discussion des propositions de loi: 1° de M. Tanguy Prigent et plusieurs de ses collègues (n° 576) tendant à modifier l'ordonnance du 17 octobre 1945 sur le statut du fermage et du métayage, modifiée par les lois du 13 avril 1946 et du 31 décembre 1948; 2° de M. Charpentier et plusieurs de ses collègues (n° 913) tendant à modifier l'article 22 de l'ordonnance du 17 octobre 1945 portant statut du fermage et du métayage. (N° 1033. — M. Lamarque-Cando, rapporteur.)

14. — Discussion de la proposition de résolution (n° 350) de M. Lucien Lambert et plusieurs de ses collègues tendant à inviter le Gouvernement à modifier la décision du 19 juillet 1950 du ministère de l'agriculture relative au mode d'attribution de la prime exceptionnelle de soutien de la culture de l'olivier: 1° en ouvrant de nouveaux délais pour les déclarations de culture; 2° en supprimant l'abattement pour les vingt-cinq premiers pieds d'oliviers et en payant la prime à compter du premier olivier. (N° 2660. — M. Lucien Lambert, rapporteur.)

15. — Discussion de la proposition de loi (n° 374) de M. Lucien Lambert et plusieurs de ses collègues tendant à porter les taux des primes d'encouragement à la culture de l'olivier à 50 F pour les oliviers régénérés et à 150 F par pied d'olivier nouvellement planté. (N° 2661. — M. Lucien Lambert, rapporteur.)

16. — Discussion de la proposition de loi (n° 920) de M. Triboulet et plusieurs de ses collègues tendant à indemniser les commerçants, industriels ou artisans de la perte de leur droit au bail des immeubles ou locaux dans lesquels ils exploitaient leur fonds lorsque ces immeubles ou locaux ont été détruits par suite de faits de guerre. (N° 2365. — M. Emile Halbout, rapporteur.)

17. — Discussion de la proposition de loi n° 1128 de M. Bissol et plusieurs de ses collègues portant fixation du salaire minimum interprofessionnel garanti applicable dans les départements d'outre-mer. (N° 1971. — M. Boutbien, rapporteur.)

18. — Discussion de la proposition de loi de MM. Dominjon, Grimaud et Jean Cayeux tendant à modifier l'ordonnance du 31 octobre 1945 sur la lutte antituberculeuse. (N° 1083. — M. Jean Cayeux, rapporteur.)

Comité constitutionnel.

(Art. 91 de la Constitution.)

Dans sa séance du mardi 18 mars 1952, l'Assemblée nationale a nommé MM. Charles Blondel, Jacques Charpentier, Henri Lévy-Bruhl, Charles Rousseau, André Siegfried, Marcel Waline et Henri Wallon, membres du comité constitutionnel.

Commission des affaires étrangères.

Séance du mardi 18 mars 1952.

Présents. — MM. Bardoux (Jacques), Beaumont (de), Billotte, Bonte (Florimond), Bouhey, Chambrun (de), Chastellain, Daladier (Edouard), Delbos (Yvon), Denis (André) (Dordogne), Faure (Maurice) (Lot), Fouchet, Gaborit, Gouin (Félix), Jaquet (Gérard) (Seine), Le Bail, Mayer (Daniel) (Seine), Mayer (René) (Constantine), Mondon, Moustier (de), Mutter (André), Naegelen (Marcel), Noël (Léon) (Yonne), Palewski (Gaston) (Seine), Raymond-Laurent, Schneiter, Mme Sportisse, MM. Vendroux (Jacques), Verdier.

Excusés. — MM. Coste-Floret (Alfred), Pierre Cot.

Suppléants. — MM. Quilici (de M. Aumeran), Catroux (de M. Barrès), de Monsabert (de M. Hettier de Boislambert), Seynat (de M. Kuehn).

Commission des finances.

Séance du mardi 18 mars 1952.

Présents. — MM. Barangé (Charles), Bénard, Darou, David (Marcel), Denais (Joseph), Diethelm, Dupraz (Joannès), Faggianelli, Ferri (Pierre), Frédéric-Dupont, Gardey (Abel), Jacquet (Marc), Lamps, Lécourt, Massot, Mazier, Pineau, Reynaud (Paul), Vallon (Louis).

Suppléants. — Mlle Rose Guérin (de M. Jacques Duclos); M. Le Coutalier (de M. Gilles Gozard).

Assistait en outre à la séance. — M. Castera.

Convocations des commissions.

La commission des finances se réunira le mercredi 19 mars 1952, à dix heures (local de la commission des finances):

I. — Rapport (n° 1887) fait par M. Castera au nom de la commission de l'agriculture, sur la proposition de loi (n° 525) de M. Pierre Villon tendant à permettre aux vieux métayers pouvant justifier de plus de vingt-cinq années de métayage de bénéficier de l'allocation aux vieux travailleurs salariés. — M. Lacoste, rapporteur pour avis.

II. — Rapport (n° 2639) fait par M. Nenon, au nom de la commission de l'intérieur, sur l'avis (n° 925) donné par le Conseil de la République sur le projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale dans sa première législature, portant statut général du personnel des communes et des établissements publics communaux. — M. Lecourt, rapporteur pour avis.

III. — Projet de loi (n° 2194) portant ratification de décrets pris en application de l'article 43 de la loi du 30 avril 1921 et de l'article 9 de la loi du 8 janvier 1951. — M. le rapporteur général.

IV. — Projet de loi (n° 2587) portant: 1° ouverture et annulation de crédits sur l'exercice 1951; 2° ratification de décrets. — M. le rapporteur général.

La commission de la presse se réunira le vendredi 21 mars 1952 à dix heures (local de la commission n° 230):

I. — Nomination d'un rapporteur pour l'avis (n° 26) du Conseil de la République sur la proposition de loi tendant à modifier l'article 15 de la loi n° 49-956 du 16 juillet 1949 sur les publications destinées à la jeunesse, en remplacement de M. Grenier, démissionnaire.

II. — Avis de M. Guy Desson sur le projet de loi (n°s 1370 et 2766) autorisant le Président de la République à ratifier le protocole relatif à la signalisation routière signé à Genève le 19 septembre 1949.

III. — Avis de M. Guy Desson sur le projet de loi (n°s 1371 et 2765) portant modification de la loi du 3 juillet 1934 sur la signalisation routière.

La commission du suffrage universel, du règlement et des pétitions se réunira le jeudi 20 mars 1952, à dix heures (local de la commission n° 249):

I. — Examen des pétitions.

II. — Nomination du rapporteur de la proposition de loi (n° 2887) de M. Violette tendant à établir le scrutin d'arrondissement.

III. — Examen de la question de l'élection d'un membre du Conseil supérieur de la magistrature.

IV. — Suite du rapport de M. Baylet sur la proposition de loi (n° 273) de M. Caillavet tendant à abroger les dispositions de la loi du 27 août 1947 modifiant l'article 10 de la loi du 27 septembre 1946, concernant le renouvellement des membres de l'assemblée de l'Union française élus par les représentants de l'Assemblée nationale.

V. — Suite du rapport de M. Minjoz sur le projet de loi (n° 2119) modifiant le décret organique du 2 février 1852 sur les élections.

VI. — Questions diverses.

La sous-commission chargée de suivre et de contrôler d'une façon permanente l'emploi des crédits affectés à la défense nationale (art. 71 de la loi n° 47-520 du 21 mars 1947) se réunira le mercredi 19 mars 1952, à quinze heures (local de la commission des finances):

Examen des chapitres de dépenses militaires de fonctionnement et d'équipement du projet de loi n° 2587 portant:

1° Ouverture et annulation de crédits sur l'exercice 1951;

2° Ratification de décrets.

Réunions de commissions du mercredi 19 mars 1952.

Commission des affaires économiques, à quinze heures. — Local n° 263.

Commission de l'agriculture, à quinze heures. — Local n° 232.

Commission de la Côte d'Ivoire, à dix-sept heures. — Local n° 254.

Commission de la défense nationale, à dix heures. — Local n° 213.

Commission de l'éducation nationale, à quinze heures. — Local n° 262.

Commission de la famille, de la population et de la santé publique, à onze heures. — Local n° 249.

Commission des finances, à dix heures. — Local de la commission.

Commission de la justice et de législation, à quatorze heures trente. — Local n° 259

Commission de la marine marchande et des pêches, à quatorze heures trente. — Local n° 220.

Commission des moyens de communication et du tourisme, à quinze heures. — Local n° 211.

Commission des pensions, à quinze heures. — Local n° 206.

Commission de la production industrielle, à dix heures trente. — Local n° 254.

Commission de la reconstruction et des dommages de guerre, à onze heures. — Local n° 208.

Commission des territoires d'outre-mer, à quinze heures. — Local n° 254.

Commission du travail et de la sécurité sociale, à seize heures et vingt et une heures. — Local n° 261.

Sous-commission chargée de suivre et de contrôler d'une façon permanente l'emploi des crédits affectés à la défense nationale, à quinze heures. — Local de la commission des finances.

Sous-commission de la sécurité sociale, à dix heures — Local n° 255.

CONSEIL DE LA REPUBLIQUE

ANNÉE 1952

Ordre du jour du mercredi 19 mars 1952.

A dix-sept heures. — SÉANCE PUBLIQUE

Suite de la discussion du projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, après déclaration d'urgence, relatif à la variation du salaire minimum national interprofessionnel garanti, en fonction du coût de la vie. (N° 93, année 1952; et n° , année 1952. — Avis de la commission des affaires économiques, des douanes et des conventions commerciales. — M. de Villoutreys, rapporteur; et n° 122, année 1952. — Avis de la commission de la production industrielle. — M. Armengaud, rapporteur; et n° , année 1952. — Avis de la commission des finances. — M. Clavier, rapporteur.)

Liste des documents mis en distribution le mercredi 19 mars 1952.

N° 124. — Rapport de M. Lodéon sur la proposition de résolution tendant à accorder une aide aux habitants de l'anse de Kourou, victimes des tempêtes.

N° 131. — Rapport de M. Giacomoni sur la proposition de loi relative à la célébration du centenaire de la création de la médaille militaire.

Modification aux listes électorales des membres des groupes politiques.

GROUPE DU RASSEMBLEMENT DU PEUPLE FRANÇAIS

(55 membres au lieu de 56.)

Supprimer le nom de M. Loison.

Commission des affaires économiques, des douanes et des conventions commerciales.

Séance du mardi 18 mars 1952.

Présents. — MM. Bardon-Damarzid, Cordier (Henri), Descomps (Paul-Emile), Franceschi, Jacques Gadoin, Loison, Méric, Patenôtre (François), Raincourt (de), Rochereau, Siaut, Villoutreys (de).

Excusé. — M. Longchambon.

Commission des finances.

1re séance du mardi 18 mars 1952.

Présents. — MM. Alric, Armengaud, Auberger, Avinin, Berthoin (Jean), Boudet (Pierre), Chapalain, Clavier, Debû-Bridel (Jacques), Fléchet, Lamarque (Albert), Litaise, Maroger (Jean), Marrane, Pellenc, Peschaud, Primet, Rogier, Roubert (Alex), Saller, Slafer.

Excusé. — M. Courrière.

Suppléant. — M. Jean Guiter (de M. Bolifraud).

2e séance du mardi 18 mars 1952.

Présents. — MM. Alric, Armengaud, Auberger, Avinin, Berthoin (Jean), Boudet (Pierre), Chapalain, Clavier, Debû-Bridel (Jacques), Lamarque (Albert), Maroger (Jean), Montalembert (de), Pauly, Peschaud, Rogier, Roubert (Alex), Saller, Sclafer.

Excusé. — M. Courrière.

Suppléant. — M. Jean Guiter (de M. Bolifraud).

Commission de la production industrielle.

Séance du mardi 18 mars 1952.

Présents. — MM. Armengaud, Bataille, Fleury (Jean), Gustave, Litaise, Piales, Siaut, Tharradin, Ulrici, Villoutreys (de).

Excusés. — MM. Delfortrie, Longchambon, Vanrullen.

Commission du travail et de la sécurité sociale.

Séance du mardi 18 mars 1952.

Présents. — MM. Abel-Durand, Brizard, Chastel, Dassaud, Mmes Marcelle Devaud, Girault, MM. Landry, Leccia, Loison, Mathieu, Menu, Méric, Ruin (François), Ternynck, Tharradin, Ulrici.

Excusé. — M. Vanrullen.

Suppléant. — M. Saller (de M. Djamah Ali).

Commission de six membres chargée d'examiner une demande en autorisation de poursuites contre un membre du conseil de la République (n° 109, année 1952).

Séance du mardi 18 mars 1952.

Présents. — MM. Raymond Bonnefous, Robert Brizard, Louis Gros, Jean Guiter, Georges Marrane, Georges Pernot.

La commission chargée d'examiner une demande en autorisation de poursuites contre un membre du Conseil de la République (n° 109, année 1952) a nommé :

Président : M. Georges Pernot.

Convocations de commissions.

La commission des affaires économiques, des douanes et des conventions commerciales se réunira le vendredi 21 mars 1952, à quinze heures (salle de Brosse) (réunion commune avec les commissions des affaires étrangères, de la défense nationale, des finances et de la production industrielle) :

Audition de M. Antoine Pinay, président du conseil, et de M. Robert Schuman, ministre des affaires étrangères, sur le projet de loi (n° 817, année 1951) portant ratification du traité instituant une communauté européenne du charbon et de l'acier.

La commission des affaires étrangères se réunira le vendredi 21 mars 1952, à quinze heures (salle de Brosse) (réunion commune avec les commissions des affaires économiques, de la défense nationale, des finances et de la production industrielle) :

Audition de M. Antoine Pinay, président du conseil, et de M. Robert Schuman, ministre des affaires étrangères, sur le projet de loi (n° 817, année 1951) portant ratification du traité instituant une communauté européenne du charbon et de l'acier.

La commission de la défense nationale se réunira le vendredi 21 mars 1952, à quinze heures (salle de Brosse) (réunion commune avec les commissions des affaires étrangères, des affaires économiques, des finances et de la production industrielle) :

Audition de M. Antoine Pinay, président du conseil, et de M. Robert Schuman, ministre des affaires étrangères, sur le projet de loi (n° 817, année 1951) portant ratification du traité instituant une communauté européenne du charbon et de l'acier.

La commission des finances se réunira le vendredi 21 mars 1952, à quinze heures (salle de Brosse) (réunion commune avec les commissions des affaires étrangères, des affaires économiques, de la défense nationale et de la production industrielle) :

Audition de M. Antoine Pinay, président du conseil, et de M. Robert Schuman, ministre des affaires étrangères, sur le projet de loi (n° 817, année 1951) portant ratification du traité instituant une communauté européenne du charbon et de l'acier.

La commission de la France d'outre-mer se réunira le jeudi 20 mars 1952, à quinze heures trente (local n° 215):

Nomination de rapporteurs pour:

a) La proposition de loi (n° 97, année 1952) relative à la formation de l'assemblée territoriale des Comores, en remplacement de M. Lassalle-Séré, démissionnaire;

b) La proposition de loi (n° 98, année 1952) relative à la formation de l'assemblée territoriale des Etablissements français de l'Océanie.

Discussion du rapport de M. Zafimahova sur la proposition de résolution (n° 154, année 1950) de M. Randria, tendant à inviter le Gouvernement à réaliser une politique efficace de l'élevage à Madagascar.

Questions diverses.

La commission de la production industrielle se réunira le vendredi 21 mars 1952, à quinze heures (salle de Brosse) (réunion commune avec les commissions des affaires étrangères, des affaires économiques, de la défense nationale et des finances):

Audition de M. Antoine Pinay, président du conseil, et de M. Robert Schuman, ministre des affaires étrangères, sur le projet de loi (n° 817, année 1951) portant ratification du traité instituant une communauté européenne du charbon et de l'acier.

La commission du travail et de la sécurité sociale se réunira le mercredi 19 mars 1952, à neuf heures trente (local n° 213):

Suite de l'examen du projet de loi (n° 93, année 1952), adopté par l'Assemblée nationale après déclaration d'urgence, relatif à la variation du salaire minimum national interprofessionnel garanti en fonction du coût de la vie.

Désignation éventuelle d'un rapporteur.

Réunions de commissions du mercredi 19 mars 1952.

Commission des affaires économiques, des douanes et des conventions commerciales, à dix heures. — Local n° 271.

Commission des affaires étrangères, à quinze heures. — Local n° 201.

Commission de l'agriculture, à quinze heures trente. — Local n° 211.

Commission du suffrage universel, du contrôle constitutionnel, du règlement et des pétitions, à quatorze heures trente. — Local n° 221.

Commission du travail, à neuf heures trente. — Local n° 213.

INFORMATIONS
RELATIVES
A L'ASSEMBLEE DE L'UNION FRANÇAISE

Ordre du jour du jeudi 20 mars 1952.

A quinze heures. — SÉANCE PUBLIQUE

1. — Discussion de la proposition de MM. Gervain, Schmitt, Boiuix-Basset, Tran Thien Vang, Sylvestre, Tétau, Alduy et Zinsou, tendant à demander au Gouvernement de prendre toutes les mesures utiles pour que les pays et les territoires de l'Union français soient représentés à l'exposition internationale de la pêche à Boulogne-sur-Mer en 1952. (N°s 330, année 1951, et 136, année 1952. — M. Alfred Bour, rapporteur.)

2. — Discussion de la demande d'avis, transmise par M. le président de l'Assemblée nationale, sur le projet de loi portant statut de la magistrature. (N°s 79 et 135, année 1952. — M. Junillon, rapporteur.)

3. — Discussion de la demande d'avis, transmise par M. le président du conseil des ministres, sur le projet de décret, présenté par M. le ministre de la France d'outre-mer, relatif à la constitution d'un bien de famille insaisissable dans les Etablissements français de l'Océanie. (N°s 328, année 1951, et 123, année 1952. — M. Cornet, rapporteur. — Avis de la commission des affaires culturelles et des civilisations d'outre-mer. — M. de Peretti, rapporteur.)

4. — Discussion de la proposition de M. Jousselin, relative aux moyens à mettre en œuvre dans les pays d'outre-mer pour la réalisation des travaux et études démo-économico-sociales et l'organisation des services de statistiques. (N°s 173, année 1951, et 121, année 1952. — M. Jousselin, rapporteur; n° 110, année 1952. — Avis de la commission des affaires économiques, M. Thémia, rapporteur, et n° 86, année 1952. — Avis de la commission des affaires sociales, M. Catrice, rapporteur).

5. — Discussion de la demande d'avis, transmise par M. le président du conseil des ministres, sur le projet de décret présenté par M. le ministre de la France d'outre-mer, modifiant l'article 2 du décret n° 49-1505 du 14 décembre 1949 rendant applicables aux territoires relevant du ministère de la France d'outre-mer les dispositions de la loi n° 49-572 du 23 avril 1949 permettant le changement des prénoms de l'adopté en cas d'adoption ou de légitimation adoptive et modifiant les articles 350, 364 et 369 du code civil. (N°s 212, année 1951, et 113, année 1952. — M. Abdesselam, rapporteur; et n° 130, année 1952. — Avis de la commission des affaires sociales, M. Jean Scelles, rapporteur.)

Nominations de membres de commissions.

Dans sa séance du mardi 18 mars 1952, l'Assemblée de l'Union française a nommé:

M. Vignes, membre de la commission des affaires économiques;

M. Corval, membre de la commission de la défense de l'Union française;

M. Poimbœuf, membre de la commission d'information;

M. Tran Van Tung, membre de la commission d'instruction;

M. Jousselin, membre de la commission des affaires culturelles et des civilisations d'outre-mer,

en remplacement de M. Gervain.

M. Vendenboomgaerde, membre de la commission des affaires financières, en remplacement de M. Jousselin.

MM. Le Guénédal et Juge, membres de la commission de politique générale, en remplacement de MM. Boisdon et Corval.

M. Thémia, membre de la commission d'instruction, en remplacement de M. Alfred Bour.

Commission des affaires culturelles.

Séance du mardi 18 mars 1952.

Présents. — MM. Griaule, de Peretti, Scelles, Lechani, Raphaël-Leygues.

Excusés. — MM. Bidet, Bilavarn, Hazoumé, S. A. R. la princesse Yukanthor.

Suppléants. — M. Griaule (de M. Cianfarani), M. Rosenfeld (de Mme Malroux), M. Raphaël-Leygues (de M. Kémajou), M. Lechani (de M. Begarra), M. Jousselin (de M. Paul Catrice), M. de Peretti (de M. Gervain).

Commission des affaires économiques.

Séance du mardi 18 mars 1952.

Présents. — MM. Gaignard, Lhuillier, Rosfelder, Thémia.

Excusés. — MM. Bentchicou, Bocher, Egretaud, Gaudart, Georges, Gueye Momar Djim, Léon, Mignot, Monicat, Nguyen Huu Thuan, Ouedraogo, Piéri, Reverbori, Schmitt, Sim Var, Souvannavong Pheng, Tétau, Tran Van Thi, Tran Thien Vang, Vanier.

Suppléants. — M. Gaignard (de M. Aubert), M. Périer (de M. Boussenot), M. Lhuillier (de M. Charlier), M. Rosfelder (de M. Meyer), M. Thémia (de M. René Moreux).

Convocation de commission.

La commission du plan, de l'équipement et des communications se réunira le jeudi 20 mars 1952, à seize heures (pendant la séance publique) (local n° 120):

I. — Désignation d'un suppléant temporaire au comité directeur du F. I. D. E. S.

II. — Exposé sur les travaux en cours au F. I. D. E. S.

III. — Nominations de rapporteurs pour:

La proposition (n° 117, année 1952) relative à une politique des hydrocarbures dans l'Union française;

La proposition (n° 134, année 1952) tendant à l'attribution d'un crédit pour l'équipement du Cambodge.

IV. — Questions diverses.

AVIS ET COMMUNICATIONS

Présidence du conseil.

Avis relatif à l'édition et à la mise en vente de publications officielles de la présidence du conseil (direction de la documentation).

La direction de la documentation, 16, rue Lord-Byron, Paris (8e), vient de faire paraître, sous le titre

SI VOUS VOULEZ CONSTRUIRE UN LOGEMENT, CONSTRUISEZ ECONOMIQUEMENT,

une nouvelle plaquette illustrée, en couleurs, de 38 pages, du format 24×31, réalisée par le ministère de la reconstruction et de l'urbanisme.

Cette plaquette répond aux questions suivantes:

— Que doit-on faire pour construire économiquement?

— Comment obtenir les avantages que la loi accorde pour financer la construction?

Les lecteurs y trouveront tout ce qu'ils doivent savoir pour bâtir une maison solide, saine et claire:

— Comment gagner de la place?

— Trois moyens d'économiser.

— Une mauvaise orientation coûte cher.

— Une même surface: deux maisons.

— La maison la moins chère possible.

— Pourquoi construire au hasard?

— Ainsi que des renseignements précis sur les primes à la construction, avantages fiscaux, droits et devoirs du constructeur, etc.

Ce véritable « Guide du constructeur » propose des solutions ingénieuses, pratiques et économiques, tant pour la construction même que pour l'aménagement.

La plaquette « **Si vous voulez construire un logement, construisez économiquement** » est en vente au prix de **200** F, à *La Documentation Française*, 16, rue Lord-Byron, Paris (8e), et est expédiée, franco de port et d'emballage, au prix de **250** F, dès réception de la commande accompagnée de son montant. Versements au C. C. P. Paris 9060-98.

Ministère de l'industrie et du commerce.

Avis relatif à la mise en vente, par l'Imprimerie nationale, de l' « Annuaire de statistique industrielle 1951 ».

L'Imprimerie nationale met en vente, dans ses magasins, 39, rue de la Convention, à Paris (15e), 19, rue Scribe, à Paris (9e), et 91, avenue des Champs-Elysées, à Paris (8e), l'*Annuaire de statistique industrielle* 1951.

L'exemplaire: **1.400** F. — Frais de port en sus: **70** F.

Les versements doivent être adressés au régisseur de recettes du service d'édition et de vente des publications officielles, 39, rue de la Convention, à Paris (15e), compte courant postal: n° 9000-06 Paris.

Ministère de la défense nationale.

Avis de vacances d'emplois d'examinateur et correcteur d'admission à l'école polytechnique.

Sont offerts:

Pour une période de trois ans comprenant le concours d'admission à l'école polytechnique des années 1952, 1953 et 1954:

Un emploi d'examinateur titulaire pour les mathématiques.

Pour le concours d'admission de 1952:

Un emploi d'examinateur suppléant pour les mathématiques;

Et, éventuellement, un deuxième emploi;

Un emploi de correcteur titulaire de la composition de chimie;

Et, éventuellement, un emploi de correcteur suppléant de cette même composition;

Un emploi de correcteur titulaire de la composition de langue facultative d'espagnol.

Les candidats aux emplois énumérés ci-dessus devront adresser leur demande au général commandant l'école polytechnique, 21, rue Descartes, Paris (5e), en y joignant un exposé de leurs titres et services (un imprimé pour cet exposé est à la disposition des intéressés à la direction des études).

Les demandes devront parvenir avant le 17 avril 1952. Elles seront examinées par le conseil de perfectionnement de l'école en vue des présentations à faire au ministre de la défense nationale.

Aux termes de l'article 9 du décret du 4 octobre 1930, les examinateurs et examinateurs suppléants ne doivent participer à aucun des exercices qui ont pour but de préparer les jeunes gens au concours d'admission ni publier aucun ouvrage sur les matières de l'examen. L'examinateur qui s'écarterait de cette prescription serait remplacé.

Avis de concours pour le recrutement de trois élèves aspirants de réserve du commissariat de la marine.

Le secrétaire d'Etat à la marine a décidé l'ouverture d'un concours pour le recrutement de trois élèves aspirants de réserve du commissariat de la marine.

Les épreuves écrites commenceront le 30 juillet 1952 à Paris.

Les dossiers des candidats devront parvenir au secrétariat d'Etat à la marine, direction centrale du commissariat de la marine, bureau du personnel, 2, rue Royale, à Paris (8e), avant le 1er juillet 1952, terme de rigueur.

Le secrétaire d'Etat à la marine a, d'autre part, fixé à un le nombre de commissaire de la marine marchande pouvant être nommé, après examen, officier de réserve du commissariat de la marine.

Cet examen aura lieu à Toulon le 25 juin 1952.

Les dossiers des candidats devront parvenir à l'adresse indiquée ci-dessus avant le 1er mai 1952.

Avis de concours pour le recrutement d'officiers du commissariat de la marine militaire.

Le secrétaire d'Etat à la marine a décidé l'ouverture des trois concours suivants pour le recrutement d'officiers du commissariat de la marine militaire:

1° Concours pour le grade d'élève commissaire de la marine;

2° Concours pour l'emploi de stagiaire du commissariat de la marine;

3° Concours pour l'admission en stage à l'école du commissariat des officiers des autres corps de la marine.

1° *Concours pour le grade d'élève commissaire.*

Ce concours est ouvert aux licenciés en droit âgés de vingt-cinq ans au plus au 1er janvier 1952 (limite d'âge repoussée en faveur des candidats justifiant de services militaires).

Onze places sont mises au concours.

Les épreuves écrites commenceront à Paris, le 26 août 1952.

Les demandes des candidats, appuyées des pièces prescrites par l'article 2 de l'arrêté du 3 décembre 1930, devront parvenir au secrétaire d'Etat, 2, rue Royale, à Paris (direction centrale du commissariat de la marine, bureau du personnel) avant le 1er août, terme

de rigueur, sauf pour les étudiants en droit subissant leur dernier examen après cette date, qui pourront se faire inscrire dans les huit jours suivant leur admission à la licence.

Pour tous renseignements, s'adresser à la direction centrale du commissariat de la marine, bureau du personnel.

2° *Concours pour l'emploi de stagiaire du commissariat.*

Ce concours est ouvert aux officiers mariniers et au personnel civil de gestion et d'exécution de la marine.

Cinq places sont mises au concours.

Les épreuves écrites commenceront le 30 juin 1952 dans les centres qui seront désignés ultérieurement. L'arrêté du 21 novembre 1931, modifié le 3 avril 1934 et le 27 mai 1938, détermine le mode et les conditions du concours.

3° *Concours pour l'admission en stage à l'école du commissariat de la marine des officiers des autres corps de la marine.*

Une place est mise au concours.

Les épreuves écrites commenceront le 3 juillet 1952 dans les différentes centres qui seront désignés ultérieurement.

Pour les deux derniers concours, les demandes et les dossiers, adressés par la voie hiérarchique, devront parvenir au secrétaire d'Etat (direction centrale du commissariat de la marine, bureau du personnel) avant le 1er juin 1952, terme de rigueur.

Ministère des finances et des affaires économiques.

Avis relatif aux conseils d'administration des sociétés d'assurances nationalisées.

La modification suivante a été apportée à la liste des membres des conseils d'administration des sociétés d'assurances nationalisées publiée au *Journal officiel* des 12, 16 et 22 février 1950, et 18 mars 1950:

« Caisse fraternelle de capitalisation: au titre d'administrateur désigné par le conseil national des assurances en raison de sa compétence technique, M. Nosny, en remplacement de M. Barbet, décédé ».

Avis relatif aux conditions de vente, pour 1952, de la revue « Statistiques et Etudes financières ».

Les conditions de vente de la revue *Statistiques et Etudes financières* sont fixées comme suit, pour 1952:

Abonnements:

Bulletin mensuel	2.800 F.
Bulletin mensuel et suppléments trimestriels « statistiques » et « finances comparées »	7.800 F.

Vente au fascicule:

Bulletin mensuel	280 F.
Supplément trimestriel	Prix variable.

Cette revue est mise en vente par l'Imprimerie nationale, dans ses magasins, 39, rue de la Convention, à Paris (15e), 19, rue Scribe, à Paris (9e), et 91, avenue des Champs-Elysées, à Paris (8e). Les versements doivent être adressés au régisseur de recettes du service d'édition et de vente des publications officielles, 39, rue de la Convention, à Paris (15e), compte courant postal: n° 9060-06 Paris.

Ministère de l'éducation nationale.

Avis relatif au concours de recrutement de professeurs techniques adjoints des ateliers dans les écoles nationales professionnelles et les collèges techniques de garçons (session 1952).

L'ouverture du concours, prévue pour le 24 mars 1952, est reportée à une date qui sera fixée ultérieurement. Un nouvel avis de concours paraîtra au *Journal officiel* de la République française et au *Bulletin officiel* de l'éducation nationale.

Ministère de l'agriculture.

Avis relatif au concours d'admission aux écoles régionales d'agriculture.

Additif au *Journal officiel* du 19 février 1952, page 2067:

Aux six écoles régionales d'agriculture indiquées, il convient d'ajouter: « Ecole de Château-Salins/Courcelles-Chaussy (Moselle) ». (Adresser la correspondance à l'école régionale d'agriculture de Château-Salins.)

Ministère des travaux publics, des transports et du tourisme.

Avis de concours d'accès dans les corps des professeurs de la marine marchande.

Un concours sera ouvert à Paris, le 25 septembre 1952, pour quatre places de professeur d'hydrographie de 1re classe, quatre places de professeur mécanicien de 1re classe, deux places de professeur principal de commerce et technique maritimes.

Le programme des épreuves sera adressé aux candidats qui en feront la demande, au secrétariat général de la marine marchande, direction de l'administration générale et des gens de mer, 3, place de Fontenoy, Paris (7e).

Les demandes d'admission au concours et les dossiers des candidats devront parvenir à la même adresse avant le 25 août 1952.

Le concours est ouvert:

a) Pour les professeurs d'hydrographie:

Aux lieutenants de vaisseau en activité de service ou démissionnaires depuis moins de trois ans;

Aux enseignes de vaisseau de 1re classe en activité de service ou démissionnaires depuis moins de deux ans et réunissant au minimum deux ans d'embarquement dans ce grade;

Aux capitaines au long cours;

Aux lieutenants au long cours pourvus du grade d'enseigne de vaisseau de 1re classe de réserve et justifiant d'au moins deux ans d'embarquement en qualité d'officier de quart;

b) Pour les professeurs mécaniciens:

Aux ingénieurs mécaniciens de 1re classe de la marine en activité de service ou démissionnaires depuis moins de trois ans;

Aux ingénieurs mécaniciens de 2e classe de la marine, en activité de service ou démissionnaires depuis moins de deux ans et réunissant au moins deux ans d'embarquement dans le grade;

Aux officiers mécaniciens de 1re classe de la marine marchande.

c) Pour les professeurs de technique et de commerce maritimes:

Aux capitaines au long cours ayant accompli depuis l'obtention de leur brevet de capitaine au long cours, six ans au moins de navigation dans les fonctions de second ou de lieutenant à bord de navires armés au long cours ou au cabotage international.

A quelque catégorie qu'ils appartiennent, les candidats ne doivent pas être âgés de plus de trente-cinq ans à la date de l'ouverture du concours.

Tous les candidats, autres que ceux qui sont en activité dans la marine, doivent justifier de leur aptitude au service militaire armé.

Ministère de la santé publique et de la population.

Avis de vacance du poste de directeur de l'hôpital-hospice de Laon (Aisne).

Est déclaré vacant le poste de directeur de l'hôpital-hospice de Laon (Aisne), établissement de 4e catégorie.

Peuvent faire acte de candidature, les personnes inscrites sur la liste d'aptitude aux fonctions de directeur des hôpitaux et hospices publics établie conformément aux dispositions du décret du 17 avril 1943.

Les candidats devront adresser leur demande dans le délai d'un mois, à compter de la publication du présent avis, au directeur départemental de la population et de l'entr'aide sociale de l'Aisne, cité administrative, ancienne citadelle à Laon.

BULLETIN DES RECETTES DE LA SOCIETE NATIONALE DES CHEMINS DE FER FRANÇAIS

PUBLICATION DES RECETTES

I. — Evaluation des recettes de la neuvième semaine du 23 au 29 février 1952. (En milliers de francs.)

NATURE DU TRAFIC	1952 — Recettes évaluées	1951 — Recettes comptables	DIFFÉRENCE EN FAVEUR DE 1952		DIFFÉRENCE EN FAVEUR DE 1951	
1	2	3	En valeur absolue 4	Pourcentage 5	En valeur absolue 6	Pourcentage 7
Voyageurs	1.495.500	1.137.595	357.905	31,5	»	»
Bagages et consigne	26.790	19.472	7.318	37,6	»	»
Colis postaux, petits colis	270.920	196.504	74.416	37,9	»	»
Marchandises (détail et wagons)	5.979.540	4.143.616	1.835.924	44,3	»	»
Total des recettes de la Société nationale des chemins de fer français	7.772.750	5.497.187	2.275.563	41,4	»	»

II. — Evaluation des recettes au 29 février 1952.

NATURE DU TRAFIC	RECETTES comptables du ..... au 1952	RECETTES évaluées du 1er janvier au 29 février 1952	TOTAL des recettes du 1er janvier au 29 février 1952	RECETTES comptables du 1er janvier au 28 février 1951	DIFFÉRENCE EN FAVEUR DE 1952		DIFFÉRENCE EN FAVEUR DE 1951	
1	2	3	4	5	En valeur absolue 6	Pourcentage 7	En valeur absolue 8	Pourcentage 9
Voyageurs	»	11.354.250	11.354.250	9.291.325	2.062.925	22,2	»	»
Bagages et consignes	»	187.080	187.080	159.285	27.795	17,4	»	»
Colis postaux, petits colis	»	1.977.130	1.977.130	1.443.533	533.597	37	»	»
Marchandises (détail et wagons)	»	46.378.060	46.378.060	33.579.679	12.798.381	38,1	»	»
Total des recettes de la Société nationale des chemins de fer français	»	59.896.520	59.896.520	44.473.822	15.422.698	34,7	»	»

Imprimerie, 31, quai Voltaire, Paris (7e). — *Le Préfet, Directeur des Journaux officiels* : JEAN REYMOND.

COTE DES CHANGES

VERSEMENT TÉLÉGRAPHIQUE

Derniers cours cotés en Bourse	17 mars — Cours relevés après Bourse.	DEVISES	18 mars 1952 — Cours relevés avant Bourse.	18 mars 1952 — Cours cotés en Bourse	Derniers cours cotés en Bourse	17 mars — Cours relevés après Bourse.	DEVISES	18 mars 1952 — Cours relevés avant Bourse.	18 mars 1952 — Cours cotés en Bourse
349 95	349 95	Etats-Unis (1 dollar)	.... ..	349 95	1221 ..	.... ..	Portugal (100 escudos)	.... ..	1221 ..
701 75	.... ..	Belgique (100 francs)	.... ..	701 ..	8017 50	8017 50	Suisse (100 francs)	.... ..	8016 25
351 90	.... ..	Canada (1 dollar)	.... ..	351 50	164 20	.... ..	Côte Fse des Somalis (100 francs Djib.)	.... ..	.... ..

ANNONCES

LES ANNONCES SONT REÇUES A L'AGENCE HAVAS, 62, RUE DE RICHELIEU, PARIS
Compte chèque postal 1.014.00, Paris
ET DANS SES SUCCURSALES DES DÉPARTEMENTS

L'Administration et les fermiers déclinent toute responsabilité quant à la teneur des annonces.

TIRAGES FINANCIERS

MINES ET USINES DE SALSIGNE

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 377.675.000 F
SIÈGE SOCIAL: 109, BOULEVARD PEREIRE, PARIS (17e)
Registre du commerce: Seine n° 211815 B.

Obligations de 5.000 F 4 0/0 1944.

LISTE NUMERIQUE

1° Des 196 obligations sorties au quatrième tirage au sort du 6 mars 1952 et formant avec les titres rachetés en Bourse la totalité de l'annuité à amortir au 15 mars 1952. Ces obligations seront remboursables à 5.000 F;

2° Des obligations sorties aux tirages antérieurs et non encore présentées au remboursement.

NUMÉROS	ANNÉES d'amortissement.	NUMÉROS	ANNÉES d'amortissement.	NUMÉROS	ANNÉES d'amortissement.
32	52	2.118	52	4.714	52
162	52	2.190	52	4.829	53
177	52	2.220	52	4.850	52
223	52	2.380	52	4.852	48
273	52	2.398	52	4.977	52
344	52	2.408	52	4.982	52
394	52	2.533	52	5.027	52
397	52	2.579	52	5.090	46
399	52	2.593	52	5.095	52
536	52	2.599	52	5.196	52
668	52	2.633	52	5.355	52
670	52	2.675	52	5.361	52
726	52	2.693	52	5.402	52
713	52	2.707	52	5.513	52
761	52	2.714	52	3.599	53
797	52	2.740	52	5.627	52
846	52	2.751	51	5.660	53
849	52	2.766	52	5.713	52
910	52	2.831	52	5.719	52
966	53	2.884	52	5.801	52
990	52	2.899	52	5.925	52
1.013	52	2.936	52	6.039	52
1.062	52	2.949	45	6.185	52
1.170	52	3.026	52	6.215	52
1.196	52	3.045	52	6.266	52
1.257	52	3.053	52	6.287	52
1.282	52	3.061	52	6.350	52
1.303	52	3.173	52	6.479	52
1.308	52	3.356	52	6.533	52
1.399	52	3.466	52	6.588	52
1.412	52	3.574	52	6.624	52
1.518	52	3.638	52	6.641	52
1.546	52	3.669	52	6.642	52
1.644	52	3.727	52	6.651	52
1.652	52	3.774	52	6.669	52
1.665	52	3.802	52	6.742	52
1.683	52	3.936	52	6.793	52
1.699	52	4.002	48	6.834	46
1.747	52	4.011	52	6.841	53
1.753	52	4.013	52	6.842	52
1.775	52	4.186	52	6.847	46
1.794	52	4.259	52	6.983	52
1.819	52	4.339	52	6.997	52
1.838	52	4.352	52	6.999	53
1.887	52	4.367	52	7.057	52
2.042	52	4.455	52	7.083	52
2.086	52	4.505	52	7.194	52
2.097	52	4.550	52	7.195	53
7.197	52	8.212	52	9.245	52
7.240	52	8.261	52	9.309	52
7.326	52	8.266	53	9.325	52
7.452	53	8.308	52	9.434	52
7.471	52	8.323	52	9.455	52
7.522	52	8.396	52	9.461	52
7.537	52	8.424	52	9.522	52
7.605	52	8.448	52	9.524	52
7.621	52	8.534	52	9.575	52
7.625	52	8.663	52	9.619	52
7.648	52	8.786	52	9.620	52
7.773	52	8.819	52	9.681	52
7.793	52	8.926	52	9.685	52
7.869	52	8.974	52	9.690	52
7.897	52	8.990	52	9.789	52
8.043	52	9.061	52	9.853	52
8.047	52	9.116	52	9.857	52
8.073	52	9.129	52	9.950	52
8.120	52	9.134	46	9.952	52
8.173	52	9.155	52	9.995	46

SOCIETE AGRICOLE DE ROQUEFORT

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 67.500.000 F
SIÈGE SOCIAL: 11, RUE SAINT-FLORENTIN, PARIS
Registre du commerce: Saint-Affrique n° 131.

Obligations 4 0/0 1946 de 5.000 F.

Cinquième amortissement.

Usant de la faculté qu'elle s'est réservée lors de l'émission, la société a racheté en Bourse la totalité des titres formant l'annuité à amortir au 15 mai 1952.
En conséquence, il ne sera pas effectué de tirage au sort.

Liste des titres sortis au tirage du 4 avril 1951 et non encore présentés au remboursement.

240 à 244 — 248 et 249 — 262 — 267 à 273.

Les titres sortis aux tirages de 1948 et 1949 sont remboursés.

L'amortissement de l'année 1950 a été couvert par rachats en Bourse.

CIMENTS FRANÇAIS

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 1.080 MILLIONS DE FRANCS
SIÈGE SOCIAL: GUERVILLE (SEINE-ET-OISE)
R. C.: Mantes n° 2242.

Usant de la faculté qu'elle s'est réservée au moment de l'émission, cette société a procédé au rachat en Bourse de 480 obligations 4 1/2 0/0 1947.
En conséquence, aucun tirage ne sera effectué pour l'amortissement du 1er avril 1952.

Rappel de la série comprenant des obligations 4 1/2 0/0 1947 sorties en 1948 et non encore remboursées.

6.010 à 6.222.

CYCLES PEUGEOT

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 119.250.000 F
SIÈGE SOCIAL: VALENTIGNEY (DOUBS)
R. C.: Montbéliard 1821.

Usant de la faculté qu'elle s'est réservée au moment de l'émission, cette société a procédé au rachat en Bourse de 180 obligation 4 1/4 0/0 1942, dont le dixième amortissement est prévu pour le 1er avril 1952.
En conséquence, aucun tirage ne sera effectué en mars 1952.

Obligations restant à rembourser.

Néant.

Société des Ciments Portland Artificiels d'Origny-Sainte-Benoite

CAPITAL: 339.155.000 F
SIÈGE SOCIAL: ORIGNY-SAINTE-BENOITE (AISNE)
R. C.: Saint-Quentin n° 2250.

Obligations 3 3/4 0/0 1945.

Suivant la faculté qu'elle s'est réservée lors de l'émission de ses obligations 3 3/4 0/0 1945, cette société a procédé au rachat en Bourse des 100 obligations de 5.000 F de nominal de cet emprunt, dont l'amortissement était prévu pour le 1er juin 1952.
En conséquence, il ne sera procédé à aucun tirage au sort cette année.

Les précédents amortissements ont tous été effectués par rachats en Bourse.

Société Nouvelle des ETABLISSEMENTS DECAUVILLE AINÉ

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 258.330.000 F
SIÈGE SOCIAL: 66, RUE DE LA CHAUSSÉE-D'ANTIN, PARIS
Registre du commerce: Seine n° 76267.

Obligations 4 0/0 1946.

Sixième amortissement.

MM. les obligataires sont informés que la société, usant de la faculté qu'elle s'est réservée lors de l'émission, a racheté en Bourse la totalité des 217 obligations à amortir le 1er mars 1952.
En conséquence, il ne sera pas effectué de tirage au sort.

Les amortissements antérieurs ont été également effectués par voie de rachats en Bourse.

Compagnie Lyonnaise de Tissage Métallique

Rectificatif au *Journal officiel* du 10 février 1952: page 1800, 1re colonne, 1re insertion, Compagnie lyonnaise de tissage métallique « Tiss-Métal », au lieu de: « Obligations 4 1/2 0/0 1941 de 2.000 F », lire: « Obligations 4 1/4 0/0 1941 de 2.000 F ».

DEMANDES DE CHANGEMENT DE NOM

M. Gabriel Hassan, architecte, demeurant à Alger, 132, rue Michelet, né à Oran le 6 mai 1903, sollicite du garde des sceaux l'autorisation d'ajouter à son nom patronymique celui de son épouse: Cousinet.

AVIS DIVERS

Payement du Dividende sur les actions de la Banque de la Martinique

L'Agence centrale des banques coloniales mettra en payement à ses caisses, 63 *bis*, rue Jouffroy, à Paris, à compter du mardi 25 mars 1952, le dividende au 31 décembre 1951 sur les actions de la Banque de la Martinique, à raison de 3.000 F net par action.

DECLARATIONS D'ASSOCIATIONS

ASSOCIATIONS FRANÇAISES

Décret du 16 août 1901.

19 septembre 1951. Déclaration à la préfecture de police. L'Aéro-Club Air France (section du Bourget) change son titre, qui devient **Aéro-Club Air France,** modifie son bureau, ses statuts et transfère son siège social du service social d'Air France, le Bourget, au 2, rue Marbeuf, Paris.

20 janvier 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Confolens. **Amicale des écoles publiques de Champagne-Mouton.** Modifications des statuts. Siège social: école publique de garçons, Champagne-Mouton.

13 février 1952. Déclaration à la préfecture de police. Le **Bridge-Club Deux-Trèfles Montparnasse** transfère son siège social du café Versailles, place de Rennes, Paris, au café-tabac Le Raspail, 232, boulevard Raspail, Paris.

19 février 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Parthenay. **Amicale laïque de la Chapelle-Saint-Laurent.** But: éducation scolaire et périscolaire. Siège social: école publique, la Chapelle-Saint-Laurent.

19 février 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Dieppe. **Amicale des anciens élèves du centre public d'apprentissage masculin de Dieppe.** But: maintenir et resserrer les liens d'amitié qui se sont établis entre les élèves pendant la fréquentation du C. P. A. Siège social: 9, avenue Pasteur, Dieppe.

19 février 1952. Déclaration à la préfecture de police. **Association française de législation agricole.** But: amélioration de la législation rurale en France et dans l'Union française. Siège social: 31, rue du Docteur-Roux, Paris.

19 février 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Valenciennes. **Fanfare des mineurs d'Arenberg.** But: enseignement de la musique aux ouvriers de la Compagnie des mines d'Anzin et interprétation d'œuvres musicales. Siège social: salle des fêtes de la fosse d'Arenberg, Wallers-Arenberg.

19 février 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Lunéville. **Association sportive de Marainviller.** But: tous les sports et, en particulier, le football. Siège social: mairie de Marainviller.

19 février 1952. Déclaration à la préfecture de police. **Groupe sportif du patronage laïque municipal de Cachan.** But: favoriser la pratique des sports aux enfants fréquentant le patronage. Siège social: mairie de Cachan.

20 février 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Marmande. **Association des parents d'élèves de l'école publique de Taillebourg.** But: éducation scolaire et préscolaire. Siège social: école publique, Taillebourg.

20 février 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Meaux. **Amicale des élèves, anciens élèves, parents d'élèves et amis de l'école de Longperrier.** But: éducation scolaire, périscolaire et postscolaire. Siège social: école de Longperrier.

20 février 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Louhans. **Association des anciens élèves, parents d'élèves et amis de l'école de Vincelles.** But: établir un lien entre les familles et l'école; éducation scolaire, périscolaire et postscolaire. Siège social: école de garçons, Vincelles.

20 février 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Nogent-sur-Seine. **L'Aurore de Droupt-Sainte-Marie.** But: éducatif, instructif et récréatif. Siège social: mairie de Droupt-Sainte-Marie.

22 février 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Limoux. **Pétanque-Club Lavalois.** But: jeu de boules. Siège social: café Signoles, à Quillan.

22 février 1952. Déclaration à la préfecture de Rouen. **Association des parents d'élèves de l'école Sainte-Isabelle.** But: toute activité susceptible d'apporter un soutien utile à la vie de l'école et une collaboration efficace à l'action des maîtres. Siège social: école Sainte-Isabelle, Limesy.

22 février 1952. Déclaration à la préfecture de la Côte-d'Or. **Association Saint-Jean.** But: développement physique et moral des jeunes filles de toutes conditions par la pratique rationnelle de la gymnastique, des sports, des arts et l'organisation de camps et colonies de vacances. Siège social: 7, rue Danton, Dijon.

22 février 1952. Déclaration à la préfecture de police. **Association aéronautique de Frileuse.** Le siège social a été transféré de Paris, 6, rue de Galilée, au 10, rue de la Croix-Faubin. Modifications aux statuts et dans la composition du bureau.

22 février 1952. Déclaration à la préfecture de la Marne. **La Stephanoise,** société théâtrale rurale. But: fournir des loisirs sains aux ruraux du village. Siège social: salle publique des Eco, Saint-Etienne-au-Temple.

24 février 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Bastia. **Amicale laïque de Centuri.** But: éducation scolaire, périscolaire et postscolaire. Siège social: école de Centuri

25 février 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Prades. Association **Foyer laïque d'Ur.** But: éducation, information technique, émancipation intellectuelle et sociale des membres. Siège social: école publique, Ur.

26 février 1952. Déclaration à la préfecture de police. Rhénanie-Ruhr et Tyrol, fédération nationale des anciens des territoires occupés, change son titre et devient **Rhénanie-Ruhr et Tyrol, fédération nationale des anciens des forces françaises en Allemagne et en Autriche.** Siège social: 39, rue Caumartin, Paris.

26 février 1952. Déclaration à la préfecture de police. L'Amicale des élèves et anciens élèves de l'école internationale de détectives et d'experts change son titre, qui devient **Association amicale des élèves et anciens élèves de l'école internationale de détectives et d'experts,** modifie ses statuts et transfère son siège social du 4, rue de Compiègne, au 5, rue Marbeuf, à Paris.

26 février 1952. Déclaration à la préfecture de police. **Groupe X histoire et archéologie.** But: réunir les anciens élèves de l'école polytechnique ayant le goût de l'histoire et de l'archéologie pour coopérer à la conservation des monuments et travailler au progrès des études historiques et archéologiques. Siège social: 274, boulevard Saint-Germain, Paris.

27 février 1952. Déclaration à la préfecture de police. **Association sportive de la caisse centrale de la France d'outre-mer (A. S. C. C. F. O. M.).** But: resserrer les liens de camaraderie entre ses membres et leur faciliter la pratique des sports. Siège social: 110, rue de l'Université, Paris.

27 février 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Blaye. **Société scolaire de Civrac-de-Blaye.** But: favoriser la pratique des sports, la formation morale et intellectuelle de la jeunesse, assurer la création et le développement d'œuvres laïques post et périscolaires: cantine, bibliothèque, secours aux élèves nécessiteux. Siège social: école publique, Civrac-de-Blaye.

27 février 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Saint-Flour. **Amicale laïque de Murat.** But: entretenir des relations amicales entre élèves, anciens élèves, parents et amis de l'enseignement public, aide et protection aux orphelins et aux membres de l'association qui se trouveraient dans le besoin. Siège social: mairie, Murat.

27 février 1952. Déclaration à la préfecture de police. L'**Association des consommateurs et usagers de Neuilly-sur-Seine** transfère son siège social du 1, boulevard d'Inkermann, à Neuilly-sur-Seine, au 78, rue Charles-Laffitte, à Neuilly-sur-Seine.

28 février 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Rambouillet. **Association des parents d'élèves de l'école des filles.** But: grouper les parents pour le soutien matériel et moral de l'école et des maîtres. Siège social: école libre, le Mousseau, le Mesnil-Saint-Denis.

28 février 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Dreux. L'Amicale des jeunes de Saint-Laurent-la-Gâtine change son titre et devient **Association amicale des élèves, des parents d'élèves, des anciens élèves et des amis de l'école publique de Saint-Laurent-la-Gâtine.** Les buts de l'association et le siège sont inchangés. Siège social: école publique, Saint-Laurent-la-Gâtine.

28 février 1952. Déclaration à la préfecture de police. **Pax-Christi.** Modifications apportées à la composition du bureau. Transfert du siège social du 30, rue Barbet-de-Jouy, Paris, au 5, rue Mabillon, Paris.

28 février 1952. Déclaration à la préfecture de l'Orne. **Association des parents d'élèves de l'école Sainte-Anne de Mantilly.** But: grouper les chefs de famille ayant la charge des enfants inscrits à l'école et toutes activités susceptibles d'apporter un soutien moral et matériel à l'école, aux familles et aux maîtres. Siège social: école Sainte-Anne, Mantilly.

29 février 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Miliana. **Foyer rural du Djendel.** But: éducation, information technique et l'émancipation intellectuelle et sociale de ses membres. Siège social: chez M. Nadal (Gaston), route de Médéa, Lavigerie.

29 février 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Valenciennes. **Amicale des retraités municipaux et hospitaliers de la ville de Valenciennes.** But: grouper les retraités d'ancienneté, aider les sociétaires à se connaître, obtenir des améliorations à leur régime de pension, les défendre auprès des pouvoirs publics. Siège social: rue de l'Hôtel-de-Ville, Valenciennes.

1er mars 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Brive. **Foyer rural de Saint-Martin-Sepert.** But: éducatif et récréatif: achat d'immeubles, de terrains, de matériel pouvant permettre l'éducation, l'information technique et l'émancipaion intellectuelle et sociale de ses membres. Siège social: mairie, Saint-Martin-Sepert.

1er mars 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Grasse. **Association des chefs de famille et amis de l'école laïque de Mandelieu (les Termes).** But: contribuer à la prospérité de l'école et assurer, en collaboration avec les maîtres, l'instruction et l'éducation des enfants. Siège social: mairie de Mandelieu (les Termes).

1er mars 1952. Déclaration à la préfecture des Vosges. **Amicale laïque de Laveline-du-Houx.** But: diffuser la pensée laïque et défendre les institutions laïques existantes; établir un lien entre les familles et l'école; prolonger l'œuvre scolaire en promouvant l'éducation populaire par l'organisation de loisirs culturels. Siège social: école, Laveline-du-Houx.

1er mars 1952. Déclaration à la préfecture d'Eure-et-Loir. **Amicale des élèves, anciens et anciennes élèves, parents d'élèves et amis de l'école publique de Mévoisins.** But: éducation scolaire et périscolaire. Siège social: école publique, Mévoisins.

3 mars 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Dinan. **Association des parents d'élèves de l'école privée de filles de Matignon.** But: entr'aide éducatrice des familles et des maîtres. Siège social: école privée de filles, Matignon.

3 mars 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Dinan. **Association des parents d'élèves de l'école privée de garçons de Matignon.** But: entr'aide éducatrice des familles et des maîtres. Siège social: école privée de garçons, Matignon.

3 mars 1952. Déclaration à la préfecture de l'Eure. **Cercle culturel populaire d'Amfreville-la-Campagne.** But: développement culturel de la jeunesse rurale. Siège social: école de garçons, Amfreville-la-Campagne.

4 mars 1952. Déclaration à la préfecture de Carcassonne. Association **Le Foyer de Carcassonne.** But: promouvoir, soutenir et favoriser les œuvres d'éducation populaire. Siège social: 18, rue Michelet, Carcassonne.

4 mars 1952. Déclaration à la préfecture de Nancy. **Entr'aide aux vieux.** But: entr'aide. Siège social: 24, rue d'Essey, Malzéville.

4 mars 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Libourne. **Association de l'enseignement libre de l'école Saint-Jean.** But: campagne de propagande en faveur des écoles libres; organisation du fonctionnement matériel de l'école Saint-Jean, à Libourne; recrutement des maîtres; relations avec les autorités compétentes pour la défense des droits des écoles libres. Siège social: 39, rue Michel-Montaigne, Libourne.

4 mars 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Libourne. **Saint-Emilion Olympic.** But: pratique des exercices physiques; créer entre tous ses membres des liens d'amitié et de bonne camaraderie. Siège social: palais Cardinal, Saint-Emilion.

4 mars 1952. Déclaration à la préfecture de la Charente. **Football-Club de Coulgens.** But: pratique des exercices physiques, notamment du football. Siège social: salle des fêtes de Coulgens.

4 mars 1952. Déclaration à la préfecture de la Loire-Inférieure. **Amicale des boulistes du Gardouet.** But: pratique du jeu de boules. Siège social: mairie de Maisdon-sur-Sèvre.

4 mars 1952. Déclaration à la préfecture de police. **Association nationale d'aide au logement populaire (A. N. A. L. P.).** But: étudier toutes questions intéressant directement ou indirectement le financement de la construction ou de l'entretien d'immeubles à usage principal d'habitation; achat d'appartements. Siège social: 12, rue du Mont-Thabor, Paris.

5 mars 1952. Déclaration à la préfecture de Rouen. **Association des parents d'élèves de l'école de filles Sainte-Thérèse.** But: toute activité susceptible d'apporter un soutien utile à la vie de l'école et une collaboration efficace à l'action des maîtres. Siège social: 34, rue Ferdinand-Cartier, Maromme.

5 mars 1952. Déclaration à la préfecture de Marseille. **Association d'éducation populaire (quartier Saint-Martin-Arenc).** But: entr'aide sociale, familiale et loisirs. Siège social: 61, rue Ruffi, Marseille.

5 mars 1952. Déclaration à la préfecture de l'Oise. **Association sportive du centre laïque d'éducation populaire de Beauvais.** But: éducation physique, gymnastique rythmique, pratique du basket-ball. Siège social: Maison des jeunes, place du Jeu-de-Paume, Beauvais.

6 mars 1952. Déclaration à la préfecture de l'Eure. **Association des parents d'élèves de l'école Saint-Adjutor.** But: groupement et soutien des chefs de famille ayant des enfants à l'école. Siège social: 36, rue de Marzelles, Vernon.

6 mars 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Grasse. **Association des parents d'élèves de l'école du Bon-Pasteur.** But: grouper les chefs de famille ayant la charge des enfants inscrits à l'école; soutien matériel et moral à l'école, aux familles et aux maîtres; entente avec toutes associations semblables. Siège social: école, avenue Montrose, Cannes.

6 mars 1952. Déclaration à la préfecture de l'Allier. **Amicale laïque de Bayet.** But: éducation populaire; défense des intérêts de l'école. Siège social: école, Bayet.

6 mars 1952. Déclaration à la préfecture de Nancy. **Club sportif de Chavigny.** But: pratique des sports. Siège social: café de la Paix, Chavigny.

6 mars 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Cognac. **Amicale laïque de l'école des Béguillières de Saint-Sulpice.** But: éducation scolaire, périscolaire et postscolaire. Siège social: école publique, Béguillières.

6 mars 1952. Déclaration à la préfecture de police. **Association française des anesthésiologistes.** But: étude et développement de l'anesthésiologie en France et échanges avec les associations étrangères. Siège social: 25, avenue de Boufflers, Paris.

6 mars 1952. Déclaration à la préfecture de Seine-et-Oise. **Amicale laïque.** But: éducation scolaire, périscolaire et postscolaire. Siège social: école publique des garçons, les Clayes-sous-Bois.

6 mars 1952. Déclaration à la préfecture des Ardennes. **Association pour l'aide sociale aux personnels de la préfecture, des sous-préfectures et des services annexes des Ardennes.** But: apporter son appui, sous toutes les formes, dans le domaine social, aux personnels de la préfecture, des sous-préfectures et des services annexes et à leurs familles, ainsi qu'aux retraités desdits services et à leurs familles; rechercher, notamment, les moyens susceptibles d'améliorer les conditions matérielles et morales de leur existence. Siège social: préfecture des Ardennes, Mézières.

7 mars 1952. Déclaration à la préfecture de police. **Comité de défense des actionnaires de la Compagnie du Dyr.** But: défense des droits des actionnaires de la société anonyme dite Compagnie du Dyr. Siège social: 45, rue Vivienne, Paris.

7 mars 1952. Déclaration à la préfecture de Marseille. **Association de parents d'élèves de l'école privée de garçons de Saint-Giniez,** à Marseille. But: représentation des familles et aide à l'école sous toutes ses formes. Siège social: 28, boulevard Emile-Sicard, Marseille.

7 mars 1952. Déclaration à la préfecture de Marseille. **Association des parents d'élèves de l'école privée des filles de Saint-Giniez,** à Marseille. But: représentation des familles et aide à l'école sous toutes ses formes. Siège social: 23, boulevard Emile-Sicard, Marseille.

7 mars 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Saint-Nazaire. **Association des parents d'élèves des écoles privées de filles Institution Notre-Dame-d'Espérance de Saint-Nazaire et La Providence de Saint-Marc-sur-Mer.** But: soutien des écoles et des maîtres. Siège social: rue des Ecoles, Saint-Marc-sur-Mer, commune de Saint-Nazaire.

7 mars 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Bressuire. **Comité des fêtes de Bouillé-Loretz.** But: organiser des fêtes communales; améliorer la vie scolaire des enfants des écoles publiques (arbre de Noël, prix, voyages). Siège social: mairie, Bouillé-Loretz.

8 mars 1952. Déclaration à la préfecture de Rouen. **Association des parents d'élèves de l'école Bayard.** But: toute activité susceptible d'apporter un soutien utile à la vie de l'école et une collaboration efficace à l'action des maîtres. Siège social: château des Marettes, rue Raspail, Sotteville-lès-Rouen.

8 mars 1952. Déclaration à la préfecture de la Vienne. **L'Espérance de Vouzailles.** But: enseignement public et gratuit, individuel et collectif de la musique. Siège social: salle de l'hôtel de ville, Vouzailles.

10 mars 1952. Déclaration à la préfecture de la Gironde. **Association d'éducation populaire de l'enseignement libre du Cypressat.** But: assurer la gestion matérielle, le fonctionnement et le développement de l'école. Siège social: 24, avenue Jean-Jaurès, Cenon.

10 mars 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Libourne. **Conseil de parents d'élèves des écoles publiques de Castillon-sur-Dordogne.** But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école publique de garçons, Castillon-sur-Dordogne.

10 mars 1952. Déclaration à la sous-préfecture de la Tour-du-Pin. **Association communale de chasse de Montrevel.** But: organisation de la chasse; protection du gibier. Siège social: chez le président, M. Barbier (Camille), Montrevel.

10 mars 1952. Déclaration à la préfecture d'Alger. **Association des amis de la jeunesse saharienne.** But: œuvres sociales pour les populations du Sud algérien. Siège social: procure du Sahara, chemin du Bon-Pasteur, à El-Biar.

10 mars 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Corte. **Amicale de l'école laïque de Vivario.** But: éducation scolaire, postscolaire et périscolaire. Siège social: école de Vivario.

11 mars 1952. Déclaration à la préfecture de la Charente. **Société des colonies de vacances La Commanderie et Béthanie.** But: recevoir à la campagne, à la montagne ou à la mer les enfants pendant les vacances. Siège social: 11, rue François-Ier, Angoulême.

11 mars 1952. Déclaration à la préfecture de la Vienne. **Association des parents d'élèves de l'école privée de filles de Bignoux.** But: grouper les chefs de famille ayant la charge des enfants inscrits à l'école; toutes activités susceptibles d'apporter un soutien matériel et moral à l'école, aux familles et aux maîtres; entente avec toutes associations semblables. Siège social: école privée de filles de Bignoux.

11 mars 1952. Déclaration à la préfecture d'Ille-et-Vilaine. L'Etoile du matin change son titre et devient **Etoile sportive étrellaise.** Siège social: patronage, Etrelles.

11 mars 1952. Déclaration à la préfecture de Tarbes. **Association de parents d'élèves de l'enseignement libre des deux institutions Cousiètre de garçons et de jeunes filles de Vic-Bigorre.** But: grouper les chefs de famille ayant la charge des enfants inscrits à l'école; apporter un soutien matériel et moral à l'école, aux familles et aux maîtres. Siège social: pensionnat de jeunes filles, route de Tarbes, Vic-Bigorre.

11 mars 1952. Déclaration à la préfecture d'Alger. **Les Amis de l'Opéra d'Alger.** But: défendre les intérêts des habitués de notre scène municipale auprès des pouvoirs publics et de la direction de l'Opéra. Siège social: 3 *bis*, rue Warnier, Alger.

11 mars 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Grasse. La Crèche municipale de Grasse change son titre et devient **Centre maternel et infantile.** But: secourir et protéger de toutes manières en son pouvoir, matériellement et moralement, les enfants, les mères et la famille en général. Siège social: 3, boulevard Fragonard, Grasse.

11 mars 1952. Déclaration à la préfecture de la Loire-Inférieure. **Association autonome des chauffeurs de taxis de la commune de Nantes.** But: créer une cabine téléphonique spéciale à l'usage des membres de ladite association. Siège social: café de l'Europe, place du Commerce, Nantes.

11 mars 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Valenciennes. **Association des parents d'élèves de l'école.** But: grouper les chefs de famille ayant la charge des enfants inscrits à l'école; toutes activités susceptibles d'apporter un soutien matériel et moral à l'école, aux familles et aux maîtres; entente avec toutes associations semblables. Siège social: rue des Censes-d'en-Haut, Sébourg.

12 mars 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Parthenay. **Association de parents d'élèves de l'école privée de garçons Saint-Joseph de l'Absie.** But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école Saint-Joseph, l'Absie.

12 mars 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Parthenay. **Association des parents d'élèves de l'école privée de filles Sainte-Marie de l'Absie.** But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école Sainte-Marie de l'Absie.

12 mars 1952. Déclaration à la préfecture de Lille. **Entr'aide Saint-Maurice.** But: aide matérielle et morale à toute personne se trouvant dans le besoin du quartier Saint-Maurice-Gare. Siège social: 7, rue des Ponts-de-Comines, Lille.

12 mars 1952. Déclaration à la préfecture de la Loire-Inférieure. Société **Chasse communale de Saint-Mars-de-Coutais.** But: destruction rationnelle des animaux nuisibles et repeuplement. Siège social: café Orieux, Saint-Mars-de-Coutais.

12 mars 1952. Déclaration à la préfecture de police. **Section de la Seine du Boxer-Club de France.** But: favoriser, développer, améliorer et contrôler l'élevage du chien de race boxer; encourager et faciliter son dressage comme chien de garde et de police; protéger les activités de ses membres contre les illégalités. Siège social: 53, boulevard Garibaldi, Paris.

13 mars 1952. Déclaration à la préfecture des Alpes-Maritimes. **Amicale des anciens jeunes facteurs du télégraphe.** But: resserrer les liens de camaraderie ayant existé dans leur jeune âge, secours exceptionnels en cas de besoin, fêtes et compétitions sportives. Siège social: cercle des Sports, 39, rue Hérold, Nice.

13 mars 1952. Déclaration à la préfecture du Cantal. **Amicale de l'harmonie municipale d'Aurillac.** But: développer les sentiments d'amitié entre ses membres; subvenir à l'entretien de ses œuvres sociales et aider à l'éducation musicale populaire. Siège social: mairie d'Aurillac.

Rectificatif au *Journal officiel* du 8 janvier 1952: page 355, 2e colonne, 6e insertion, au lieu de: « Association des parents d'élèves de l'école Lamazon », lire: « **Association des parents d'élèves de l'école Lamazou** ».

Rectificatif au *Journal officiel* du 29 janvier 1952: page 1252, 1re colonne, dernière insertion, au lieu de: « Association des parents d'élèves de l'école libre de Sainte-Anne », lire: « **Association des parents d'élèves de l'école libre de Sainte-Anne de Lamotte-Beuvron** »; au lieu de: « école de filles de Sainte-Anne », lire: « école de filles de Sainte-Anne, Lamotte-Beuvron ».

Rectificatif au *Journal officiel* du 5 mars 1952: page 2608, 2e colonne, 11e insertion, au lieu de: « Association des parents d'élèves des écoles publiques de la commune de Saint-Fargeau », lire: « **Association des parents et élèves des écoles publiques de la commune de Saint-Fargeau** ».

Rectificatif au *Journal officiel* du 13 mars 1952: page 2958, 2e colonne, 7e insertion, au lieu de: « Association des parents d'élèves de l'école publique de Louhans », lire: « **Association des parents d'élèves de l'école publique de Bouhans** ». Siège social, au lieu de: « mairie de Louhans », lire: « mairie de Bouhans ».

ASSOCIATIONS ETRANGERES

(Décret du 16 août 1901, décret-loi du 12 avril 1939.)

8 février 1952. Arrêté du ministre de l'intérieur. (Autorisation enregistrée à la préfecture de police le 21 février 1952.) **Groupement de femmes américaines à Paris** (American Women's Group in Paris). But: encourager et développer des activités sociales, culturelles et éducatives parmi les femmes américaines en France et contribuer à promouvoir les relations franco-américaines dans tous les domaines possibles. Siège social: 20 *bis*, rue Boissière, Paris.

Paris. — Imprimerie des *Journaux officiels*, 31, quai Voltaire.

ABONNEZ-VOUS 1952

au tirage à part des

TEXTES D'INTÉRÊT GÉNÉRAL

parus au « Journal officiel » de la République française

Chaque brochure, dans le format in-octavo raisin, présente les textes d'intérêt général en bonne page, dans le cadre des rubriques pratiques des Tables alphabétiques du « Journal officiel ».
Les marges permettent l'assemblage et les annotations.
Les textes peuvent être aisément séparés en vue de la diffusion ou du classement.

TEXTES DÉJA PARUS

1, 2, 3, 4. **TEXTES FINANCIERS** (*J. O.* 1er, 4, 6 et 9 janvier 1952). Prix de chaque exemplaire: **50** F.

5. **Textes d'intérêt général** (*J. O.* 2 au 6 janvier 1952). Prix: **50** F.

6. **CARTE DU COMBATTANT.** Prix: **35** F.

7 **SECURITE SOCIALE (SPECIALITES PHARMACEUTIQUES REMBOURSABLES).** Prix. **35** F.

8. **Textes d'intérêt général** (*J. O.* 7 au 9 janvier 1952). Prix: **50** F.

9 **Textes d'intérêt général** (*J. O.* 10 au 12 janv. 1952). Prix: **50** F.

10. **Textes d'intérêt général** (*J. O.* 13 au 16 janv. 1952). Prix: **50** F.

11. **Textes d'intérêt général** (*J. O.* 17-18 janvier 1952). Prix: **50** F.

12. **CONVENTION GENERALE ENTRE LA FRANCE ET LA REPUBLIQUE FEDERALE D'ALLEMAGNE SUR LA SECURITE SOCIALE** Prix. **35** F.

13. **Textes d'intérêt général** (*J. O.* 19 janvier 1952). Prix: **50** F.

14. **Textes d'intérêt général** (*J. O.* 20-21 janvier 1952). Prix **50** F.

15. **Textes d'intérêt général** (*J. O.* 22 janvier 1952). Prix: **50** F.

16. **Textes d'intérêt général** (*J. O.* 23 au 25 janv. 1952). Prix: **50** F.

17 **Textes d'intérêt général** (*J. O.* 26 au 31 janv. 1952). Prix: **50** F.

18. **Textes d'intérêt général** (*J. O.* 1er au 3 février 1952). Prix: **50** F.

19. **Textes d'intérêt général** (*J. O.* 4 au 7 février 1952). Prix: **50** F.

20. **Textes d'intérêt général** (*J. O.* 8-9 février 1952). Prix: **50** F.

21. **Textes d'intérêt général** (*J. O.* 10 au 12 fév. 1952). Prix: **50** F.

22. **Textes d'intérêt général** (*J. O.* 13 au 16 fév. 1952). Prix: **50** F.

23. **Textes d'intérêt général** (*J. O.* 17 au 23 fév. 1952). Prix: **50** F.

24. **Textes d'intérêt général** (*J. O.* 24 au 29 fév. 1952). Prix: **50** F.

25 **Textes d'intérêt général** (*J. O.* 1er mars 1952). Prix: **50** F.

26. **Textes d'intérêt général** (*J. O.* 2 au 4 mars 1952). Prix: **50** F.

27 **Textes d'intérêt général** (*J. O.* 5 mars 1952). Prix: **50** F.

28. **CONVENTIONS SIGNEES A GENEVE LE 12 AOUT 1949 (PRISONNIERS DE GUERRE, PERSONNES CIVILES, BLESSES, MALADES ET NAUFRAGES EN TEMPS DE GUERRE).** Prix: **100** F.

29. **Textes d'intérêt général** (*J. O.* 6 au 8 mars 1952). Prix: **50** F.

30. **LISTE DES EXPERTS APPELES A SIEGER AU COMITE SUPERIEUR DU TARIF DES DOUANES.** Prix: **100** F.

BULLETIN DE COMMANDE

à adresser à l'Administration des Journaux officiels, 31, quai Voltaire, Paris (7e).

M .....

Adresse : .....

désire recevoir :

..... exemplaires du tirage à part des textes d'intérêt général, n° .....

Le paiement sera effectué (1) .....

.....

(1) Par mandat-poste, chèque bancaire, chèque postal (C. C. P. : 9063.13, Paris).

BULLETIN D'ABONNEMENT

à adresser à l'Administration des Journaux officiels, 31, quai Voltaire, Paris (7e).

M .....

Adresse : .....

déclare souscrire ..... abonnement d'un an à **3.500 F.** aux livraisons en tirage à part des textes d'intérêt général parus au *Journal officiel* de la République française.

Le paiement sera effectué (1) .....

.....

(1) Par mandat-poste, chèque bancaire, chèque postal (C. C. P. : 9063.13, Paris).